This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

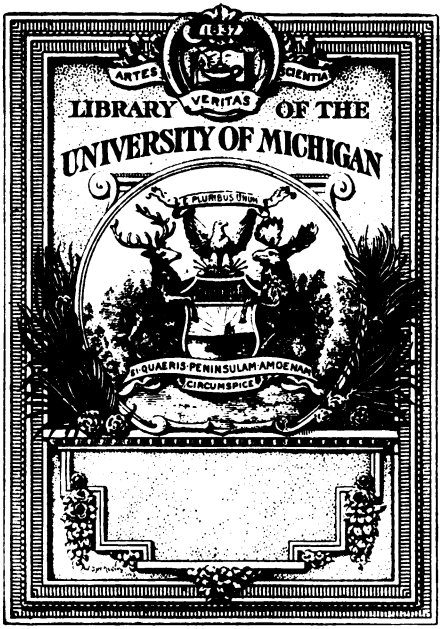
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

848
C485a
F89

DE

# LA SAGESSE.

## TOME TROISIEME.

DE

# LA SAGESSE,

## TROIS LIVRES.

Par PIERRE CHARRON, Parisien, Chanoine Theologal & Chantre en l'Eglise Cathedrale de Condom.

*NOUVELLE EDITION,*
*conforme à celle de Bourdeaus*, 1601.

TOME TROISIEME.

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT L'AÎNÉ.

A PARIS,

Chez BARROIS l'aîné, Libraire, quai des Augustins.

M. DCC. LXXXIX.

I. *Des maux & accidens qui nous menacent.*

AUX accidens contraires auſquels nous ſommes ſubjects, il y a deux manieres de ſe porter diverſes; & peuvent eſtre toutes deux bonnes, ſelon le naturel divers, & des accidens, & de ceux à qui ils arrivent. L'une eſt de conteſter fort & s'oppoſer à l'accident, remuer toutes choſes pour le conjurer & deſtourner, au moins emouſſer ſa poincte, & amortir ſon coup, luy eſchapper ou le forcer. Cecy requiert une ame forte & opiniaſtre, & a beſoin d'un ſoin aſpre, & penible. L'autre eſt de prendre les choſes incontinent au pire, & ſe reſouldre à les porter doucement & patiemment, & cependant attendre paiſiblement ce qu'il adviendra ſans ſe tourmenter à l'empeſcher. Celuy-là eſtudie à ranger les evenemens, ceſtuy-cy ſoy-meſme : celuy-là ſemble plus courageux, ceſtuy-cy joue au ſeur: celuy-là eſt ſuſpens, agité entre la crainte & l'eſperance, ceſtuy-cy ſe met à l'abry, & ſe loge ſi bas, qu'il ne peuſt plus tomber de plus haut. La plus baſſe marche eſt la plus fer-



270710

me & le ſiege de conſtance. Celuy-là travaille d'en eſchapper, ceſtuy-cy de ſouffrir, & ſouvent ceſtuy-cy en a meilleur marché. Il y a ſouvent plus de mal & de perte à plaider, qu'à perdre, à fuir & ſe donner garde, qu'à ſouffrir. L'avaricieux ſe tourmente plus que le pauvre, le jaloux que le cocu. En celuy-là eſt plus requiſe la prudence, car il agit; en ceſtuy-cy la patience. Mais qui empeſche que l'on ne faict tous les deux par ordre, & que là où la prudence & vigilance ne peuſt rien, y ſuccede la patience? Certes aux maux publics il faut eſſayer le premier, & y ſont tenus ceux qui en ont la charge & le peuvent: aux particuliers chaſcun choiſiſſe ſon meilleur.

---

*II. Maux & accidens preſens, preſſans, & extremes.*

LE moyen propre pour alleger les maux & addoucir les paſſions, ce n'eſt pas s'y oppoſer, car l'oppoſition les pique & deſpite davantage. On aigrit & irrite le mal par la jalouſie du debat & du contraſte: mais c'eſt ou en les deſtournant & divertiſſant ailleurs,

ainſi que les medecins, qui, ne pouvant bien purger & exterminer du tout le mal, le divertiſſent, & le font deriver en une autre partie moins dangereuſe. Ce qui ſe doibt faire tout doucement & inſenſiblement : c'eſt un excellent remede à tous maux, & qui ſe practique en toutes choſes, ſi l'on y regarde bien, par lequel l'on nous faict avaler les plus rudes morceaux, & la mort meſme inſenſiblement : *abducendus animus eſt ad alia ſtudia, curas, negotia, loci denique mutatione, tanquam ægroti non convaleſcentes, ſæpe curandus eſt.* Comme à ceux qui paſſent une profondeur effroyable, l'on conſeille de clorre ou deſtourner les yeux. On amuſe les enfans lorsque l'on leur veuſt donner le coup de la lancette. Faut practiquer l'expedient & la ruſe d'Hippomenes, lequel ayant à courir avec Atalante, fille d'excellente beauté, pour y perdre la vie s'il eſtoit devancé, ou avoir la fille en mariage s'il gaignoit en la courſe, ſe garnit de trois belles pommes d'or, leſquelles il laiſſa tomber à diverſes fois, pour amuſer la fille à les cueillir, & ainſi la divertiſſant, gaigner l'advantage & elle : ainſi ſi la conſide-

ration d'un malheur ou rude accident preſent, ou la memoire d'un paſſé nous poiſe fort, ou quelque violente paſſion nous agite & tourmente, que l'on ne puiſſe dompter, il faut changer & jetter ſa penſée ailleurs, luy ſubſtituer un autre accident & paſſion moins dangereuſe. Si l'on ne la peuſt combattre, il luy faut eſchapper, fourvoyer, ruſer, ou bien l'affoiblir, la diſſoudre & deſtremper avec d'autres amuſemens, & penſées, la rompre en pluſieurs pieces : & tout cela par deſtours & divertiſſemens.

L'autre advis aux dernieres & très dangereuſes extremitez, où n'y a plus que tenir, eſt de baiſſer un peu la teſte, preſter au coup, ceder à la neceſſité, car il y a grand danger qu'en s'opiniaſtrant par trop à ne rien relaſcher, l'on donne occaſion à la violence de fouler tout aux pieds. Il vaut mieux faire vouloir aux loix ce qu'elles peuvent, puiſqu'elles ne peuvent ce qu'elles veulent. Il a eſté reproché à Caton d'avoir eſté trop roide aux guerres civiles de ſon tems, & pluſtoſt avoir laiſſé la Republique encourir toutes extremitez, que la ſecourir un peu aux deſpens des loix. Au rebours Epaminondas

au beſoin continua ſa charge outre le terme, bien que la loy lui prohibaſt ſur la vie : & Philopœmen eſt loué qu'eſtant nay pour commander, il ſçavoit non ſeulement gouverner ſelon les loix, mais encore commander aux loix meſmes quand la neceſſité publique le requeroit. Il faut au beſoin biaiſer, ployer un peu, tourner le tableau de la loy, ſinon l'oſter, eſchiver & gauchir pour ne perdre tout : tour de prudence qui n'eſt contraire à raiſon & juſtice.

---

### III. *Affaires douteux & ambigus.*

Aux choſes ambiguës, où les raiſons ſont fortes de toutes parts, & l'impuiſſance de voir & choiſir ce qui eſt le plus commode, nous apporte de l'incertitude & perplexité, le meilleur eſt ſe jetter au parti où y a plus d'honneſteté & de juſtice : car encore qu'il en meſadvienne, ſi reſtera-il touſiours une gratification au dedans, & une gloire au dehors, d'avoir choiſi le meilleur. Outre que l'on ne ſçait quand on euſt prins le parti contraire, ce qu'il en fuſt advenu, & ſi l'on euſt eſchappé ſon deſtin. Quand on doubte

quel eſt le meilleur & plus court chemin, il faut tenir le plus droict.

---

IV. *Affaires difficiles & dangereux.*

Aux affaires difficiles, comme aux accords, y vouloir apporter de la ſeureté, c'eſt les rendre mal aſſeurez, parce que l'on y employe plus de temps, plus de gens s'en empeſchent, l'on y meſle plus de choſes & de clauſes; & de là naiſſent les differends: joinct que c'eſt ce ſemble deſpiter la fortune, & ſe vouloir exempter de ſa juriſdiction, ce qui ne ſe peuſt : *vim ſuam ingruentem refringi non vult.* Il eſt meilleur les faire plus briefvement & doucement avec un peu de danger que d'y eſtre ſi exact & chagrin.

Aux affaires dangereux il faut eſtre ſage & courageux; il faut prevoir & ſçavoir tous les dangers; ne les faire point plus grands ne plus petits par faute de jugement; penſer qu'ils n'arriveront pas tous, & n'auront pas tous leur effect; que l'on en eſchappera pluſieurs par induſtrie, ou par diligence, ou autrement; quels ſont ceux auſ-

quels l'on pourra eſtre aidé, & là-deſſus prendre courage, ſe reſouldre & ne quitter l'entreprinſe honneſte pour iceux : le ſage eſt courageux, car il penſe, diſcourt & ſe prepare à tout : le courageux auſſi doibt eſtre ſage.

---

## V. *Conjuration.*

NOUS entrons aux plus grands, importans & dangereux accidens ; par quoy nous les traitterons plus au long, & expreſſement les deſcrivant ; & puis donnant en chaſcun les advis pour le ſouverain, & à la fin de tous les donnerons pour les particuliers. Conjuration eſt une conſpiration & entreprinſe d'un ou pluſieurs contre la perſonne du prince ou l'eſtat ; c'eſt choſe dangereuſe, mal aiſée à eviter ou remedier, pource qu'elle eſt couverte & cachée. Comment ſe peuſt-l'on ſauver d'un ennemi couvert du viſage du plus officieux ami ? comment peuſt-on ſçavoir les volontez & penſées d'autruy ? Et puis celuy qui meſpriſe ſa vie eſt maiſtre de celle d'autruy : *contemnit omnes ille, qui mortem prius.* Tellement

1. Deſcription.

que le prince eſt expoſé à la mercy d'un particulier, quel qu'il ſoit.

2. Remedes & advis.

Les advis & remedes ſur ce ſont 1. une ſecrette recherche & contremine par gens propres à cela, fideles & diſcrets, qui ſont les yeux & les oreilles du prince; faut deſcouvrir tout ce qui ſe dict, & ſe faict, ſpecialement par les principaux officiers. Les conjurateurs volontiers diffament çà & là le prince, ou preſtent l'oreille à ceux qui le blaſment & accuſent. Il faut donc ſçavoir les diſcours & propos que l'on tient du prince, & hardiment propoſer recompenſe en deniers & impunité à tels deſcouvrants: mais auſſi ne faut-il croire legerement à tout rapport. Faut bien preſter l'oreille à tous, non la foy, & examiner bien diligemment, afin de n'accabler les innocens & ſe faire hayr & maudire au peuple. Le ſecond eſt d'eſſayer par clemence & innocence à ſe faire aimer de tous, meſme de ſes ennemis, *fidiſſima cuſtodia principis, innocentia.* N'offenſant perſonne, on donne ordre de ne l'eſtre point; & c'eſt mal à propos faire valoir ſa puiſſance par outrages & offenſes: *male vim ſuam poteſtas aliorum contumeliis experitur.*

Le troiſieſme eſt tenir bonne mine à l'accouſtumé, ſans rien ravaller; & publier par-tout qu'il eſt bien adverti de toutes les menées qu'on dreſſe, & faire croire que rien ne ſe remue qu'il n'en ſente incontinent le vent. Ce fut un expedient que fournit utilement quelqu'un à Denis, tyran de Sicile, qui lui couſta un talent. Le quatrieſme eſt d'attendre ſans effroy & ſans trouble tout ce qui pourra advenir. Ceſar practiqua bien ces trois derniers moyens, mais non le premier. Il vaut mieux, diſoit-il, mourir une fois, que demourer touſiours en tranſſe & en fiebvre continue d'un accident qui n'a point de remede, & faut en tout cas remettre tout à Dieu. Ceux qui ont prins autre chemin, & ont voulu courir au devant par ſupplices & vengeances, très rarement s'en ſont bien trouvez, & n'ont pour cela eſchappé: teſmoins tant d'Empereurs Romains.

3. Punition des conjurez, & les advis ſur ce.

Mais la conjuration deſcouverte, la verité trouvée, que faut-il faire? punir bien rigoureuſement les conjurés: eſpargner telles gens, c'eſt trahir cruellement le public. Ils ſont ennemis de la liberté, bien

& repos de tous : la juſtice le requiert. Si eſt-ce qu'il y faut de la prudence; & ne s'y faut porter touſiours & par-tout de meſme façon. Quelquefois il faut ſoudainement executer, meſmement s'il y a petit nombre de conjurés. Mais ſoit en petit ou grand nombre, il ne faut par gehennes & tortures vouloir ſçavoir les complices ( ſi autrement & ſecrettement l'on les peuſt ſçavoir, & faire mine de ne les ſçavoir, eſt bon ) car l'on chercheroit ce que l'on ne voudroit pas trouver. Il ſuffit que par la punition d'un petit nombre les bons ſubjects ſoient contenus en leur debvoir, & deſtournez ceux qui ne ſont pas ou penſent n'eſtre pas decelez. Vouloir tout ſçavoir par tortures, c'eſt exciter force gens contre ſoy. Quelquefois faut dilayer la punition : bien faut-il promptement pourvoir à ſa ſeureté. Mais les conjurés peuvent eſtre tels ou la deſcouverte faicte en tel temps, qu'il n'en faut pas faire le ſemblant; & les vouloir punir ſur l'heure, c'eſt jouer à tout perdre. Le meilleur de tous c'eſt de prevenir la conjuration, l'eluder & rendre vaine, feignant pour ce coup ne ſçavoir les conjurés, mais

faire comme ſi l'on vouloit pourvoir à autre choſe ; comme firent les Carthaginois à Hannon leur capitaine : *optimum & ſolum ſæpe inſidiarum remedium, ſi non intelligantur.* Mais qui plus eſt quelquefois faut pardonner, ſi c'eſt un grand à qui le prince & l'eſtat ſoyent obligés, duquel les enfans, parens, amis ſoyent puiſſans. Que ferez-vous ? comment rompre tout cela ? s'il ſe peuſt avec ſeureté faut pardonner, ou au moins addoucir la peine. La clemence en ceſt endroict eſt quelquesfois non ſeulement glorieuſe au prince, *nil glorioſius principe impunè læſo*, mais de très grande efficace pour la ſeureté à l'advenir, deſtourne les autres de ſemblable deſſein, & faict qu'ils s'en repentent, ou en ont honte : l'exemple en eſt très beau d'Auguſte envers Cinna. Juſtin, l. 21.

## VI. *Trahiſon.*

TRAHISON eſt une conſpiration ou entreprinſe ſecrette contre une place ou une troupe : c'eſt, comme la conjuration, un mal ſecret, dangereux, difficile à eviter ; 1. Deſcription.

car ſouvent le traiſtre eſt au milieu & au gyron de la compagnie, ou du lieu qu'il veuſt vendre & livrer. A ce malheureux meſtier ſont volontiers ſubjects les avaricieux, eſprits legers, hypocrites; & ont volontiers ceecy qu'ils font bien ſonner la fidelité, la louent & gardent ambitieuſement en petites choſes, & par là ſe voulant couvrir ils ſe deſcouvrent : c'eſt la marque pour les cognoiſtre. Les advis y ſont preſque tous meſmes qu'en la conjuration; ſauf en la punition, laquelle doibt eſtre icy prompte, griefve & irremiſſible; car ce ſont gens mal nez, incorrigibles, très pernicieux au monde, dont ne faut avoir pitié.

2. Advis & remedes.

## VII. *Eſmotions populaires.*

Il y en a pluſieurs ſortes ſelon la diverſité des cauſes, perſonnes, maniere & durée, comme ſe verra après; faction, ligue, ſedition, tyrannie, guerres civiles: mais nous parlerons icy tout ſimplement & en general de celles qui s'eſmeuvent à la chaude, comme tumultes ſubits, & ne durent gueres.

Les advis & remedes ſont leur faire parler & remonſtrer par quelqu'un qui ſoit d'authorité, de vertu & reputation ſinguliere, eloquent, ayant la gravité & enſemble la grace & l'induſtrie d'amadouer un peuple : car à la preſence de tel homme, comme à un eſclair, le peuple ſe tient coy : 2. Advis & remedes.

Veluti magno in populo cùm ſæpe coorta eſt
Seditio, ſævitque animis ignobile vulgus ;
Jamque faces & ſaxa volant, furor arma miniſtrat :
Tum, pietate gravem ac meritis ſi fortè virum quem
Conſpexere, ſilent, arrectiſque auribus adſtant :
Ille regit dictis animos, & pectora mulcet.

Quelquefois le chef meſme y aille ; mais il faut que ce ſoit avec un front ouvert, une forte aſſeurance, ayant l'ame quitte & nette de toute imagination de la mort, & du pis qu'il peuſt advenir : car d'y aller avec contenance doubteuſe & incertaine, par flatterie, douce & humble remonſtrance, c'eſt ſe faire tort & ne rien advancer. Cecy practiquoit excellemment Ceſar contre ſes legions mutinées & armées contre luy.

Setit aggere fulti
Ceſpitis intrepidus vultu, meruitque timeri
Nil metuens.

Autant en fit Auguſte à ſes legions Actia-

ques, dict Tacite. Il y a donc deux moyens de jouir & appaiſer un peuple eſmeu & furieux. L'un eſt par fierté & pure authorité & raiſon. Ceſtuy-cy, qui eſt meilleur & plus noble, convient au chef s'il y va : mais il y doibt bien penſer comme a eſté dict : l'autre, plus ordinaire, eſt par flatterie & amadouement, car il ne luy faut pas reſiſter tout ouvertement. Les beſtes ſauvages ne s'apprivoiſent jamais à coups de baſton : dont les belles paroles ny les promeſſes ne doibvent eſtre eſpargnées. En ce cas les ſages permettent de mentir, comme l'on faict envers les enfans & les malades. En cela eſtoit excellent Periclès qui gaignoit le peuple par les yeux, les oreilles & le ventre, c'eſt-à-dire par jeux, comedies, feſtins, & puis en faiſoit ce qu'il vouloit. Ceſte maniere plus baſſe & ſervile, mais neceſſaire, ſe doibt practiquer par celuy que le chef envoye, comme fit Menenius Agrippa à Rome : car s'il penſe l'avoir de haute luitte, lorſqu'il eſt hors des gonds de raiſon, ſans rien quitter, comme vouloient Appius, Coriolan, Caton, Phocion, ſont contes.

## VIII. *Faction & ligue.*

FACTION ou ligue eſt un complot & aſſociation des uns contre les autres entre les ſubjects, ſoit ou entre les grands ou les petits, en grand nombre ou petit. Elle vient quelquesfois des haynes qui ſont entre les particuliers & certaines familles, mais le plus ſouvent d'ambition (peſte des eſtats) chaſcun voulant avoir le premier rang. Celle qui eſt entre les grands eſt plus pernicieuſe. Il y en a qui ont voulu dire, qu'elle eſt aucunement utile au ſouverain, & faict le meſme ſervice au public que les riottes des ſerviteurs en la maiſon, diſoit Caton. Mais cela ne peuſt eſtre vray, ſinon aux tyrans qui craignent que les ſubjects ſoyent d'accord, ou bien de petites & legeres querelles d'entre les villes, ou d'entre les dames de la cour, pour ſçavoir force nouvelles : mais non par des factions importantes, qu'il faut eſtouffer dès leur naiſſance, & leurs marques, noms, habillements, ſoubs-riquets, qui ſont quelquesfois ſemences de vilains effects ; teſmoin le grand embraſe- Zonaras

Deſcription.

ment & les grands meurtres advenus en Conſtantinople pour les couleurs de verd & bleu, ſoubs Juſtinien; deffendre les aſſemblées ſecrettes qui peuvent ſervir à cela. Les advis ſur ce ſont: ſi la faction eſt entre deux ſeigneurs, le prince taſchera par douceur de paroles, ou menaces, les accorder, comme fiſt Alexandre le Grand entre Epheſtion & Craterus, & Archidamus entre deux de ſes amis; s'il ne peuſt, il leur doibt donner des arbitres non ſuſpects ny paſſionnez. Le meſme doibt-il faire ſi la faction eſt entre pluſieurs ſubjects, ou villes & communautez. S'il faut que luy-meſme parle, il le fera avec conſeil appellé pour eviter l'envie & la hayne des condamnez. Si la faction eſt entre gens qui ſont en fort grand nombre, & qu'elle ſoit ſi forte qu'elle ne ſe puiſſe appaiſer par juſtice, le prince y employera la force pour l'eſteindre du tout: mais il ſe gardera bien de ſe monſtrer affectionné à l'un plus qu'à l'autre: car à cela y a grand danger; & pluſieurs ſe ſont perdus: & eſt indigne de ſa grandeur, ſe faire compagnon des uns, & ennemi des autres, luy qui eſt le maiſtre de tous: &

2. Les advis & remedes.

s'il faut venir à punition, il doibt ſuffire que ce ſoit des chefs plus apparens.

## IX. *Sedition.*

Description longue.

SEDITION eſt un violent mouvement de la multitude contre le prince, ou le magiſtrat. Elle naiſt & vient d'oppreſſion ou de crainte : car ceux qui ont faict quelque grande faute craignent la punition ; les autres penſent & craignent qu'on leur veuille courir ſus : & tous deux par apprehenſion du mal ſe remuent pour prevenir le coup. Auſſi naiſt de trop grande licence, de diſette, & neceſſité, tellement que les gens propres à ce meſtier ſont les endebtez, & mal accommodez de tout, legers, eſventez, & qui craignent la juſtice. Tous ces gens ne peuvent durer en paix, la paix leur eſt guerre, ne peuvent dormir qu'au milieu de la ſedition, ne ſont en franchiſe que parmy les confuſions. Pour mieux conduire leur faict ils conferent enſemble en ſecret, font de grandes plaintes, uſent de mots ambigus, puis parlent plus ouvertement, & font les zelez à la liberté, & au bien

public, au ſoulagement du peuple, & ſoubs ces beaux pretextes ils ſont ſuivis de grand nombre. Les advis & remedes ſont, premierement, ceux qui ſervent aux eſmotions populaires, faire parler à eux, & leur remonſtrer par gens propres à cela, comme a eſté dict. 2. Si cela ne profite, il faut s'armer, & fortifier, & pour cela proceder contre eux, mais leur donner loiſir & terme de mettre l'eau en leur vin; aux mauvais de ſe repentir, aux bons de ſe reunir. Le temps eſt un grand medecin, meſmement aux peuples plus preſts à ſe mutiner & rebeller, qu'à combattre: *ferocior plebs ad rebellandum, quam ad bellandum: tentare magis quam tueri libertatem.* 3. Cependant eſſayer à les esbranler par eſperance & par crainte; ce ſont les deux moyens, *ſpem offer, metum intende.* 4. Taſcher à les deſunir & rompre leur intelligence. 5. En gaigner & attirer par ſoubs-main quelques-uns d'entre eux par promeſſes & ſecrettes recompenſes, dont les uns ſe retirent d'eux pour venir à vous, les autres demeurent avec eux pour vous y ſervir, vous advertiſſant de leurs menées & les endormiſſant &

2. Advis & remedes.

attiediſſant leur chaleur. 6. Attirer & gaigner les autres, leur accordant une partie de ce qu'ils demandent & par belles promeſſes en termes ambigus. Il ſera puis après aiſé de revoquer juſtement ce qu'ils auront extorqué injuſtement par ſedition; *irrita facies quæ per ſeditionem expreſſerint:* & laver tout par douceur & clemence. 7. S'ils retournent en ſanté, raiſon & obeiſſance, les faut traitter doucement, & ſe contenter du chaſtiment de fort peu des principaux autheurs & boutefeux, ſans s'enquerir davantage des complices, mais que tous ſe ſentent en ſeureté & en grace.

## X. *La tyrannie & rebellion.*

Deſcription.

LA tyrannie, c'eſt-à-dire la domination violente contre les loix & couſtumes, eſt ſouvent cauſe des grands remuemens publics, d'où il advient rebellion, qui eſt une eſlevation du peuple contre le prince, à cauſe de ſa tyrannie, pour le chaſſer & debouter de ſon ſiege: & differe de la ſedition en ce qu'elle ne veuſt point recognoiſtre le prince pour ſon maiſtre: la ſedition ne va

pas juſques là, mais elle eſt mal contente du gouvernement, ſe plaint & veuſt un amendement en iceluy. Or ceſte tyrannie eſt exercée par gens mal nez, cruels, qui aiment les meſchans, brouillons, rapporteurs, hayſſent & redoubtent les gens de bien & d'honneur, *quibus ſemper aliena virtus formidoloſa, nobilitas, opes, omiſſi geſtique honores pro crimine, ob virtutes certiſſimum exitium: & non minus ex magnâ famâ quàm malâ.* Mais ils ſont bien punis; car ils ſont hays & ennemis de tous; vivent en perpetuelle crainte & apprehenſion; tout leur eſt ſuſpect; ſont bourrelez & deſchirez au dedans en leurs conſciences, & enfin periſſent de male mort & bientoſt, car c'eſt choſe très rare qu'un vieil tyran.

2. Advis & remedes, ch. 16.

Les advis & remedes en ce cas ſont au long deſduicts cy après en lieu plus propre. Les advis reviennent à deux; empeſcher à l'entrée le tyran, qu'il ne ſe rende maiſtre; eſtant inſtallé & recognu, le ſouffrir, & luy obeir. Il vaut mieux le tolerer, qu'eſmouvoir ſedition, & guerre civile, *pejus, deteriuſque tyrannide ſive injuſto imperio, bellum civile*, l'on n'y gaigne rien; le re-

Plutarc. in Bruto.

gimber ou rebeller enaigrit, & rend encore plus cruels les mauvais princes : *nihil tam exaſperat fervorem vulneris, quàm ferendi impatientia.* La modeſtie & obeiſſance les addoucit : car la douceur du prince, dict ce grand prince Alexandre, ne conſiſte pas ſeulement en leur naturel, mais auſſi au naturel des ſubjects ; leſquels ſouvent par leurs meſdiſances, & mauvais deportemens, irritent & gaſtent le prince, ou l'empirent : *obſequio mitigantur imperia, & contrà contumacia inferiorum lenitatem imperitantis diminuit : contumaciam cum pernicie, quam obſequium cum ſecuritate, malunt.* Curt. Tacit.

## XI. *Guerres civiles.*

QUAND l'un de ces ſuſdicts remuemens publiçs, eſmotions populaires, faction, ſedition, rebellion, vient à ſe fortifier & durer juſques à prendre un train & forme ordinaire, c'eſt une guerre civile, laquelle n'eſt autre choſe qu'une prinſe & menée d'armes par les ſubjects, ou entre eux, & c'eſt eſmotion populaire ou faction & ligue; Deſcription.

ou contre le prince, l'eſtat, le magiſtrat, & c'eſt ſedition ou rebellion. Or il n'y a mal plus miſerable, ny plus honteux; c'eſt une mer de malheurs. Et un ſage a très bien dict, que ce n'eſt pas proprement guerre, mais maladie de l'eſtat, maladie chaude & frenaiſie. Certes qui en eſt l'autheur doibt eſtre effacé du nombre des hommes, & chaſſé des bornes de la nature humaine. Toute ſorte de meſchanceté s'y trouve, impieté & cruauté entre les parens meſmes, meurtres avec toute impunité : *occidere palam, ignoſcere non niſi fallendo licet; non ætas, non dignitas quemquam protegit; nobilitas cum plebe perit, lateque vagatur enſis.* Toute deſloyauté, diſcipline abolie, *in omne fas, nefaſque avidos, aut venales, non ſacro, non prophano abſtinentes.* Le petit & inferieur faict du compagnon avec le grand : *Rheni mihi Cæſar in undis dux erat, hic ſocius. Facinus quos inquinat, æquat.* Lequel n'oſe parler, car il eſt du meſtier, encore qu'il ne l'approuve : *obnoxiis ducibus & prohibere non auſis.* C'eſt une confuſion horrible : *metu ac neceſſitate huc illuc mutantur.* Somme, ce n'eſt que miſeres.

Mais il n'y a rien ſi miſerable que la victoire. Car quand pour le mieux elle tomberoit entre les mains de celuy qui a le droict de ſon coſté, elle le rendroit inſolent, cruel, & farouche, voire quand il ſeroit d'un doux naturel, tant ceſte guerre inteſtine acharne & eſt un venin, qui conſomme toute l'humanité : & n'eſt en la puiſſance des chefs de retenir les autres. Il y a deux cauſes à conſiderer des guerres civiles : l'une eſt ſecrette, laquelle, comme elle ne ſe ſçait & ne ſe voit, auſſi ne ſe peuſt-elle empeſcher, ny remedier ; c'eſt le deſtin, la volonté de Dieu, qui veuſt chaſtier ou du tout ranger un eſtat : *in ſe magna ruunt, latis hunc numina rebus creſcendi poſuere modum :* l'autre eſt bien apperceue par les Sages, & s'y peuſt bien remedier, ſi l'on veuſt, & que ceux à qui il appartient y mettent la main : c'eſt la diſſolution & generale corruption des mœurs, par laquelle les vau-neants & n'ayant que faire veulent remuer, mettre tout en combuſtion, couvrir leurs playes par les maux de l'eſtat. Car ils aiment mieux eſtre accablez de la ruine publique que de la leur particuliere :

2. Ses cauſes.

*miſcere cuncta & privata vulnera reipublicæ malis operire : nam ita ſe res habet, ut publicâ ruinâ quiſque malit quam ſuâ proteri, & idem paſſurus minus conſpici.* Or les advis & remedes à ce mal de guerre civile ſont à la finir au pluſtoſt, ce qui ſe faict par deux moyens, accord, ou victoire. Le premier vaut mieux, encore qu'il ne fuſt pas tel que l'on le deſire, le temps remediera au reſte. Il faut quelquesfois ſe laiſſer un peu tromper, pour ſortir de guerre civile, comme il eſt dict d'Antipater : *bellum finire cupienti, opus erat decipi.* La victoire eſt dangereuſe, car il eſt à craindre que le victorieux en abuſe & enſuive une tyrannie. Pour bien s'y porter il ſe faut desfaire de tous les autheurs de troubles, & autres remueurs, & ſanguinaires, tant d'une part que d'autre, ſoit en les envoyant loin, ſoubs quelque beau pretexte & charge, en les diviſant, ou en les employant contre l'eſtranger ; & traittant au reſte doucement le menu peuple.

Advis & remedes.

## XII. *Advis pour les particuliers en toutes les ſuſdictes diviſions publiques.*

VOILA pluſieurs eſpeces de troubles & diviſions publiques, auſquelles & à chaſcune d'icelles ont eſté donnez advis & remedes pour le regard du prince : maintenant il en faut donner pour les particuliers. Cecy ne ſe vuide pas en un mot : il y a deux queſtions ; l'une, s'il eſt loiſible à l'homme de bien de prendre parti, ou demeurer coy ; l'autre en tous les deux cas, c'eſt-à-dire eſtant d'un parti, ou n'en eſtant point, comment l'on s'y doibt comporter. Quant au premier poinct, il ſe propoſe pour ceux qui ſont libres, & ne ſont encore engagez à aucun parti ; car s'ils y ſont jà engagez, ceſte premiere queſtion n'eſt pour eux : ils ſont renvoyez à la ſeconde. Je dis cecy, à cauſe que l'on peuſt bien eſtre d'un parti, non par choix & deſſein, voire que l'on n'approuve pas, mais pource que l'on s'y trouve tout porté & attaché par très grandes & puiſſantes liaiſons, que l'on ne peuſt honneſtement rompre, qui couvrent & ex-

Deux queſtions.

La premiere, s'il faut prendre parti ou ſe tenir coy.

cuſent aſſez, eſtant naturelles & equivalentes. Or la premiere queſtion a des raiſons & exemples contraires. Il ſemble, d'une part, que l'homme de bien ne ſauroit mieux faire que de ſe tenir coy ; car il ne ſçauroit s'immiſcer à aucun parti ſans faillir, pource que toutes ces diviſions ſont illegitimes de ſoy, & ne peuvent eſtre menées ny ſubſiſter ſans inhumanité & injuſtice. Et pluſieurs gens de bien ont abhorré cela, comme reſpondit Aſinius Pollio à Auguſte, qui le prioit de le ſuivre contre Marc Antoine. D'autre part eſt-il pas raiſonnable de ſe joindre aux bons, & ceux qui ont le droict ? Le ſage Solon l'a ainſi jugé, voire il chaſtie rudement celuy qui s'en retire & ne prend parti. Le profeſſeur de vertu, Caton, l'a ainſi practiqué, ne ſe contentant de tenir un parti, mais y commandant. Pour vuider ce doubte il ſemble que les hommes illuſtres, qui ont & charge publique & crédit & ſuffiſance en l'eſtat, peuvent & doibvent ſe ranger du parti qu'ils jugeront le meilleur ; car ils ne doibvent abandonner en la tourmente le gouvernail du vaiſſeau qu'ils conduiſoient en bonace,

Velleius, l. 2.

doibvent ſervir à leur dignité, pourvoir à la ſeureté de l'eſtat; & les privez ou qui ſont moindres en charge & en ſuffiſance d'eſtat, s'arreſter & ſe retirer en quelque lieu paiſible & aſſeuré durant la diviſion, & tous les deux ſe comporter comme il va eſtre dict. Au reſte pour le choix du parti, quelquesfois il n'y a point de difficulté, car l'un eſt ſi injuſte & ſi malheureux que l'on ne s'y peuſt mettre avec aucune raiſon. Mais d'autres fois la difficulté eſt bien grande, & puis il y a pluſieurs choſes à penſer outre la juſtice & le droict des parties.

3. Venons à l'autre poinct qui eſt du comportement de tous. Or il ſe vuide en un mot par l'advis & la reigle de moderation, ſuivant l'exemple d'Atticus, tant renommé pour ſa modeſtie & prudence en tels orages, tenu touſiours & eſtimé pour favoriſer le bon parti, toutesfois ſans s'envelopper aux armes & ſans offenſe de l'autre parti. 3. Comment ſe comporter.

Parquoy ceux qui ſont declarez d'un parti s'y doibvent porter non outrez, mais avec moderation, ne s'embeſongnant point aux affaires, s'ils n'y ſont tout portez & preſſez, & en ce cas s'y porter avec tel or- 1. Outrez. Moderez.

dre & attrempance que l'orage paſſe ſur leur teſte ſans offenſe, n'ayant aucune part à ces grands deſordres & inſolences qui s'y commettent; mais au rebours les adouciſſant, deſtournant, eſludant comme ils pourront. Ceux qui ne ſont declarez ny engagez à aucun parti (deſquels la condition eſt plus douce & meilleure) encore que peuſt-eſtre au dedans & en affection ils en ont un, ne doibvent demeurer neutres, c'eſt-à-dire ne ſe ſoucier de l'iſſue & de l'eſtat des uns ny des autres, demeurant à eux ſeuls, & comme ſpectateurs en theatre ſe paiſſant des miſeres d'autruy. Tels ſont odieux à tous, & courent enfin grande fortune, comme il ſe lit des Thebains en la guerre de Xerxès, & de Jabes Galaad : *neutralitas nec amicos parit, nec inimicos tollit.* La neutralité n'eſt ny belle ny honneſte, ſi ce n'eſt avec conſentement des partis, comme Ceſar qui declara de tenir les neutres pour ſiens, au contraire de Pompée, qui les declara ennemis; ou à un eſtranger, ou à tel qui pour ſa grandeur & dignité, ne s'en doibt point meſler, mais pluſtoſt eſtre reclamé arbitre & moderateur de tous,

2.

Neutres.

Jud. 21.

Tit. Liv.

ny auſſi, & moins encore inconſtans, chancelans, metis, Protées, plus odieux encore que les neutres, & offenſifs à tous. Mais ils doibvent (demeurant partiſans d'affection s'ils veulent, car la penſée & l'affection eſt toute noſtre) eſtre communs en actions, offenſifs à nuls, officieux & gracieux à tous, ſe complaignant du malheur commun. Tels ne ſe font point d'ennemis, & ne perdent leurs amis. Ils ſont propres à eſtre mediateurs & amiables compoſiteurs, qui ſont encore meilleurs que les communs. Ainſi des non partiſans qui ſont quatre, deux ſont mauvais, les neutres & les inconſtans; & deux bons, les communs, & les mediateurs, mais touſiours l'un plus que l'autre, comme des partiſans il y en a deux, les outrez & moderez.

Inconſtans.

Communs.

Mediateurs.

## XIII. *Des troubles & diviſions privées.*

AUX diviſions privées l'on peuſt commodement & loyalement ſe comporter entre ennemis, ſi ce n'eſt avec une egale affection, au moins temperée; ne s'engager tant aux uns, qu'ils puiſſent requerir tout de

nous, & auſſi ſe contenter d'une moyenne meſure de leur grace ; ne rapporter que les choſes indifferentes ou cognues, ou qui ſervent en commun, ne diſant rien à l'un que l'on ne puiſſe dire à l'autre à ſon heure, en changeant ſeulement l'accent & la façon.

## DE LA JUSTICE,

### SECONDE VERTU.

### *De la Juſtice en general.*

### CHAPITRE V.

1. Deſcription. JUSTICE eſt rendre à chaſcun ce qui luy appartient, à ſoy premierement & puis à autruy : & par ainſi elle comprend tous les debvoirs & offices d'un chaſcun, qui ſont doubles ; le premier eſt à ſoy-meſme, le ſecond à autruy ; & ſont comprins en ce commandement general, qui eſt le ſommaire de toute juſtice, Tu aymeras ton prochain comme toy-meſme ; lequel non ſeulement met le debvoir envers autruy en ſecond lieu, mais il le monte & le reigle au patron du debvoir & amour envers ſoy ;

car, comme disent les Hebreux, il faut commencer la charité par soy-mesme.

2. Justice premiere & originelle.

Le commencement donc de toute justice, le premier & plus ancien commandement, est de la raison sur la sensualité. Auparavant que l'on puisse bien commander aux autres, il faut apprendre à commander à soy-mesme, rendant à la raison la puissance de commander, & assubjettissant les appetits & les pliant à l'obeyssance. C'est la premiere originelle justice, interne, propre, & la plus belle qui soit. Ce commandement de l'esprit sur la partie brutalle & sensuelle, de laquelle sourdent les passions, est bien comparé à un escuyer qui dresse un cheval, pource que se tenant tousiours dedans la selle, il le tourne & manie à sa volonté.

3. Distinction de justice.

Pour parler de la justice qui s'exerce au dehors & avec autruy, il faut sçavoir premierement qu'il y a double justice; une naturelle, universelle, noble, philosophique; l'autre aucunement artificielle, particuliere, politique, faicte & contraincte au besoin des polices & estats. Celle-là est bien mieux reiglée, plus roide, nette & belle, mais

elle eſt hors l'uſage, incommode au monde tel qu'il eſt : *Veri juris germanaque juſtitia ſolidam & expreſſam effigiem nullam tenemus ; umbris & imaginibus utimur :* il n'en eſt aucunement capable, comme a eſté dict. ( Voyez l. 1, c. 4. ) C'eſt la reigle de Polyclete, inflexible, invariable. Ceſte-cy eſt plus laſche & molle, s'accommodant à la foibleſſe & neceſſité humaine & populaire. C'eſt la reigle Lesbienne & de plomb, qui ploye & ſe tort, ſelon qu'il eſt beſoin, & que le temps, les perſonnes, les affaires & accidens le requièrent. Ceſte-cy permet au beſoin & approuve pluſieurs choſes, que celle-là rejetteroit & condamneroit du tout. Elle a pluſieurs vices legitimes, & pluſieurs actions bonnes illegitimes. Ceſte-là regarde tout purement la raiſon, l'honneſte ; ceſte-cy conſidere fort l'utile, le joignant tant qu'elle peuſt avec l'honneſteté. De celle-là qui n'eſt qu'en idée & en theorique n'en faut point parler.

4. De la juſtice uſuelle & diſtinguée.

La juſtice uſuelle, & qui eſt en practique par le monde, eſt premierement double, ſçavoir l'egale, aſtraincte aux termes des loix, ſelon laquelle les magiſtrats & juges

ont à proceder : l'autre equitable, laquelle ſans s'aſſubjettir aux mots de la loy, marche plus librement, ſelon l'exigence des cas, voire quelquesfois contre les mots de la loy. Or pour mieux dire, elle meine & reigle la loy ſelon qu'il faut : dont a dict un ſage, que les loix meſmes & la juſtice ont beſoin d'eſtre meinées & conduictes juſtement, c'eſt-à-dire avec equité. Ceſte-cy eſt en la main de ceux qui jugent en ſouveraineté. Item, pour en parler plus particulierement, il y a double juſtice ; l'une commutative entre les particuliers, laquelle ſe meine par proportion arithmetique ; l'autre diſtributive adminiſtrée publiquement par proportion geometrique : elle a deux parties, la recompenſe & la peine.

5. N'y a point de vraye juſtice au monde.

Or toute ceſte juſtice uſuelle & de practique n'eſt point vrayement & parfaictement juſtice, & l'humaine nature n'en eſt pas capable non plus que de toute autre choſe en ſa pureté. Toute juſtice humaine eſt meſlée avec quelque grain d'injuſtice, faveur, rigueur, trop, & trop peu, & n'y a point de pure & vraye mediocrité, d'où ſont ſortis ces mots des anciens : Qu'il eſt

force de faire tort en detail, qui veuſt faire droict en gros, & injuſtice en petites choſes, qui veuſt faire juſtice en grandes. Les legiſlateurs pour donner cours à la juſtice commutative tacitement permettent de ſe tromper l'un l'autre, & à certaine meſure, mais qu'il ne paſſe point la moitié de juſte prix, & c'eſt pource qu'ils ne ſçauroient mieux faire. Et en la juſtice diſtributive, combien d'innocens prins, & de coulpables abſous & relaxez & ſans la faute des juges, ſans compter le trop, ou le trop peu, qui eſt preſque perpetuel en la plus nette juſtice! La juſtice s'empeſche elle-meſme, & la ſuffiſance humaine ne peuſt voir ny pourvoir à tout. Voicy entre autres un grand deffaut en la juſtice diſtributive, de punir ſeulement, & non ſalarier, bien que ce ſoyent les deux parties & les deux mains de la juſtice, mais ſelon qu'elle s'exerce communement elle eſt manchotte & incline toute à la peine. La plus grande faveur que l'on reçoive d'elle, c'eſt l'indemnité, qui eſt une monnoye trop courte pour ceux qui font mieux que le commun. Mais il y a encore plus; car ſoyez deferé & accuſé à tort, vous

voylà en peine & ſouffrez beaucoup ; enfin voſtre innocence cognue vous en ſortez abſous de la derniere punition, mais ſans reparation de l'affliction, qui vous demeure touſiours. Et l'accuſateur moyennant qu'il aye apporté ſi petite couleur que ce ſoit (qui eſt facile à faire), s'en va ſans punition, tant eſt eſcharſe la juſtice au loyer, & recognoiſſance du bien, & toute au chaſtiment. Dont eſt venu ce jargon, que faire juſtice, & eſtre ſubject à juſtice, s'entend touſiours de la peine ; & eſt aiſé à qui veuſt de mettre un autre en peine, & le reduire en tel eſtat, qu'il n'en ſortira jamais qu'avec perte.

6. Diviſion de ceſte matiere.

De la juſtice & du debvoir y a trois parties principales. Car l'homme doibt à trois ; à Dieu, à ſoy, à ſon prochain, au deſſus de ſoy, à ſoy, & à coſté. Du debvoir envers Dieu, qui eſt la pieté & religion, a eſté dict aſſez amplement cy-deſſus. Il reſte donc icy à parler du debvoir envers ſoy, & ſon prochain.

L. 2. c. 5.

*De la Juſtice & debvoir de l'homme à ſoy-meſme.*

## CHAPITRE VI.

CECY eſt aſſez comprins en tout ceſt œuvre ; au premier livre qui enſeigne à ſe cognoiſtre & toute l'humaine condition ; au ſecond qui enſeigne à eſtre ſage, & en donne les advis & les reigles ; & au reſte de ce livre ſpecialement ès vertus de force & temperance : toutesfois comme en un ſommaire je mettray icy quelques advis plus exprès & formels.

Le premier & fondamental advis eſt de ſe reſouldre à ne vivre point par acquit, à l'incertain & à l'advanture, comme font preſque tous, qui ſemblent ſe moquer & ne vivre pas à leur eſcient, ne traittent & ne conduiſent point leur vie ſerieuſement, attentifvement, vivent du jour à l'autre, comme il adviendra. Ils ne gouſtent, ne poſſedent, ny ne jouyſſent de la vie ; mais ils s'en ſervent pour faire d'autres choſes. Leurs deſſeins & occupations troublent ſouvent, & nuiſent plus à la vie, qu'ils n'y ſer-

vent. Ces gens icy ſont tout à bon eſcient, ſauf de vivre. Toutes leurs actions & les petites pieces de la vie leur ſont ſerieuſes; mais tout le corps entier de la vie n'eſt qu'en paſſant & comme ſans y penſer; c'eſt un preſuppoſé, à quoy ne faut plus penſer. Ce qui n'eſt qu'accident leur eſt principal, & le principal ne leur eſt qu'acceſſoire. Ils s'affectionnent & ſe roidiſſent à toutes choſes, les uns à amaſſer ſcientes, honneurs, dignitez, richeſſes; les autres à prendre leurs plaiſirs, chaſſer, jouer, paſſer le temps; les autres à des ſpeculations, fantaiſies, inventions; les autres à manier & traitter affaires; les autres à autres choſes; mais à vivre ils n'y penſent pas. Ils vivent comme inſenſiblement, eſtant bandez & penſifs à autres choſes. La vie leur eſt comme un terme & un delay pour l'employer à d'autres choſes. Or tout cecy eſt très injuſte, c'eſt un malheur & trahiſon à ſoy-meſme; c'eſt bien perdre ſa vie, & aller contre ce qu'un chaſcun ſe doibt, qui eſt de vivre ſerieuſement, attentifvement, & joyeuſement, *bene vivere & lætari*, *ſibi ſemper valere & vivere doctus*, afin de bien vivre

& bien mourir, c'eſt la taſche d'un chaſcun. Il faut meiner & conduire ſa vie à la façon d'un grand affaire de poids & de conſequence, & comme un prix faict, duquel il faut rendre compte exactement & par le menu. C'eſt noſtre grand affaire, auſſi tout le reſte n'eſt que baboyes, choſes acceſſoires & ſuperficiaires. Il y en a qui deſliberent bien de ce faire, mais c'eſt quand il ne leur faut plus vivre; reſſemblent à ceux qui attendent à vendre & achepter juſqu'après que la foire eſt paſſée, & puis font des ſottes & vaines plaintes. Ne me ſera-il jamais loiſible de faire ma retraite, & de vivre à moy? *quàm ſerum eſt incipere vivere cùm deſinendum eſt! quàm ſtulta mortalitatis oblivio! dum differtur, vita tranſcurrit.* Voylà pourquoy les ſages crient de bien meſnager le temps, *tempori parce*, que nous n'avons beſoin de choſe tant que du temps, diſoit Zenon; car la vie eſt courte, & l'art eſt long; non l'art de guarir, mais pluſtoſt de vivre, qui eſt la ſageſſe. A ce premier & capital advis ſervent les ſuivans.

Voyez l. 1. ch. 36.

2. Apprendre à demeurer, ſe delecter &

contenter ſeul, voire ſe paſſer de tout le monde, ſi beſoin eſt; la plus grande choſe eſt de ſçavoir eſtre à ſoy, la vertu ſe contente de ſoy; gaignons ſur nous de pouvoir à bon eſcient vivre ſeuls, & y vivre à noſtre aiſe; apprenons à nous paſſer & nous deſprendre de toutes les liaiſons qui nous attachent à autruy, & que noſtre contentement deſpende de nous, ſans chercher, ny auſſi deſdaigner ou refuſer les compagnies, voire gayement y aller & s'y trouver, ſi le beſoin noſtre ou d'autruy le requiert: mais ne nous y accoquiner, & y eſtablir noſtre plaiſir, comme aucuns qui ſont comme demy-perdus eſtant ſeuls. Il faut avoir au dedans ſoy, dequoy s'entretenir & contenter, *& in ſinu ſuo gaudere.* Qui a gaigné ce poinct, ſe plaiſt par tout, & en toutes choſes. Il faut bien faire la mine conforme à la compagnie & à l'affaire qui ſe preſente & ſe traitte, & s'accommoder à autruy, triſte, ſi beſoin eſt, mais au dedans ſe tenir touſiours meſme; cecy eſt la meditation & conſideration, qui eſt l'aliment & la vie de l'eſprit, *cujus vivere eſt cogitare.* Or par le benefice de nature il n'y a occupation que

nous faſſions plus ſouvent, plus long-temps, qui ſoit plus facile, plus naturelle & plus noſtre, que mediter & entretenir ſes penſées. Mais elle n'eſt pas à tous de meſme, ains bien diverſe, ſelon que les eſprits ſont; aux uns elle eſt foible, aux autres forte; aux uns c'eſt fetardiſe, oyſiveté languiſſante, vacance & diſette de toute autre beſongne; mais les grands en font leur principale vacation & plus ſerieux eſtude, dont ils ne ſont jamais plus embeſongnez ny moins ſeuls (comme il eſt dict de Scipion) que quand ils ſont ſeuls & ſejournent d'affaires, à l'imitation de Dieu, qui vit & ſe paiſt d'éternelle penſée. C'eſt la beſongne des Dieux (dict Ariſtote) de laquelle naiſt leur beatitude & la noſtre.

3. Se cognoiſtre & cultiver.

Or ceſte ſolitaire occupation, & ceſt entretien joyeux ne doibt point eſtre en vanité, moins en choſe vicieuſe, mais en l'eſtude & cognoiſſance profonde, & puis diligente culture de ſoy-meſme: c'eſt le prix faict, le principal, premier & plus plein ouvrage de chaſcun. Il faut touſiours ſe guetter, taſter, ſonder, jamais ne s'abandonner, eſtre touſiours chez ſoy, ſe tenir à ſoy: &

trouvant que plusieurs choses ne vont pas bien, soit par vice & deffaut de nature, ou contagion d'autruy, ou accident survenu, qui nous trouble, faut tout doucement les corriger & y pourvoir. Il faut s'arraisonner soy-mesme, se redresser & remettre courageusement, non pas se laisser aller & couler par desdain & nonchalance.

Il faut aussi en evitant toute faineantise & fetardise, qui ne faict qu'enrouiller & gaster & l'esprit & le corps, se tenir tousiours en haleine, en exercice & en office : non toutesfois trop tendu, violent & penible, mais sur-tout honneste, vertueux & serieux : & plustost pour ce faire, se tailler de la besongne, & se proposer des desseins pour s'y occuper joyeusement, conferant avec les honnestes hommes & les bons livres, dispensant bien son temps, & reiglant ses heures, & non vivre tumultuairement & à l'hazard. 4. Se tenir en exercice.

Mesnager bien & faire son profit de toutes choses qui se presentent, se font, se disent, s'en faire leçon, se les appliquer sans en faire bruict ny semblant. 5. Mesnager toutes choses.

Et pour plus particulariser, nous sçavons 6.

Reigler ſon eſprit, c'eſt-à-dire ſon jugement.

que le debvoir de l'homme envers ſoy eſt en trois, comme il a trois parties à reigler & conduire, l'eſprit, le corps & les biens. Pour l'eſprit (le premier & principal auquel appartiennent premierement & par preciput les advis generaux que nous venons de dire), nous ſçavons que tous ſes mouvemens reviennent à deux, penſer & deſirer; l'entendement & la volonté, auſquels reſpondent la ſcience & la vertu, les deux ornemens de l'eſprit. Quant au premier qui eſt l'entendement, il le faut preſerver de deux choſes aucunement contraires & extremes, ſçavoir ſottiſe & folie, c'eſt-à-dire de vanitez & niaiſeries d'une part, c'eſt l'abaſtardir & le perdre; il n'a pas eſté faict pour niaiſer, *non ad jocum & luſum genitus, ſed ad ſeveritatem potiùs:* & d'opinions fantaſques, abſurdes & extravagantes, d'autre; c'eſt le ſallir & vilaner. Il le faut paiſtre & entretenir des choſes utiles & ſerieuſes, le teindre & abreuver d'opinions ſaines, douces, naturelles; & ne faut pas tant eſtudier à l'eſlever & guinder, à le tendre & roidir, comme à le reigler, ordonner & policer; l'ordre & la pertinence

c'eſt l'effect de ſageſſe, & qui donne prix à l'ame : & ſur tout ſe garder de preſomption, opiniaſtreté ; vices familiers à ceux qui ont quelque gaillardiſe & vigueur d'eſprit : pluſtoſt ſe tenir au doubte, en ſuſpens, principalement ès choſes qui reçoivent oppoſitions & raiſons de toutes parts mal-aiſées à cuire & digerer : c'eſt une belle choſe que ſçavoir bien ignorer & doubter, & la plus ſeure, de laquelle ont faict profeſſion les plus nobles philoſophes, voire c'eſt le principal effect & fruict de la ſcience.

Pour le regard de la volonté, il faut en toutes choſes ſe reigler & ſoubſmettre à la droite raiſon, qui eſt l'office de vertu, non à l'opinion volage, inconſtante, fauſſe ordinairement, moins encore à la paſſion. Ce ſont les trois qui remuent & regentent nos ames. Mais voicy la difference : le ſage ſe reigle & ſe range à ce qui eſt ſelon nature & raiſon, regarde au debvoir, tient pour apocryphe & ſuſpect ce qui eſt de l'opinion, condamne tout à faict ce qui eſt de la paſſion, & pour ce vit-il en paix, chemine tout doucement en toutes choſes, n'eſt point ſubject à ſe repentir, ſe deſdire, chan- 7.

ger; car quoy qu'il advienne, il ne pourroit mieux faire ny choiſir; & puis il ne s'echauffe point, car la raiſon va tout doux. Le fol qui ſe laiſſe meiner à ces deux, ne faict qu'extravaguer, ſe gendarmer; jamais ne repoſe. Il eſt touſiours à ſe radviſer, changer, rabbiller, repentir, & jamais n'eſt content; auſſi n'appartient-il qu'au ſage de l'eſtre, & qu'à la raiſon & à la vertu de nous faire & rendre tels : *nulla placidior quies niſi quam ratio compoſuit.* L'homme de bien ſe doibt regenter, reſpecter, & craindre ſa raiſon & ſa conſcience, qui eſt ſon bon genie, ſi qu'il ne puiſſe ſans honte broncher en leur preſence : *rarum eſt ut ſatis ſe quiſque vereatur.*

8. Quant au corps, l'on luy doibt aſſiſtance & conduitte. C'eſt folie de vouloir ſequeſtrer & deſprendre ces deux parties principales l'une de l'autre; au rebours il les faut rallier & rejoindre. La nature nous a donné le corps comme inſtrument neceſſaire à la vie : il faut que l'eſprit, comme le principal, prenne la tutele du corps. Il ne le doibt pas ſervir; ce ſeroit la plus vile, injuſte, honteuſe & onereuſe ſervitude de toutes :

mais l'aſſiſter, le conſeiller & luy eſter comme mary. Il luy doibt donc du ſoin, & non du ſervice; il le doibt traitter comme ſeigneur, non comme tyran; le nourrir, non l'engraiſſer, luy monſtrant qu'il ne vit pas pour luy, mais qu'il ne peuſt vivre icy bas ſans luy. C'eſt addreſſe à l'ouvrier de ſçavoir bien uſer & ſe ſervir de ſes outils; auſſi eſt-ce un grand advantage à l'homme de ſe ſçavoir bien ſervir de ſon corps, & le rendre inſtrument propre à exercer la vertu. Au reſte, le corps ſe conſerve en bon eſtat par nourriture moderée & exercice bien reiglé. Comment l'eſprit doibt avoir part & luy faire compagnie aux plaiſirs, il a eſté dict cy-deſſus, & ſera encore dict en la vertu de temperance. L. 2. ch. 6.

Quant aux biens & au debvoir d'un chaſcun en ceſt endroict, il y a pluſieurs & divers offices: ſont ſciences differentes qu'amaſſer des biens, conſerver, meſnager, emploiter & leur donner tour. Tel eſt ſçavant en l'un, qui n'entend rien en l'autre, ny n'y eſt propre. L'acquiſition a plus de parties que toutes les autres. L'emploitte eſt plus glorieuſe & ambitieuſe. La conſerva- 9. Pour les biens.

tion & la garde, qui eſt propre à la femme, eſt ſombre.

Ce ſont deux extremitez pareillement vicieuſes; aymer & affectionner les richeſſes; les hayr & rejetter. J'entends richeſſes ce qui eſt outre & par deſſus la neceſſité & la ſuffiſance. Le ſage ne fera ny l'un ny l'autre, ſelon le ſouhait & priere de Salomon, ny richeſſe ny poureté; mais les tiendra en leur rang, les eſtimant ce qu'elles ſont, choſe de ſoy indifferente, matiere de bien & de mal, utiles à beaucoup de bonnes choſes.

Les maux & miſeres, qui ſont à l'affectionner & à hayr les biens, ont eſté dicts cy-deſſus; voicy maintenant la reigle en la mediocrité, qui eſt en cinq mots. 1. Les vouloir, mais ne les aymer point: *ſapiens non amat divitias, ſed mavult.* Tout ainſi que l'homme petit & foible de corps voudroit bien eſtre plus haut & plus robuſte, mais c'eſt ſans s'en ſoucier & ſans s'en donner peine; cherchant ſans paſſion ce que la nature deſire, la fortune ne nous en ſçauroit priver. 2. Encore beaucoup moins les chercher aux deſpens & dommage d'au-

L. 1. ch. 23.

truy, ou par arts & moyens laſches & ſordides, afin que perſonne ne nous les pleure, plaigne ou envie, s'il n'eſt malicieux. 3. Advenans & entrans par la porte honneſte de devant, ne les point rebutter, ains gayement les accepter & recepvoir en ſa maiſon, non en ſon cœur; en ſa poſſeſſion, non en ſon amour, comme n'en eſtant dignes. 4. Les ayant, les employer honneſtement & diſcrettement en bien meritant d'autruy, afin que pour le moins ſoit autant honneſte leur ſortie que leur entrée. 5. S'en allant d'elles-meſmes, ſe deſrobant & ſe perdant, ne s'en contriſter, ne s'en allant rien du noſtre : *ſi divitiæ effluxerint, non auferent niſi ſemetipſas.* Bref celuy ne merite eſtre accepté de Dieu, & eſt indigne de ſon amour & de profeſſion de vertu, qui faict cas des biens de ce monde.

Aude, hoſpes, contemnere opes, & te quoque dignum
Finge Deo.

## *De la juſtice & debvoir de l'homme envers l'homme.*

### ADVERTISSEMENT.

CE debvoir eſt grand, & a pluſieurs parties. Nous en ferons du premier coup deux grandes : en la premiere nous mettrons les debvoirs generaux, ſimples & communs, requis de tous & un chaſcun, envers tous & un chaſcun, ſoyent de cœur, de parole & de faict, qui ſont amitié, foy, verité & admonition libre, bienfaict, humanité, liberalité, recognoiſſance; en la ſeconde ſeront les debvoirs ſpeciaux requis par une ſpeciale & expreſſe raiſon & obligation, entre certaines & certaines perſonnes, comme entre les mariez, parens & enfans, maiſtres & ſerviteurs, princes & ſubjects, magiſtrats, les grands & puiſſans, & les petits.

## PREMIERE PARTIE,

Qui eſt des debvoirs generaux & communs de tous envers tous. Et premierement

*De l'Amour ou Amitié.*

## CHAPITRE VII.

Amitié eſt une flamme ſacrée allumée en nos poitrines, premierement par nature, & a monſtré ſa premiere ardeur entre le mary & la femme, les parens & les enfans, les freres & ſœurs; & puis ſe refroidiſſant a eſté r'allumée par art & invention des alliances, compagnies, frairies, colleges & communautez. Mais pource qu'en tout cela eſtant diviſée en pluſieurs pieces elle s'affoibliſſoit, & qu'elle eſtoit meſlée & deſtrempée avec d'autres conſiderations utiles, commodes, delectables, pour ſe roidir & nourrir plus ardente, s'eſt ramaſſée toute en ſoy, & racourcie plus eſtroicte entre deux vrais amis. Et c'eſt la parfaicte amitié, qui eſt d'autant plus chaude & ſpirituelle, 1. Deſcription d'amitié.

que toute autre, comme le cœur eſt plus chaud que le foye & le ſang des veines.

2. L'amitié eſt l'ame & la vie du monde, plus neceſſaire, diſent les ſages, que le feu & l'eau : *amicitia neceſſitudo, amici neceſſarii :* c'eſt le ſoleil, le baſton, le ſel de noſtre vie ; car ſans icelle tout eſt tenebres : & n'y a aucune joye, ſouſtien, ny gouſt de vivre *amicus fidelis protectio fortis, medicamentum vitæ & immortalitatis : & qui invenit illum, invenit theſaurum.*

3. Combien neceſſaire au public. Et ne faut penſer que l'amitié ne ſoit utile & plaiſante qu'en privé, & pour les particuliers ; car encore l'eſt-elle plus au public, c'eſt la vraye mere nourrice de la ſocieté humaine, conſervatrice des eſtats & polices. Et n'eſt ſuſpecte ny ne deſplaiſt qu'aux tyrans & aux monſtres, non qu'ils ne l'adorent en leur cœur, mais pource qu'ils ne peuvent eſtre de l'ecot. L'amitié ſeule ſuffit à conſerver ce monde : & ſi elle eſtoit en vigueur par-tout, il ne ſeroit jà beſoin de loy, qui n'a eſté miſe ſus que ſubſidiairement & comme un ſecond remede au deffaut de l'amitié ; afin de faire & contraindre par ſon authorité ce qui deb-

vroit eſtre librement & volontairement faict par amitié. Mais la loy demeure beaucoup au deſſoubs d'elle. Car l'amitié reigle le cœur, la langue, la main, la volonté & les effects. La loy ne peuſt pourvoir qu'au dehors. C'eſt pourquoy Ariſtote a dict que les bons legiſlateurs ont eu plus de ſoin de l'amitié que de la juſtice; & pource que la loy & la juſtice ſouvent encore perd ſon credit, le troiſieſme remede & moindre de tous a eſté aux armes & à la force, du tout contraire au premier de l'amitié. Voilà par degrez les trois moyens du gouvernement politique; mais l'amitié vaut bien plus que les autres, auſſi les ſeconds & ſubſidiaires ne valent jamais tant que le premier & principal.

4. Diſtinction, 1. des cauſes.

Il y a grande diverſité & diſtinction d'amitié : celle des anciens en quatre eſpeces, naturelle, ſociale, hoſpitaliere, venerienne, n'eſt point ſuffiſante. Nous en pouvons marquer trois. La premiere eſt tirée des cauſes qui l'engendrent, qui ſont quatre, nature, vertu, profit, plaiſir, qui marchent quelquesfois toutes en troupe; autrefois deux ou trois, & aſſez ſouvent une

ſeule : mais la vertu eſt la plus noble & la plus forte ; car elle eſt ſpirituelle, & au cœur, comme l'amitié ; la nature eſt au ſang, le profit en la bourſe, le plaiſir en quelque partie, & ſentiment du corps. Auſſi la vertu eſt plus libre, plus franche & nette ; & ſans icelle les autres cauſes ſont chetifves, laſches & caduques. Qui aime pour la vertu ne ſe laſſe point d'aimer, & ſi l'amitié ſe rompt, ne ſe plainct point. Qui aime pour le profit, ſi elle ſe rompt, ſe plainct impudemment, vient en reproche qu'il a tout faict, & a tout perdu. Qui aime pour le plaiſir, ſi la volupté ceſſe, il ſe ſepare, & s'eſtrange du tout ſans ſe plaindre.

5. 2. Des perſonnes.

La ſeconde diſtinction, qui eſt pour le regard des perſonnes, ſe faict en trois eſpeces : l'une eſt en droicte ligne, entre ſuperieurs & inferieurs, & eſt, ou naturelle, comme entre parens & enfans, oncles & neveux, ou legitime, comme entre le prince & les ſubjects, les ſeigneurs & les vaſſaux, le maiſtre & les ſerviteurs, le docteur & le diſciple, le prelat ou gouverneur & le peuple. Or ceſte eſpece n'eſt point à proprement parler amitié, tant à cauſe de la

grande diſparité qui eſt entre eux ; qui empeſche la privauté & familiarité & entiere communication, fruict & effect principal de l'amitié, qu'auſſi à cauſe de l'obligation qui y eſt, qui faict qu'il y a moins de liberté & de noſtre choix & affection. Voilà pourquoy on leur donne d'autres noms que d'amitié. Car aux inferieurs on requiert d'eux honneurs, reſpect, obeiſſance; aux ſuperieurs, ſoin & vigilance envers les inferieurs. La ſeconde eſpece d'amitié pour le regard des perſonnes eſt en ligne couchée & collaterale entre pareils ou preſque pareils. Et ceſte-cy eſt encore double : car ou elle eſt naturelle, comme entre freres, ſœurs, couſins; & ceſte-cy eſt plus amitié que la precedente, car il y a moins de diſparité. Mais il y a de l'obligation de nature, laquelle comme d'un coſté elle noue & ſerre, de l'autre elle relaſche. Car à cauſe des biens & partages & des affaires, il faut quelquesfois que les freres & parens ſe heurtent; outre que ſouvent la correſpondance & relation d'humeurs & volontez, qui eſt l'eſſence de l'amitié, ne s'y trouve pas; c'eſt mon frere, mon parent; mais

il eſt meſchant, ſot. Ou elle eſt libre & volontaire comme entre compagnons & amis qui ne ſe touchent & tiennent de rien que de la ſeule amitié, & ceſte eſt proprement & vrayement amitié.

2. La troiſieſme eſpece touchant les perſonnes eſt mixte & comme compoſée des deux, dont elle eſt ou doibt eſtre plus forte; c'eſt la conjugale des mariez, laquelle tient de l'amitié en droicte ligne, à cauſe de la ſuperiorité du mary, & inferiorité de la femme, & de l'amitié collaterale, eſtant tous deux de compagnie parties joinctes enſemble & ſe coſtoyant. Dont la femme a eſté tirée non de la teſte, ny des pieds, mais du coſté de l'homme. Auſſi les mariez par tout & alternativement exercent & monſtrent toutes ces deux amitiez: en public, la droicte; car la femme ſage honore & reſpecte le mary: en privé, la collaterale, privée & familiere. Ceſte amitié de mariage eſt encore d'une autre façon double & compoſée; car elle eſt ſpirituelle & corporelle, ce qui n'eſt pas ès autres amitiez, ſinon en celle qui eſt reprouvée par toutes bonnes loix, & par la

nature meſme. L'amitié donc conjugale par ces raiſons eſt grande, forte & puiſſante. Il y a toutesfois deux ou trois choſes qui la relaſchent, & empeſchent qu'elle puiſſe parvenir à perfection d'amitié : l'une qu'il n'y a que l'entrée du mariage libre, car ſon progrez & ſa durée eſt toute contrainćte, forcée, j'entends aux mariages chreſtiens ; car par tout ailleurs elle eſt moins contrainćte, à cauſe des divorces qui ſont permis : l'autre eſt la foibleſſe & inſuffiſance de la femme, qui ne peuſt reſpondre & tenir bon à ceſte parfaićte conference & communication des penſées & jugemens : ſon ame n'eſt pas aſſez forte & ferme pour fournir & ſouſtenir l'eſtrainćte d'un nœud ſi fort, ſi ſerré, ſi durable ; c'eſt comme nouer une choſe forte & groſſe avec une mince & deſliée. Ceſte-cy ne rempliſſant pas aſſez, s'eſchappe, gliſſe, & ſe deſrobe de l'autre. Encore y a-il icy qu'en l'amitié des mariez ils ſe meſlent de tant d'autres choſes eſtrangeres, les enfans, les parens d'une part & d'autre, & tant d'autres fuſées à demeſler qui troublent ſouvent & relaſchent une vive affećtion.

6. 3. Des degrez.

La troiſieſme diſtinction d'amitié regarde la force & intention, ou la foibleſſe & diminution de l'amitié. Selon ceſte raiſon il y a double amitié: la commune & imparfaicte, qui ſe peuſt appeller bienveillance, familiarité, accointance privée, & a une infinité de degrez; l'une plus eſtroicte, intime & forte que l'autre: & la parfaicte, qui ne ſe voit point, & eſt un phœnix au monde, à peine eſt-elle bien conçue par imagination.

7. Differences de l'amitié commune & parfaicte.

Nous les cognoiſtrons toutes deux en les deſpeignant & confrontant enſemble, & recognoiſſant leurs differences. La commune ſe peuſt baſtir & concilier en peu de temps. De la parfaicte il eſt dict qu'il faut deſliberer fort long-temps & manger un muy de ſel.

2. La commune s'acquiert, ſe baſtit & ſe dreſſe par tant de diverſes occaſions & occurrences utiles, delectables; dont un ſage donnoit ces deux moyens d'y parvenir, dire choſes plaiſantes, & faire choſes utiles: la parfaicte, par la ſeule vraye & vive vertu reciproquement bien cognue.

3. La commune peuſt eſtre avec & entre

pluſieurs, la parfaicte avec un ſeul, qui eſt un autre ſoy-meſme, & ainſi entre deux ſeulement, qui ne ſont qu'un. Elle s'impliqueroit, & s'empeſcheroit entre pluſieurs; car ſi deux en meſme temps demandoient eſtre ſecourus, s'ils me demandoient offices contraires, ſi l'un commettoit à mon ſilence choſe qu'il eſt expedient à l'autre de ſçavoir, quel ordre ? Certes la diviſion eſt ennemie de perfection, & union ſa germaine.

4. La commune reçoit du plus ou du moins, des exceptions, reſtrictions & modifications, s'eſchauffe ou relaſche, ſubjecte à accez & recez, comme la fiebvre, ſelon la preſence ou abſence, merites, bienfaicts, &c. La parfaicte non, touſiours meſme, marchant d'un pas eſgal, ferme, hautain & conſtant.

5. La commune reçoit & a beſoin de pluſieurs reigles & precautions données par les ſages, dont l'une eſt d'aimer ſans intereſt de la pieté, verité, vertu : *amicus uſque ad aras*. L'autre eſt d'aimer comme ſi l'on avoit à hayr, & hayr comme ſi l'on avoit à aimer, c'eſt-à-dire tenir touſiours la bride en la main, & ne s'abandonner

pas ſi profuſement, que l'on s'en puiſſe repentir, ſi l'amitié venoit à ſe denouer.

Item, d'aider & ſecourir au beſoin ſans eſtre requis; car l'ami eſt honteux, & luy couſte de demander ce qu'il penſe luy eſtre deu : item, n'eſtre importun à ſes amis, comme ceux qui ſe plaignent touſiours à la maniere des femmes. Or toutes ces leçons très ſalutaires ès amitiez ordinaires n'ont point de lieu en ceſte ſouveraine & parfaicte amitié.

8. Deſcription de parfaicte amitié.

Nous ſaurons encore mieux cecy par la peinture & deſcription de la parfaicte amitié, qui eſt une confuſion de deux ames très libre, pleine & univerſelle. Voicy trois mots. 1. Confuſion', non ſeulement conjonction & joincture, comme des choſes ſolides; leſquelles tant bien attachées, meſlées, & nouées ſoient-elles, ſi peuvent-elles eſtre ſeparées, & ſe cognoiſſent bien à part. Les ames en ceſte parfaicte amitié ſont tellement plongées & noyées l'une dedans l'autre, qu'elles ne ſe peuvent plus r'avoir ny ne veulent, à la maniere des choſes liquides meſlées enſemble. 2. Très libre & baſtie par le pur choix & pure liberté de la

volonté, ſans aucune obligation, occaſion ny cauſe eſtrangere. Il n'y a rien qui ſoit plus libre & volontaire que l'affection. 3. Univerſelle ſans exception aucune de toutes choſes, biens, honneurs, jugement, penſées, volontez, vie. De ceſte univerſelle & ſi pleine confuſion vient que l'une ne peuſt preſter ny donner à l'autre, & n'y a point entre eux de bienfaict, obligation, recognoiſſance, remerciement & autres pareils debvoirs, qui ſont nourriſſiers des amitiez communes, mais teſmoignages de diviſion & difference : tout ainſi comme je ne ſçais point de gré du ſervice que je me fais ; ny l'amitié que je me porte ne croiſt point pour le ſecours que je m'apporte. Et au mariage meſme pour luy donner quelque reſſemblance de ceſte divine liaiſon, bien qu'il demeure bien au deſſoubs : les donations ſont deffendues entre le mary & la femme : & s'il y avoit lieu de ſe pouvoir donner l'un à l'autre, ce ſeroit celuy qui employeroit ſon ami, & recevroit le bienfaict, qui obligeroit ſon compagnon ; car cherchant l'un & l'autre ſur tout & avec faim de s'entre-bien-faire, celuy qui en donne l'oc-

caſion ; & en preſte la matiere, eſt celuy qui faict le liberal, donnant ce contentement à ſon ami d'effectuer ce qu'il deſire le plus.

9. Exemples. De ceſte parfaicte amitié, & communion, nous avons quelques exemples en l'antiquité. Bloſius prins comme très grand ami de Tyberius Gracchus jà condamné, & interrogé ce qu'il euſt faict pour luy, ayant reſpondu Toutes choſes, il luy fuſt demandé, Comment s'il t'euſt prié de mettre le feu aux temples, l'euſſes-tu faict ? Il reſpondit que jamais Gracchus n'euſt eu telle volonté, mais que quand il l'euſt eue il y euſt obey ; très hardie & dangereuſe reſponce. Il pouvoit dire hardiment que Gracchus n'euſt jamais eu ceſte volonté, c'eſtoit à luy à en reſpondre ; car comme porte noſtre deſcription, l'ami parfaict non ſeulement ſçait & cognoiſt pleinement la volonté de ſon ami, & cela ſuffit pour en reſpondre, mais il la tient en ſa manche, & la poſſede entierement. Et ce qu'il adjouſte que ſi Gracchus l'euſt voulu, il l'euſt faict, ce n'eſt rien dict, cela n'altere ny n'empire point ſa premiere reſponce, qui

eſt de l'aſſeurance de la volonté de Gracchus. Cecy eſt des volontez & jugemens : 2. voyons des biens. Ils eſtoient trois amis (ce mot trois heurte nos regles, & faict penſer que ce n'eſtoit encores une amitié du tout parfaicte), deux riches, & un pauvre chargé d'une mere vieille, & d'une fille à marier ; ceſtuy-ci mourant faict ſon teſtament, par lequel il legue à un de ſes amis de nourrir ſa mere & l'entretenir, & à l'autre de marier ſa fille, & lui donner le plus grand douaire qu'il pourra ; & advenant que l'un d'eux vienne à deffaillir, il ſubſtitue l'autre. Le peuple ſe mocque de ce teſtament, les héritiers l'acceptent avec grand contentement, & chacun vient à jouyr de ſon legat ; mais eſtant decedé cinq jours après celuy qui avoit prins la mere, l'autre ſurvivant & demeurant ſeul univerſel heritier entretint ſoigneuſement la mere, & dedans peu de jours il maria en meſme jour ſa fille propre unique, & celle qui luy avoit eſté leguée, leur deſpartant par eſgales parts tout ſon bien. Les ſages ſelon la peincture ſuſdicte ont jugé que le premier mourant s'eſtoit monſtré plus amy, plus liberal, fai-

ſant ſes amis heritiers & leur donnant ce contentement de les employer à ſon beſoin. 3. De la vie; l'hiſtoire eſt notoire de ces deux amis, dont l'un eſtant condamné par le tyran à mourir à certain jour & heure, demanda ce delay de reſte pour aller pourvoir à ſes affaires domeſtiques en baillant caution; le tyran luy ayant accordé à ceſte condition que, s'il ne ſe repreſentoit au temps, ſa caution ſouffriroit le ſupplice, le priſonnier baille ſon amy, qui entre en priſon à ceſte condition: & le temps eſtant venu, & l'amy caution ſe deliberant de mourir, le condamné ne faillit de ſe repreſenter. De quoy le tyran plus qu'esbahy, & delivrant tous les deux, les pria de le vouloir recevoir & adopter en leur amitié pour tiers.

---

*De la foy, fidelité, perfidie, ſecret.*

## CHAPITRE VIII.

Dignité de la foy.

TOUS, voire les perfides, ſçavent & confeſſent que la foy eſt le lien de la ſocieté humaine, fondement de toute juſtice, & que ſur-tout elle doibt eſtre religieuſement

obſervée. *Nihil auguſtius fide, quæ juſtitiæ fundamentum eſt; nec ulla res vehementiùs rempub. continet & vitam. Sanctiſſimum humani pectoris bonum.* Cicero.

Ante Jovem generata, decus divûmque hominumque,
Qua ſine non tellus pacem non æquora norunt,
Juſtitiæ conſors, tacitumque in pectore numen.

Toutesfois le monde eſt plein de perfides : peu y en a qui bien & entierement gardent leur foy : ils la rompent en diverſes façons, & ne le ſentent pas. Moyennant qu'ils trouvent quelque prétexte & couleur, ils penſent eſtre ſauvez. Les autres eſtudient & cherchent des cachettes, fuittes, ſubtilitez : *Quærunt latebras perjurio.* Or pour vuider toutes les difficultez qui ſont en ceſte matiere, & ſçavoir au vray comment il s'y faut porter, il y a quatre conſiderations, auſquelles tout ſe peut rapporter; les perſonnes, tant celuy qui donne la foy, que celuy qui la reçoit; la choſe ſubjecte, dont eſt queſtion; & la maniere que la foy a eſté donnée. 2. La foy rare. Diviſion de ceſte matiere.

Quant à celuy qui donne la foy, faut qu'il aye puiſſance de ce faire : s'il eſt ſubject d'au- 3. Celuy

qui donne la foy.

truy, il ne la peuſt donner; & l'ayant donnée ſans congé ou approbation de ſon maiſtre, eſt de nul effect; comme il fut bien monſtré au tribun Saturnin & ſes complices, qui ſortis du Capitole (qu'ils avoient prins par rebellion) ſur la foy des conſuls, ſubjects & officiers de la Republique, furent juſtement tuez. Mais tout homme libre & à ſoy doibt tenir ſa foy, tant grand ſoit-il & ſouverain : voire plus eſt grand, plus y eſt-il obligé, car plus eſtoit-il libre à la donner. Et eſt bien dict, qu'autant doibt valoir la ſimple parole du prince, que le ſerment d'un privé.

4. Celuy qui la reçoit.

Quant à celuy à qui eſt donnée la foy, qui qu'il ſoit, il la luy faut garder; & n'y a que deux exceptions, qui ſont claires : l'une s'il ne l'avoit pas receue, & ne s'en eſtoit contenté, c'eſt-à-dire qu'il auroit demandé autre caution & aſſeurance; Car la foy comme choſe ſacrée doibt eſtre receue tout ſimplement, autrement ce n'eſt plus foy, ny fiance; demander oſtages, donner gardes, prendre caution ou gages avec la foy, c'eſt choſe ridicule. Celuy qui eſt tenu ſous garde d'homme, de muraille, ou de

ceps, s'il eſchappe & ſe ſauve n'eſt point en faute. La raiſon du Romain eſt bonne : *Vult ſibi quiſque credi, & habita fides ipſam ſibi obligat fidem : ſpes requirit fiduciam, & relativa ſunt.* L'autre ſi l'ayant acceptée il la rompoit le premier : *Frangenti fidem, fides frangatur eidem : quando tu me non habes pro ſenatore, nec ego te pro conſule.* Le perfide ne merite que la foy luy ſoit gardée par droict de nature, ſauf que depuis il y aye eu accord, qui couvriſt la perfidie, dont ne ſeroit plus loiſible la venger : hors de ces deux cas il la faut garder à quiconque ſoit. A ſubject, comme ſera dict. 2. A l'ennemy, teſmoin le beau faict d'Attilius Regulus, la proclamation du Senat Romain contre tous ceux qui avoient eſté congediez par Pyrrhus ſur leur foy, & Camillus qui ne vouloit pas ſeulement avoir part ny ſe ſervir de la perfidie d'autruy, renvoyant les enfans des Faliſques avec leur maiſtre. 3. Au voleur & criminel public, teſmoin le faict de Pompée aux pirates & brigands, & d'Auguſte à Crocotas. 4. Aux ennemis de la religion, à l'exemple de Joſué contre les Gabaonites. Mais il ne la faut bailler à ces Chap. 14.

deux derniers, voleurs & heretiques, ou apoſtats, ny la recevoir d'eux : car il ne faut capituler ny traitter ſciemment paix & alliance avec telles gens, ſi ce n'eſt en extreme neceſſité, ou pour leur reduction, ou pour un très grand bien public : mais leur eſtant donnée la faut garder.

5. Le ſubject de la foy.

Quant à la choſe ſubjecte, ſi elle eſt injuſte ou impoſſible, l'on en eſt quitte ; & eſtant injuſte c'eſt bien faict de s'en deſpartir, double faute de la garder. Toute autre excuſe, hors ces deux, n'eſt point de miſe, comme perte, dommage, deſplaiſir, incommodité, difficulté, comme ont practiqué ſouvent les Romains, qui ont rejetté pluſieurs avantages grands pour ne rompre leur foy, *quibus tantâ utilitate fides antiquior fuit.*

Livius.

6. La maniere qu'a eſté donnée la foy.

Quant à la maniere que la foy a eſté donnée, c'eſt où y a plus à doubter : car pluſieurs penſent que ſi elle a eſté extorquée ou par force & craincte, ou par fraude & ſurpriſe, l'on n'y eſt point ſubject, pource qu'en tous les deux cas le promettant n'a point eu de volonté, par laquelle il faut juger toutes choſes. Les autres au contraire : & de faict Joſué garda la foy aux Gabaoni-

tes, bien qu'extorquée par grande ſurpriſe & faux donné à entendre : & feut declaré depuis qu'il devoit ainſi faire. Parquoy il ſemble que l'on peuſt dire qu'où il y a ſimplè parole & promeſſe, l'on n'y eſt point tenu ; mais ſi la foy donnée a eſté reveſtue & authoriſée par ſerment, comme au faict de Joſué, l'on y eſt tenu pour le reſpect du nom de Dieu, mais qu'il eſt loiſible après en jugement pourſuyvre reparation de la tromperie, ou violence. La foy donnée avec ſerment & intervention du nom de Dieu, oblige plus que la ſimple promeſſe ; & l'enfraindre, qui includ parjure avec la perfidie, eſt beaucoup pire. Mais penſer aſſeurer la foy par ſermens nouveaux & eſtranges, comme pluſieurs font, eſt ſuperflu entre gens de bien, & inutile ſi l'on veuſt eſtre deſloyal. Le meilleur eſt de jurer par le Dieu eternel, vengeur des mocqueurs de ſon nom, & infracteurs de la foy.

La perfidie & le parjure eſt plus execrable, que l'atheiſme. L'atheiſte qui ne croit point de Dieu ne luy faict pas tant d'injures, ne penſant point qu'il y en aye, que celuy qui le ſçait, le croit, & le parjure par

7. Perfidie injure à Dieu.

mocquerie. Celuy qui jure pour tromper, ſe mocque evidemment de Dieu, & ne crainct que l'homme. C'eſt moindre mal de meſcroire Dieu, que s'en mocquer. L'horreur & le deſreiglement de la perfidie & du parjure ne ſçauroit eſtre plus richement deſpeinct, qu'il a eſté par un ancien, diſant que c'eſt donner teſmoignage de meſpriſer Dieu, & craindre les hommes. Qu'y a-il plus monſtrueux, que d'eſtre couard à l'endroict des hommes, & brave à l'endroict de Dieu? Le perfide eſt après traiſtre & ennemy capital de la ſocieté humaine : car il rompt & deſtruit la liaiſon d'icelle, & tout commerce, qui eſt la parole, laquelle ſi elle faut, nous ne nous tenons plus.

Aux hommes.

8. Garder le ſecret.

A l'obſervation de la foy appartient la garde fidele du ſecret d'autruy : or c'eſt une importune garde, meſmement des grands; qui s'en peuſt paſſer faict ſagement, mais encore faut-il fuir à le ſçavoir, comme fiſt ce poëte à Lyſmachus. Qui prend en garde le ſecret d'autruy ſe met plus en peine qu'il ne penſe : car outre le ſoin qu'il prend ſur ſoy de le bien garder, il s'oblige à ſe feindre & deſadvouer ſa penſée, choſe qui faſ-

che fort à un cœur noble & genereux. Toutesfois qui le prend en garde le doibt tenir religieuſement : & pour ce faire & eſtre bon ſecretaire, il le doibt eſtre par nature, non par art, ny par obligation.

---

*Verité, & admonition libre.*

## CHAPITRE IX.

L'ADMONITION libre & cordialle eſt une très ſalutaire & excellente medecine : c'eſt le meilleur office d'amitié ; c'eſt aymer ſainement, que d'entreprendre à bleſſer & offenſer un peu, pour profiter beaucoup : c'eſt un des plus ſpeciaux & plus utiles commandemens evangeliques. *Si peccaverit in te frater tuus, corripe illum, &c.* 1. Choſe excellente.

Tous ont quelquesfois beſoin de ce remede : mais ſur tous ceux qui ſont en grande proſperité ; car il eſt très difficile d'eſtre heureux & ſage tout enſemble ; & les princes qui ſouſtiennent une vie tant publique, ont à fournir à tant de choſes, ne voyent & n'entendent que par les yeux & les oreilles d'autruy : & tant de choſes leur ſont ce- 2. Utile à qui.

lées! Ils ont un extreme beſoin d'eſtre advertis, autrement ils courent grande fortune, ou ils ſont bien ſages.

3. Rare, difficile, dangereuſe.

Ce bon office eſt rendu de bien peu de gens : il y faut, diſent les ſages, trois choſes; jugement ou diſcretion, liberté courageuſe, amitié & fidelité. Elles s'aſſaiſonnent enſemble. Peu s'en meſlent par crainte de deſplaire, ou faute de vraye amitié : & de ceux qui s'en meſlent, peu le ſçavent bien faire. Or s'il eſt mal faict, comme une medecine donnée mal à propos, bleſſe ſans profit, & produit preſque le meſme effect avec douleur, que faict la flatterie avec plaiſir. Eſtre loué, & eſtre reprins mal à propos, c'eſt meſme bleſſeure, & choſe pareillement laide à celuy qui le faict. La verité toute noble qu'elle eſt, ſi n'a-elle pas ce privilege d'eſtre employée à toute heure, & en toute ſorte. Une ſaincte remonſtrance peut bien eſtre appliquée vicieuſement.

4. Reigles de la vraye admonition.

Les advis & precautions pour s'y bien gouverner ſeront ceux-ci; s'entend ou n'y a point grande privauté, familiarité, confidence, ny d'authorité & puiſſance : car en ces cas n'y a lieu de garder ſi ſoigneuſe-

ment ces reigles ſuyvantes. 1. Obſerver le lieu & le temps : que ce ne ſoit en temps ny lieu de feſte & de grande joye, ce ſeroit comme l'on dit troubler toute la feſte : ny de triſteſſe & adverſité, ce ſeroit lors un tour d'hoſtilité, vouloir achever du tout, & accabler : c'eſt lors la ſaiſon de ſecourir & conſoler. *Crudelis in re adverſâ objurgatio : damnare eſt objurgare, cùm auxilio eſt opus.* Le roy Perſeus ſe voyant ainſi traitté par deux de ſes familiers les tua. 2. Non pour toutes fautes indifferemment, non pour les legeres & petites, c'eſt eſtre ennuyeux & importun, & trop ambitieux repreneur ; l'on pourroit dire, il m'en veuſt : ny pour les grandes & dangereuſes, leſquelles l'on ſent aſſez, & l'on s'en craint d'eſtre en peine. Il penſeroit que l'on le guette. 3. Secrettement & non devant teſmoins, pour ne lui faire honte, comme il advint à un jeune homme qui receut ſi grande honte eſtant reprins de Pythagoras, qu'il s'en pendit : & Plutarque eſtime que ce feut pour cela, qu'Alexandre tua ſon amy Clitus, de ce qu'il le reprenoit en compagnie : mais principalement que ce ne ſoit devant ceux deſquels l'admoneſté

1.

2.

3.

requiert eſtre approuvé & eſtimé, comme devant ſa partie en mariage, devant ſes en-
4. fans, ſes diſciples. 4. D'une naïfveté & franchiſe ſimple, nonchalante, ſans aucun intereſt particulier, ou eſmotion tant petite
5. ſoit-elle. 5. Se comprendre en la faute & uſer de termes generaux, Nous nous ou-
6. blions, à quoy penſons-nous? 6. Commencer par louanges & finir par offres de ſervice & ſecours, cela deſtrempe fort l'aigreur de la correction, & la fait avaller plus doucement, Telle & telle choſe vous ſied fort bien, non pas ſi bien telle & telle. Il y a bien à dire entre celles-là, & celles-ici: l'on ne diroit jamais qu'elles ſortent du meſme ou-
7. vrier. 7. Exprimer la faute par mots qui ſoyent au deſſoubs du poids de meſure de la faute. Vous n'y avez pas du tout bien penſé, au lieu de dire, vous avez mal faict: Ne recevez point ceſte femme qui vous ruinera, au lieu de dire, ne l'appellez point, car vous vous ruinerez pour elle: Ne diſputez point avec tel, au lieu de dire, ne luy por-
8. tez point d'envie. 8. Après l'admonition achevée ne s'en faut aller tout court, mais continuer d'entretenir par autres propos communs & plaiſans.

*De la flatterie, menterie & diſſimulation.*

## CHAPITRE X.

FLATTERIE eſt un poiſon très dangereux à tous particuliers, & la preſque unique cauſe de la ruine du prince & de l'eſtat: eſt pire que faux teſmoignage, lequel ne corrompt pas le juge, mais le trompe ſeulement, luy faiſant donner meſchante ſentence contre ſa volonté & jugement: mais la flatterie corrompt le jugement, enchante l'eſprit, & le rend inhabile à plus cognoiſtre la verité. Et ſi le prince eſt une fois corrompu de flatterie, il faudra meshuy que tous ceux qui ſont autour de luy, s'ils ſe veulent ſauver, ſoient flatteurs. C'eſt une choſe donc autant pernicieuſe, comme la verité eſt excellente: car c'eſt corruption de la verité. C'eſt auſſi un vilain vice d'ame laſche, baſſe & beliſtreſſe, auſſi laid & meſchant à l'homme, que l'impudence à la femme. *Ut matrona meretrici diſpar erit, atque diſcolor, infido ſcurra diſtabit amicus.* Auſſi ſont comparez les flatteurs aux putains, empoi-

1. Flatterie, choſe pernicieuſe & vilaine.

ſonneurs, vendeurs d'huyle, queſteurs de repues franches, aux loups; & dict un autre ſage, qu'il vaudroit mieux tomber entre les corbeaux que flatteurs.

2. Specialement à deux. Il y a deux ſortes de gens ſubjects à eſtre flattez, c'eſt-à-dire à qui ne manquent jamais gens qui leur fourniſſent de ceſte marchandiſe, & qui auſſi aiſément s'y laiſſent prendre; ſçavoir les princes, chez qui les meſchans gagnent credit par là; & les femmes, car il n'y a rien ſi propre & ordinaire à corrompre la chaſteté des femmes, que les paiſtre & entretenir de leurs louanges.

3. Difficile à eviter & s'en garder. La flatterie eſt très difficile à eviter & à s'en garder, non ſeulement aux femmes à cauſe de leur foibleſſe, & de leur naturel plein de vanité, & amateur de louange; & aux princes à cauſe que ce ſont leurs parens, amis, premiers officiers, & ceux dont ils ne ſe peuvent paſſer, qui font ce meſtier. Alexandre ce grand roy & philoſophe ne s'en peuſt deffendre: & n'y a aucun des privez qui ne fiſt pis que les roys, s'il eſtoit aſſiduellement eſſayé & corrompu par ceſte canaille de gens, comme ils ſont. Mais generalement à tous, d'autant qu'elle eſt mal-

aiſée à deſcouvrir : car elle eſt ſi bien fardée & couverte du viſage d'amitié, qu'il eſt mal-aiſé de la diſcerner. Elle en uſurpe les offices, en a la voix, en porte le nom, & la contrefaict ſi artificiellement, que vous diriez que c'eſt elle. Elle eſtudie d'agréer & complaire; elle honore & loue; elle s'embeſongne fort, & ſe remue pour le bien & ſervice, s'accommode aux volontez & humeurs. Quoy plus? elle entreprend meſme le plus haut & plus propre poinct d'amitié qui eſt de monſtrer & reprendre librement. Bref le flatteur ſe veuſt dire & monſtrer ſuperieur en amour, à celuy qu'il flatte. Mais au rebours n'y a rien plus contraire à l'amitié, que la mediſance, l'injure, l'inimitié toute ouverte : c'eſt la peſte & la poiſon de la vraye amitié : elles ſont du tout incompatibles, *non potes me ſimul amico & adulatore uti.* Meilleures ſont les aigreurs & poinctures de l'amy que les baiſers du flatteur, *meliora vulnera diligentis, quàm oſcula blandientis.*

Imite & reſſemble l'amitié, mais c'en eſt la peſte.

Parquoy pour ne s'y meſcompter, voicy par ſa vraye peinture les moyens de la bien recognoiſtre, & remarquer d'avec la vraye amitié. 1. La flatterie eſt bientoſt ſuyvie de

4. Peinture & antitheſe de la flatte-

rie & amitié.

l'intereſt particulier, & en cela ſe cognoiſt : l'amy ne cherche point le ſien. 2. Le flatteur eſt changeant & divers en ſes jugemens, comme le miroir & la cire, qui reçoit toutes formes : c'eſt un chameleon, un polypus : feignez de louer ou vituperer & hayr, il en fera tout de meſme, ſe pliant & accommodant ſelon qu'il cognoiſtra eſtre en l'ame du flatté. L'amy eſt ferme & conſtant. 3. Il ſe porte trop ambitieuſement & chaudement en tout ce qu'il faict, au ſceu & veu du flatté, à louer & s'offrir à ſervir. Il ne tient pas de moderation aux actions externes, & au contraire au dedans il n'a aucune affection ; c'eſt tout au rebours de l'amy. 4. Il cede & donne touſiours le haut bout & la victoire au flatté, & lui applaudit, n'ayant autre but que de plaire, tellement qu'il loue & tout & trop, voire quelquefois à ſes deſpens, ſe blaſmant & humiliant, comme le luitteur qui ſe baiſſe pour mieux atterrer ſon compagnon. L'amy va rondement, ne ſe ſoucie s'il a le premier ou ſecond lieu, & ne regarde pas tant à plaire, comme d'eſtre utile & profiter, ſoit-il doucement ou rudement ; comme le bon medecin à ſon

malade pour le guerir. 5. Il veut quelquefois uſurper la liberté de l'amy à reprendre : mais c'eſt bien à gauche. Car il s'arreſtera à de petites & legeres choſes, feignant n'en voir & n'en ſentir de plus grandes : il fera le rude cenſeur contre les autres parens ou ſerviteurs du flatté, de ce qu'ils ne font leur devoir envers lui : ou bien feindra d'avoir entendu quelques legeres accuſations contre luy, & eſtre en grande peine d'en ſçavoir la verité de luy-meſme : & venant le flatté à les nier, ou s'en excuſer, il prend de là occaſion de le louer plus fort. Je m'en esbahyſſois bien, dira-il, & ne le pouvois croire; car je voy le contraire : comment prendriez-vous de l'autruy ? vous donnez tout le voſtre, & ne vous ſouciez d'en avoir. Ou bien ſe ſervira de reprehenſion pour davantage flatter, qu'il n'a pas aſſez de ſoin de ſoi, n'eſpargne pas aſſez ſa perſonne ſi requiſe au public, comme fit un ſenateur à Tybere en plein ſenat avec mauvaiſe odeur. 6. Bref j'acheveray par ce mot, que l'amy touſiours regarde, ſert, procure, & pouſſe à ce qui eſt de la raiſon, de l'honneſte, & du debvoir ; le flatteur à ce qui eſt

de la paſſion, du plaiſir, & qui eſt ja malade en l'ame du flatté. Dont il eſt inſtrument propre à toutes choſes de volupté & de desbauche, & non à ce qui eſt honneſte ou penible & dangereux : il ſemble le ſinge, qui n'eſtant propre à aucun ſervice, comme les autres animaux, pour ſa part il ſert de jouet & de riſée.

5. Du mentir, ſa laideur & ſon dommage.

A la flatterie eſt fort conjoinct & allié le mentir, vice vilain ; dont diſoit un ancien que c'eſtoit aux eſclaves de mentir, & aux libres de dire verité. Quelle plus grande laſcheté que ſe deſdire de ſa propre ſcience ? Le premier traict de la corruption des mœurs, eſt le banniſſement de verité, comme au contraire, dict Pyndare, eſtre veritable eſt le commencement de grande vertu. Et pernicieux à la ſocieté humaine. Nous ne ſommes hommes, & ne nous tenons les uns aux autres, comme a eſté dict, ſi elle nous faut. Certes le ſilence eſt plus ſociable que le parler faux. Si le menſonge n'avoit qu'un viſage comme la verité, encore y auroit-il quelque remede ; car nous prendrions pour certain le contraire de ce que dict le menteur : mais le revers de la verité a cent mille fi-

gures, & un champ indefiny. Le bien, c'eſt-à-dire la vertu & la verité, eſt finy & certain, comme n'y a qu'une voye au blanc : le mal, c'eſt-à-dire le vice, l'erreur & le menſonge, eſt infiny & incertain, car mille moyens à ſe deſvoyer du blanc. Certes ſi l'on cognoiſſoit l'horreur & le poids du menſonge, l'on le pourſuyvroit à fer & à feu. Et ceux qui ont en charge la jeuneſſe, devroient avec toute inſtance empeſcher & combattre la naiſſance & le progrez de ce vice, & puis de l'opiniaſtreté, & de bonne heure, car touſiours croiſſent.

6. De la feintiſe.

Il y a une menterie couverte & deſguiſée, qui eſt la feintiſe & diſſimulation (qualité notable des courtiſans, tenue en crédit parmy eux comme vertu), vice d'ame laſche & baſſe, ſe deſguiſer, ſe cacher ſoubs un maſque, n'oſer ſe monſtrer & ſe faire voir tel que l'on eſt, c'eſt une humeur couarde & ſervile.

7. Sa difficulté.

Or qui fait profeſſion de ce beau meſtier, vit en grande peine ; c'eſt une grande inquietude, que de vouloir paroiſtre autre que l'on n'eſt, & avoir l'œil à ſoy, pour la crainćte que l'on a d'eſtre deſcouvert. Le

ſoin de cacher ſon naturel eſt une gehenne, eſtre deſcouvert une confuſion. Il n'eſt tel plaiſir que vivre au naturel ; & vaut mieux eſtre moins eſtimé, & vivre ouvertement, que d'avoir tant de peine à ſe contrefaire & tenir couvert : la franchiſe eſt choſe ſi belle & ſi noble !

8. Inutilité.

Mais c'eſt un pauvre meſtier de ces gens : car la diſſimulation ne ſe porte gueres loin : elle eſt toſt deſcouverte, ſelon le dire, Que les choſes feintes & violentes ne durent gueres : & le ſalaire à telles gens eſt, que l'on ne ſe fie point en eux, ny ne les croit-on, quand ils diſent verité : l'on tient pour apocryphe, voire pour pipperie, tout ce qui vient d'eux.

9. Conſeil ſur ce.

Or il y a icy lieu de prudence & de mediocrité : car ſi le naturel eſt difforme, vicieux & offenſif à autruy, il le faut contraindre, ou pour mieux dire corriger. Il y a difference entre vivre franchement, & vivre nonchalamment. Item il ne faut touſiours dire tout, c'eſt ſottiſe : mais ce que l'on dict, faut qu'il ſoit tel que l'on penſe.

2. art. 7.

10. Feinti-

Il y a deux ſortes de gens auſquels la feintiſe eſt excuſable, voire aucunement

requiſe, mais pour diverſes raiſons; ſçavoir le prince, pour l'utilité publique, pour le bien & repos ſien & de l'eſtat, comme a eſté dict cy-deſſus; & les femmes pour la bienſeance, car la liberté trop franche & hardie leur eſt meſſeante & gauchit à l'imprudence. Les petits deſguiſemens, faire la petite bouche, les figures & feintiſes, qui ſentent à la pudeur & modeſtie, ne trompent perſonne que les ſots, & leur ſient fort bien, ſont là au ſiege d'honneur. Mais c'eſt choſe qu'il ne faut point eſtre en peine de leur apprendre: car l'hypocriſie eſt comme naturelle en elles. Elles y ſont toutes formées, & s'en ſervent par tout & trop, viſage, veſtemens, paroles, contenances, rire, plourer, & l'exercent non ſeulement envers leurs maris vivans, mais encore après leur mort. Elles feignent un grand deuil, & ſouvent au dedans rient, *Jactantiùs mœrent quæ minùs dolent.*

ſe bienſeante aux femmes.

*Du bienfaict, obligation & recognoiſſance.*

## CHAPITRE XI.

LA ſcience & matiere du bienfaict & de la recognoiſſance de l'obligation active & paſſive eſt grande, de grand uſage, & fort ſubtile. C'eſt en quoy nous faillons le plus : nous ne ſçavons ny bien faire, ny le recognoiſtre. Il ſemble que la grace, tant le merite que la recognoiſſance, ſoit courvée, & la vengeance ou la meſcognoiſſance ſoit à gain, tant nous y ſommes plus prompts & ardens. *Gratia oneri eſt, ultio in quæſtu habetur. Altiùs injuria quàm merita deſcendunt.* Nous parlerons donc icy premierement du merite & bienfaict, où nous comprenons l'humanité, liberalité, aumoſne; & leurs contraires, inhumanité, cruauté : & puis de l'obligation, recognoiſſance & meſcognoiſſance, ou ingratitude, & vengeance.

Tacit. Senec.

1. Exhortation à bien faire.

Dieu, nature, & toute raiſon nous convient à bien faire & meriter d'autruy. Dieu par ſon exemple & ſon naturel, qui eſt toute

bonté ; & ne ſçaurions mieux imiter Dieu que par ce moyen : *Nullâ re propiùs ad Dei naturam accedimus, quàm beneficentiâ. Deus eſt mortalem ſuccurrere mortali.* Nature, teſmoin qu'un chacun ſe delecte à voir celuy à qui il a bien faict : c'eſt ſon ſemblable, *nihil tam ſecundùm naturam, quàm juvare conſortem naturâ.* C'eſt l'œuvre de l'homme de bien & genereux, de bien faire & meriter d'autruy, voire d'en chercher les occaſions, *liberalis etiam dandi cauſas quærit :* & dict-on que le bon ſang ne peuſt mentir, ny faillir au beſoin. C'eſt grandeur de donner, petiteſſe de prendre, *beatius eſt dare quàm accipere.* Qui donne ſe faict honneur, ſe rend maiſtre du preneur ; qui prend ſe vend. Qui premier, dict quelqu'un, a inventé les bienfaicts, a forgé des ceps & menottes pour lier & captiver autruy. Dont pluſieurs ont refuſé de prendre, pour ne bleſſer leur liberté, ſpecialement de ceux qu'ils ne vouloient aymer ny recognoiſtre, comme porte le conſeil des ſages, ne prendre du meſchant, pour ne luy eſtre tenu. Ceſar diſoit qu'il n'arrivoit aucune voix à ſes oreilles plus plaiſante, que

re par diverſes raiſons. Cicero. Plin.

Ambroſ.

prieres & demandes : c'eſt le mot de grandeur, demandez-moy : *invoca me in die tribulationis* (*eruam te*) *& honorificabis me.* C'eſt auſſi le plus noble & honorable uſage de nos moyens : leſquels cependant que les tenons & poſſedons privement, portent des noms vils & abjects ; maiſons, terres, deniers : mais eſtant mis au jour & employez au ſecours d'autruy, ſont ennoblis de tiltres nouveaux, illuſtres ; bienfaicts, liberalitez, magnificences. C'eſt la meilleure & plus utile emploite qui ſoit, *ars quæſtuoſiſſima, optima negotiatio*, par laquelle le principal eſt bien aſſeuré, & le profit en eſt très grand. Et à vray dire l'homme n'a rien vrayment ſien, que ce qu'il donne ; car ce que l'on retient & garde ſi ſerré, ſe gaſte, diminue, & eſchappe par tant d'accidens & la mort enfin : mais ce qui eſt donné, ne ſe peuſt deſperir ou envieillir : dont Marc Antoine abbatu de la fortune, & ne lui reſtant plus que le droict de mourir, s'eſcria n'avoir plus rien, que ce qu'il avoit donné, *hoc habeo quodcumque dedi.* C'eſt donc une très belle & noble choſe en tout ſens, que ceſte douce, debonnaire, & prompte vo-

Cruauté. Voyez l. 1. c. 32.

lonté de bien faire à tous ; comme au contraire n'y a vice plus vilain & deteſtable, que la cruauté, & contre nature, dont auſſi eſt appellée inhumanité. Laquelle vient de cauſe contraire à celle du bienfaict ; ſçavoir de couardiſe & laſcheté, comme a eſté dict.

2. Diſtinction du bienfaict.

Il y a deux façons de bien faire à autruy, en luy profitant & en luy plaiſant : par le premier l'on eſt admiré, eſtimé ; par le ſecond l'on eſt aymé, & bien voulu. Le premier eſt beaucoup meilleur, il regarde la neceſſité & le beſoin, c'eſt agir en pere, & en vray amy. Plus y a doubles bienfaicts : les uns ſont devoirs, qui ſortent d'obligation naturelle, ou legitime ; les autres ſont merites & libres, qui partent d'affection pure. Ceux-cy ſemblent plus nobles : toutesfois ſi ceux-là ſe font avec attention & affection, bien qu'ils ſoient deubs, ſont excellens.

3. Le bienfaict interne & externe.

Le bienfaict & le merite n'eſt pas proprement ce qui ſe donne, ſe voit, ſe touche ; ce n'en eſt que la matiere groſſe, la marque, la monſtre : mais c'eſt la bonne volonté. Le dehors eſt quelquesfois petit, & le dedans eſt très grand ; car ç'a eſté avec une très

grande faim & affection, juſques à en chercher les occaſions; on a donné tant que l'on a peu, & de ce qui faiſoit beſoin, ou eſtoit le plus cher, *in beneficio hoc ſuſpiciendum quod alteri dedit, ablaturus ſibi, utilitatis ſuæ oblitus.* Au rebours de don grand, la grace petite; car c'eſt à regret, s'il le faict demander & marchander long-temps, & ſonge s'il le donneroit: c'eſt de ſon trop avec parade; le faict fort valoir; le donne plus à ſoy & ſon ambition, qu'à la neceſſité & au bien du recevant. Item le dehors peuſt eſtre incontinent ravy, eſvanouy, le dedans demeure ferme; la liberté, ſanté, l'honneur, qui vient d'eſtre donné, peuſt eſtre tout à l'inſtant enlevé & emporté par un autre accident, le bien faict nonobſtant demeure entier.

4. Reigles du bien faict.

Les advis pour ſe bien conduire au bien-faict ſeront ceux-cy, ſelon l'inſtruction des ſages. Premierement à qui? à tous? Il ſemble que bien faire aux meſchans & indignes, c'eſt faire tout en un coup pluſieurs fautes, cela donne mauvais nom au donneur, entretient & eſchauffe la malice, rend ce qui appartient à la vertu & au merite, comme

A qui.

auſſi au vice. Certes les graces libres & favorables ne ſont deues qu'aux bons & dignes : mais en la neceſſité & en la generalité, tout eſt commun. En ces deux cas les meſchans & ingrats y ont part, s'ils ſont en neceſſité, ou bien s'ils ſont tellement meſlez avec les bons, que les uns n'en puiſſent avoir ſans les autres. Car il vaut mieux bien faire aux indignes, à cauſe des bons, que d'en priver les bons à cauſe des meſchans. Ainſi faict Dieu du bien à tous, pleuvant & eſlanceant ſes rayons indifferemment. Mais ſes dons ſpeciaux, il ne les donne qu'à ceux qu'il a choiſis pour ſiens : *Non eſt bonum ſumere panem filiorum & projicere canibus. Multùm refert utrùm aliquem non excludas an eligas.* Au beſoin donc, en l'affliction & neceſſité, il faut bien faire à tous : *Hominibus prodeſſe natura jubet. Ubicumque homini beneficio locus.* Nature & l'humanité nous apprend de regarder & nous preſter à ceux qui nous tendent les bras, & non à ceux qui nous tournent le dos ; à ceux pluſtoſt à qui nous pouvons faire du bien, qu'à ceux qui nous en peuvent faire. C'eſt generoſité, ſe mettre du party battu de la fortu-

ne, pour ſecourir les affligez, & ſouſtraire autant de matiere à l'orgueil & impetuoſité du victorieux, comme fit Chelonis fille & femme de roy, laquelle ayant ſon pere & ſon mary mal enſemble, lorſque le mary eut le deſſus contre ſon pere, fit la bonne fille, ſuivant & ſervant ſon pere par-tout en ſes afflictions : puis venant la chance à tourner, & ſon pere eſtant le maiſtre, ſe tourna du coſté de ſon mary, l'accompagnant en toutes ſes traverſes.

3. 2. Volontiers.

En ſecond lieu, faut bien faire volontiers & gayement, *Non ex triſtitia aut neceſſitate; hilarem datorem diligit Deus : Bis eſt gratum, quod opus eſt ſi ultrò offeras :* ſans ſe laiſſer prier ny preſſer, autrement ce ne ſera point agreable : *Nemo lubenter debet quod non accepit, ſed expreſſit* Ce qui eſt accordé à force de prieres eſt bien cherement vendu ; *Non tulit gratis, qui accepit rogans ; imò nihil chariùs emitur, quàm quod precibus.* Celuy qui prie, s'humilie, ſe confeſſe inferieur, couvre ſon viſage de honte, honore grandement celuy qu'il prie : dont diſoit Ceſar, après s'eſtre deffait de Pompée, qu'il ne preſtoit plus volontiers l'o-

reille, & ne ſe plaiſoit tant en aucune choſe, que d'eſtre prié; & à ces fins donnoit eſperance à tous, voire aux ennemis, qu'ils obtiendroient tout ce qu'ils demanderoient. Les Graces ſont veſtues de robbes tranſparentes & deſceintes, libres, & non contraincts.

6. 3. Toſt. Toſt & promptement : ceſtuy-cy ſemble deſpendre du precedent, les bienfaicts s'eſtiment au pris de la volonté. Or qui demoure long-temps à ſecourir & donner, ſemble avoir eſté long-temps ſans le vouloir : *qui tardè fecit, diù noluit.* Comme au rebours la promptitude redouble le bienfaict : *bis dat qui celeriter.* La neutralité & l'amuſement qui ſe faict ici, n'eſt approuvé de perſonne que des affronteurs. Il faut uſer de diligence en tout cas. Il y a donc icy cinq manieres de proceder, dont les trois ſont reprouvées, refuſer & tard, c'eſt double injure : refuſer toſt & donner tard, ſont preſque tout un : & y en a qui s'offenſeroient moins de prompt refus, *minùs decipitur, cui negatur celeriter.* C'eſt donc le bon de donner toſt; mais l'excellent eſt d'anticiper la demande, deviner la neceſſité & le deſir.

7. Sans eſperance de reddition.

Sans eſperance de reddition, c'eſt où giſt principallement la force & vertu du bienfaict : ſi c'eſt vertu, elle n'eſt point mercenaire : *tunc eſt virtus dare beneficia non reditura.* Le bienfaict eſt moins richement aſſigné, où y a retrogradation & reflexion : mais quand il n'y a point de lieu de revanche, voire l'on ne ſçait d'où vient le bien, là le bienfaict eſt juſtement en ſon luſtre. Si l'on regarde à la pareille, l'on donnera tard, & à peu. Or il vaut beaucoup mieux renoncer à toute pareille, que laiſſer à bien faire & meriter : cherchant ce payement eſtranger & accidental, l'on ſe prive du naturel & vray, qui eſt la joye, & gratification interne d'avoir bien faict. Auſſi ne faut-il eſtre prié deux fois d'une meſme choſe : faire injure eſt de ſoy vilain & abominable, & n'y faut autre choſe pour s'en garder : auſſi, bien meriter d'autruy, eſt beau & noble, & ne faut autre choſe pour s'y eſchauffer. Et en un mot, ce n'eſt pas bien faire, ſi l'on regarde à la pareille, c'eſt trafiquer & mettre à profit : *non eſt beneficium quod in quæſtum mittitur.* Il ne faut pas confondre & meſler des actions tant diverſes :

*demus beneficia, non fœneremus.* Tels meritent bien d'eſtre trompés qui s'y attendent: *dignus eſt decipi, qui de recipiendo cogitaret, cùm daret.* Celle n'eſt femme de bien, qui pour mieux rappeller & reſchauffer, ou par craincte, refuſe : *quæ quia non licuit non dedit, ipſa dedit :* auſſi ne merite celuy qui faict bien pour le r'avoir. Les graces ſont vierges, ſans eſperance de retour, dict Heſiode.

Bien faire à la façon que deſire & qui vient à gré à celuy qui reçoit, afin qu'il cognoiſſe & ſente que c'eſt vrayement à luy que l'on l'a faict. Surquoy eſt à ſçavoir qu'il y a doubles bienfaicts : les uns ſont honnorables à celuy qui les reçoit, dont ils ſe doivent faire en public : les autres utiles, qui ſecourent à l'indigence, foibleſſe, honte & autre neceſſité du recevant. Ceux-cy ſe doivent faire ſecrettement, voire s'il eſt beſoin que celuy ſeul le ſçache qui le reçoit: & s'il ſert au recevant d'ignorer d'où le bien vient ( pour ce que peuſt-eſtre il eſt touché de honte, qui l'empeſcheroit de prendre, encores qu'il en euſt beſoin ), il eſt bon & expedient de luy celer, & luy faire cou-

8.

6. Au deſir du recevant.

ler le bien & ſecours par ſoubs main. C'eſt aſſez que le bienfacteur le ſçache, & ſa conſcience luy ſerve de teſmoin, qui en vaut mille.

9. Sans leſion ou offenſe d'autruy, & ſans
7. Sans demerite aucun. prejudice de la juſtice : bien faire ſans mal faire : donner à l'un aux deſpens de l'autre, c'eſt ſacrifier le fils en la preſence du pere, dict le ſage.

10. Et prudemment : l'on eſt quelquesfois bien empeſché à reſpondre aux demandes & prieres, à les accorder ou refuſer. Ceſte difficulté vient du mauvais naturel de l'homme, meſmement du demandeur, qui ſe faſche par trop de ſouffrir un refus, tant juſte ſoit-il & tant doux. C'eſt pourquoy aucuns accordent & promettent tout, teſmoignage de foibleſſe, voire ne pouvant, ou qui plus eſt, ne voulant tenir, & remettant à vuider la difficulté au poinct de l'execution, ils ſe fient que pluſieurs choſes arriveront, qui pourront empeſcher & troubler l'effect de la promeſſe, & ainſi delivreront le promettеur de ſon obligation; ou bien eſtant queſtion de tenir, l'on trouvera des excuſes & des eſchappatoires, & cependant contentent

pour l'heure le demandeur. Mais tout cela eſt reprouvé; il ne faut accorder ny promettre que ce que l'on peuſt, doibt & veuſt tenir. Et ſe trouvant entre ces deux dangers de mal promettre, car il eſt ou injuſte, ou indigne & meſſeant, ou faire un refus qui irritera & cauſera quelque ſedition ou ruine, l'advis eſt de rompre le coup, ou en dilayant la reſponce, ou bien compoſant tellement la promeſſe en termes generaux ou ambigus, qu'elle n'oblige point preciſement. Il y a icy de la ſubtilité & fineſſe, eſloignée de la franchiſe, mais l'injuſtice du demandeur en eſt cauſe & le merite.

II. 8. D'un eſprit d'humanité.

D'un cœur humain & affection cordialle, *homo ſum, humani a me nihil alienum puto;* ſpeciallement envers les affligés & indigens, c'eſt ce qu'on appelle miſericorde. Ceux qui n'ont ceſte affection, ἄστοργοι *& immanes*, ſont inhumains, & marqués pour n'eſtre des bons & eſlus : mais c'eſt d'une forte, ferme & genereuſe, & non d'une molle, effeminée, & troublée. C'eſt une paſſion vicieuſe & qui peuſt tomber en meſchante ame, de laquelle il eſt parlé en ſon lieu; car il y a bonne & mauvaiſe miſericorde.

Il faut ſecourir aux affligés ſans s'affliger & adapter à ſoy le mal d'autruy, n'y rien ravaller de la juſtice & dignité, car Dieu dict qu'il ne faut point avoir pitié du pauvre en jugement : ainſi Dieu & les ſaincts ſont dicts miſericordieux & pitoyables.

11. 9. Sans jactance. Sans ſe jacter, en faire feſte, ny bruit, c'eſt eſpece de reproche : ces vanteries oſtent tant la grace, voire deſcrient & rendent odieux les bienfaicts, *hoc eſt in odium beneficia perducere.* C'eſt en ce ſens qu'il eſt dict que le bienfacteur doibt oublier les bienfaicts.

13. 10. Continuer ſans ſe repentir. Continuer, & par nouveaux bienfaicts confirmer & rajeunir les vieux ( cela convie tout le monde à l'aymer, & rechercher ſon amitié) & jamais ne ſe repentir des vieux, quoyqu'on ſente avoir ſemé en terre ſterile & ingrate, *beneficii tui etiam infœlicitas placeat ; nuſquam hæc vox, vellem non feciſſe.* L'ingrat ne faict tort qu'à ſoy : le bienfaict pour cela n'eſt pas perdu; c'eſt une choſe conſacrée, qui ne peuſt eſtre violée ny eſtraincte par le vice d'autruy. Et pource qu'un autre eſt meſchant, ne faut pas laiſſer d'eſtre bon & de continuer ſon

office : mais qui plus eſt, l'œuvre du noble cœur & genereux eſt en continuant à bien faire, rompre & vaincre la malice & ingratitude d'autruy, & le remettre en ſanté ; *optimi viri & ingentis animi eſt tamdiù ferre ingratum, donec feceris gratum : vincit malos pertinax bonitas.*

14. 11. Ny revoquer ou troubler le bienfaict.

Sans troubler ou importuner le recevant en ſa jouiſſance, comme font ceux qui ayant donné une dignité ou charge à quelqu'un, veulent encores après l'exercer : ou bien luy procurer un bien, pour puis en titer tout ce qu'il leur plaira. Celuy qui a receu ce bien ne le doibt endurer, & pour ce n'eſt point ingrat : & le bienfacteur efface ſon bienfaict & cancelle l'obligation. Un de nos Papes refuſant à un Cardinal, qui le prioit peuſt-eſtre de choſe injuſte, & lui alleguant d'eſtre cauſe qu'il eſtoit Pape, reſpondit bien, Laiſſe-moy donc eſtre Pape, & ne m'oſte ce que tu m'as donné.

15. Diſtinction de bienfaicts.

Après ces reigles & advis de bien faire, il eſt à ſçavoir qu'il y a des bienfaicts plus recevables & agreables les uns que les autres, & qui ſont plus ou moins obligeans : ceux-là ſont les mieux venus, qui ſortent

de main amie, de ceux que l'on eſt diſpoſé d'aimer ſans ceſte occaſion : au contraire il eſt grief d'eſtre obligé à celuy qui ne plaiſt, & auquel on ne veuſt rien debvoir. Ceux auſſi qui viennent de la main de celuy qui y eſt aucunement obligé ; car il y a de la juſtice, & obligent moins. Ceux qui ſont faicts en la neceſſité & au grand beſoin, ceux-cy ont une grande force ; ils font oublier toutes les injures & offences paſſées, s'il y en avoit eu, & obligent fort ; comme au contraire le refus en telle ſaiſon eſt fort injurieux, & faict oublier tous les precedens bienfaicts. Ceux qui ſe peuvent recognoiſtre & recevoir la pareille ; comme au contraire les autres engendrent hayne : car celuy qui ſe ſent du tout obligé ſans pouvoir payer, toutes les fois qu'il void ſon bienfacteur, il penſe voir le teſmoin de ſon impuiſſance, ou ingratitude, & luy faict mal au cœur. Il y en a qui plus ſont honeſtes & gracieux, plus ſont poyſans au recevant, s'il eſt homme d'honneur, comme ceux qui lient la conſcience, la volonté, car ils ſerrent bien plus & le font demeurer en cervelle, & en crainćte de s'oublier &

faillir. L'on eſt bien plus priſonnier ſoubs la parolle, que ſoubs la clef. Il vaut mieux eſtre attachez par les liens civils, & publics, que par la loy d'honneſteté & de conſcience; pluſtoſt deux notaires, qu'un. Je me fie en vous, en voſtre foy & conſcience: ceſtuy-cy faict plus d'honneur, mais eſtraincт, ſerre, ſollicite, & preſſe bien plus: en celuy-là l'on s'y porte plus laſchement: car l'on ſe fie que la loi & les attaches externes reveilleront aſſez, quand il faudra. Où y a de la contraincte, la volonté ſe relaſche: où y a moins de contraincte, la volonté ſe reſſerre: *quod me jus cogit vix a voluntate impetrem.*

16. Obligation, mere & fille du bienfaict.

Du bienfaict naiſt l'obligation, & d'elle auſſi il en ſort & eſt produit; ainſi eſt-il l'enfant & le pere, l'effect & la cauſe, & y a double obligation, active & paſſive. Les parens, les princes & ſuperieurs, par debvoir de leur charge, ſont tenus de bien faire & profiter à ceux qui leur ſont commis & recommandez par la nature ou par la loy, & generalement tous ayant moyens envers tous neceſſiteux & affligez, par le commandement de nature. Voylà l'obligation pre-

miere : puis des bienfaicts, ſoyent-ils deubs & eſmanez de ceſte premiere obligation, ou bien libres & purs merites, ſort l'obligation ſeconde & acquiſe, par laquelle les recevans ſont tenus à la recognoiſſance & remerciement : tout cecy eſt ſignifié par Heſiode, qui a faict les Graces trois en nombre, & s'entretenant par les mains.

17. Obligation premiere & mere.

La premiere obligation s'acquitte par les bons offices d'un chaſcun qui eſt en quelque charge, leſquels ſeront tantoſt diſcourus en la ſeconde partie, qui eſt des debvoirs particuliers : mais elle s'affermit, & ſe relaſche, & amoindrit accidentallement, par les conditions & le faict de ceux qui les reçoivent. Car leurs offenſes, ingratitudes & indignitez deſchargent aucunement ceux qui ſont obligez d'en avoir ſoin ; & ſemble que l'on en peuſt preſque autant dire de leurs deffauts naturels. L'on peuſt juſtement moins aymer ſon enfant, ſon couſin, ſon ſubject non ſeulement malicieux & indigne, mais encore laid, boſſu, malheureux, mal né ; Dieu meſme lui en a rabbatu cela de ſon prix & eſtimation naturelle : mais il faut en ſe refroidiſſant garder

moderation & juſtice, car cecy ne touche pas le ſecours de la neceſſité, & les offices deubs par la raiſon publique, mais l'attention & affection, qui eſt l'interne obligation.

La ſeconde obligation née des bienfaicts eſt celle que nous avons à traitter & reigler maintenant : premierement la loy de recognoiſſance & remerciement eſt naturelle, teſmoin les beſtes, non ſeulement privées & domeſtiques, mais farouches & ſauvages; auſquelles ſe trouvent de notables exemples de recognoiſſance, comme du lyon envers l'eſclave Romain, *Officia etiam fera ſentiunt.* Secondement c'eſt acte certain de vertu, & teſmoignage de bonne ame, dont eſt plus à eſtimer que le bienfaict, lequel ſouvent vient d'abondance, puiſſance, amour de ſon propre intereſt, rarement de la pure vertu; la recognoiſſance touſiours d'un bon cœur, dont le bienfaict peuſt eſtre plus deſirable, mais la recognoiſſance plus louable. Tiercement, c'eſt une choſe aiſée, voire plaiſante, & qui eſt en la main d'un chaſcun. Il n'y a rien ſi aiſé que d'agir ſelon nature, rien ſi plaiſant que de s'acquitter & demeurer libre.

16. Seconde & fidele recognoiſſance recommandée.

Voyez cecy, l. 1, c. 8.

17. De l'ingratitude.

Par tout cecy eſt aiſé à voir combien eſt laſche & vilain vice la meſcognoiſſance & ingratitude, deſplaiſant & odieux à tous : *Dixeris maledicta cuncta cùm ingratum hominem dixeris.* Contre nature, dont Platon parlant de ſon diſciple Ariſtote, l'appelloit l'ingrat mulet : elle eſt auſſi ſans excuſe, & ne peuſt venir que d'une meſchante nature, Senec. *grave vitium, intolerabile, quod diſſociat homines.* La vengeance qui ſuit l'injure, comme la meſcognoiſſance le bienfaict, eſt bien plus forte & preſſante (car l'injure preſſe plus que le bienfaict, *altiùs injuria quàm merita deſcendunt*), c'eſt une très violente paſſion, mais non pas de beaucoup près ſi vilain & difforme vice, que l'ingratitude : c'eſt comme des maux qu'il y a, qui ne ſont point dangereux, mais ſont plus douloureux & preſſans que les mortels. En la vengeance y a quelque eſpece de juſtice, & ne s'en cache-l'on point : en l'ingratitude n'y a que toute poltronnerie & honte.

18. Reigles de la recognoiſſance.

La recognoiſſance, pour eſtre telle qu'il faut, doibt avoir ces conditions : premierement recevoir gracieuſement le bienfaict avec viſage & parole amiable & riante : *Qui*

*gratè beneficium accepit, primam ejus pen-* Senec.
*ſionem ſolvit.* Secondement ne l'oublier ja-
mais : *Ingratiſſimus omnium qui oblitus ;* Idem.
*nuſquam enim gratus fieri poteſt, cui totum beneficium elapſum eſt.* Le tiers office eſt le publier : *Ingenui pudoris eſt fateri per quos* Plin.
*profecerimus, & hæc quaſi merces authoris.* Comme on a trouvé le cœur & la main d'autruy ouverte à bien faire, auſſi faut-il avoir la bouche ouverte à le preſcher, & afin que la memoire en ſoit plus ferme & ſolemnelle, nommer le bienfaict & le preſent du nom du bienfacteur. Le quatrieſme eſt à rendre, avec ces quatre mots d'advis : 1. Que 1.
ce ne ſoit tout promptement, ny trop curieuſement, cela a mauvaiſe odeur, & ſemble que l'on ne veuille rien debvoir, mais payer le bienfaict : c'eſt auſſi donner occaſion au bienfaiſant de penſer que ſon bienfaict n'a pas eſté bien reçu : ſe monſtrer trop ambitieux & ſoigneux de rendre, c'eſt encourir ſoupçon d'ingratitude. Il faut donc que ce ſoit quelque temps après, & non fort long, afin de ne laiſſer vieillir le preſent (les Graces ſont peinctes jeunes) ; & avec belle occaſion, laquelle s'offre de ſoy-

meſme, ou bien ſoit eſtudiée ſans eſclat &
2. ſans bruit. 2. Que ce ſoit avec uſure & ſurpaſſe le bienfaict, comme la bonne terre, *ingratus eſt qui beneficium reddit ſine uſura ;* ou à tout le moins l'eſgale, avec toute demonſtration que l'on eſtoit obligé à mieux, & que cecy n'eſt pas pour ſatisfaire à l'obligation, mais pour monſtrer qu'on ſe re-
3. cognoiſt obligé. 3. Que ce ſoit très volontiers & de bon cœur : *Ingratus eſt qui metu gratus eſt :* ſi ainſi il a eſté donné : *eodem animo beneficium debetur quo datur : errat ſi quis beneficium libentiùs accipit quàm*
4. *reddit.* 4. Si l'impuiſſance y eſt de le rendre par effect, au moins la volonté y doibt eſtre, qui eſt la premiere & principale partie, & comme l'ame tant du bienfaict que de la recognoiſſance : mais elle n'a point de teſmoin que ſoy-meſme ; & faut recognoiſtre non ſeulement le bien reçu, mais encore celuy qui a eſté offert, & qui pouvoit eſtre reçu, c'eſt-à-dire, la volonté du bienfacteur, qui eſt, comme a eſté dict, le principal.

qui eſt des debvoirs ſpeciaux de certains à certains, par certaine & ſpeciale obligation.

## PREFACE.

AYANT à parler des debvoirs ſpeciaux & particuliers, differens ſelon la diverſité des perſonnes & de leurs eſtats, ſoyent inegaux, comme ſuperieurs & inferieurs, ou egaux, nous commencerons par les mariés, qui ſont mixtes, & tiennent de tous les deux, equalité & inequalité. Auſſi faut-il premierement parler de la juſtice & des debvoirs privez & domeſtiques, avant que des publics, car ils precedent; comme les familles & maiſons ſont premieres que les republiques, dont la juſtice privée qui ſe rend en la famille, eſt l'image, la ſource & le modelle de la republique. Or ces debvoirs privez & domeſtiques ſont trois, ſçavoir entre le mary & la femme, les parens & les enfans, les maiſtres & ſerviteurs. Voylà toutes les parties d'une maiſon & famille, laquelle prend ſon fondement du mary & de la femme,

qui en ſont les maiſtres & autheurs. Parquoy premierement des mariez.

---

## *Debvoirs des mariés.*

## CHAPITRE XII.

Debvoirs communs. l. 1. c. 42.

SELON les deux conſiderations diverſes qui ſont au mariage, comme a eſté dict, ſçavoir equalité & inequalité, auſſi ſont de deux ſortes les debvoirs & offices des mariez; les uns meſmes & communs à tous deux, eſgalement reciproques & de pareille obligation, encore que ſelon l'uſage du monde ne ſoyent de pareille peine, reproche, inconvenient; ſçavoir une entiere loyauté, fidelité, communauté, & communication de toutes choſes, puis un ſoin & authorité ſur la famille & tout le bien de
c. 42. la maiſon. De cecy plus au long au livre premier.

2. Particuliers du mary.

Les autres ſont particuliers & differens ſelon l'inequalité qui eſt entr'eux; car ceux du mary ſont: 1. Inſtruire ſa femme, l'enſeigner avec douceur de toute choſe qui eſt de ſon debvoir, honneur & bien, & dont

elle eſt capable. 2. La nourrir ſoit qu'elle aye apporté douaire ou non. 3. La veſtir. 4. Coucher avec elle. 5. L'aymer & la deffendre. Les deux extremitez ſont laides & vicieuſes, les tenir ſubjectes comme ſervantes, & s'aſſubjectir à elles comme maiſtreſſes. Voylà les principaux. Ceux-cy viennent après, la panſer malade, la delivrer captive, l'enſevelir morte, la nourrir demeurant vefve, & les enfans qu'il a eus d'elle, par proviſion teſtamentaire.

3. De la femme.

Les debvoirs de la femme ſont, rendre honneur, reverence & reſpect à ſon mary, comme à ſon maiſtre & bon ſeigneur; ainſi ont appellé leurs maris les ſages femmes, & le mot hebreu *Baal* ſignifie tous les deux, mary & ſeigneur: celle qui s'acquitte de ce debvoir faict plus pour ſoy & ſon honneur que pour ſon mary, & faiſant autrement ne faict tort qu'à elle. 1. Obeyſſance en toutes choſes juſtes & licites, s'accommodant & ſe ployant aux mœurs & humeurs de ſon mary, comme le bon miroir qui repreſente fidellement la face, n'ayant aucun deſſein, amour, penſement particulier; mais comme les dimenſions & accidens, qui

n'ont aucune action ou mouvement propre, & ne ſe remuent qu'avec le corps, elles ſe tiennent en tout & par tout au mary. 3. Service, comme lui appareiller par ſoy ou par autruy ſes vivres, luy laver les pieds. 4. Garder la maiſon, dont eſt comparée à la tortue, & eſt peincte ayant les pieds nus, & principalement le mary abſent; car eſloignée du mary elle doibt eſtre comme inviſible, & au rebours de la lune ne paroiſtre point, & près de ſon ſoleil paroiſtre. 5. Demeurer en ſilence & ne parler qu'avec ſon mary, ou par ſon mary; & pource que c'eſt choſe rare & difficile que la femme
Eccl. 26. ſilentieuſe, elle eſt dicte un don de Dieu precieux. 6. Vacquer & eſtudier à la meſnagerie, c'eſt la plus utile & honorable ſcience & occupation de la femme, c'eſt ſa maiſtreſſe qualité, & qu'on doibt en mariage chercher principallement en moyenne fortune; c'eſt le ſeul douaire qui ſert à ruiner ou à ſauver les maiſons, mais elle eſt rare: il y en a d'avaricieuſes, mais de meſnageres peu. Or il y a bien à dire des deux. *De la meſnagerie toſt après à part.*

4. En l'accoinctance & uſage du mariage,

il faut de la moderation; c'eſt une religieuſe & devote liaiſon : voylà pourquoy le plaiſir qu'on en tire doibt eſtre meſlé à quelque ſeverité; une volupté prudente & conſcientieuſe. Il faut toucher ſa femme ſeverement & pour l'honneſteté, comme dict eſt, & de peur, comme dict Ariſtote, qu'en la chatouillant trop laſcivement le plaiſir ne la faſſe ſortir hors des gonds de raiſon; & pour la ſanté, car le plaiſir trop chaud & aſſidu altere la ſemence & empeſche la generation. Afin d'autre part qu'elle ne ſoit trop languiſſante, morfondue & ſterile, il s'y faut preſenter rarement. Solon l'a taillé à trois fois le mois : mais il ne s'y peuſt donner loy ny reigle certaine.

Advis ſur l'accoinctance privée des mariez.

Plutarc. in Solone.

La doctrine de la meſnagerie ſuit volontiers & eſt annexée au mariage.

---

*Meſnagerie.*

## CHAPITRE XIII.

LA meſnagerie eſt une belle, juſte & utile occupation. C'eſt choſe heureuſe, dict Platon, de faire ſes affaires particulieres,

1.

ſans injuſtice. Il n'y a rien ſi beau qu'un meſnage bien reiglé, bien paiſible.

2. C'eſt une occupation qui n'eſt pas difficile; qui ſera capable d'autre choſe, le ſera de celle là: mais elle eſt empeſchante, penible, eſpineuſe, à cauſe d'un ſi grand nombre d'affaires: leſquels bien qu'ils ſoyent petits & menus, toutesfois pource qu'ils ſont drus, eſpais & frequens, faſchent & ennuyent. Les eſpines domeſtiques piquent, pource qu'elles ſont ordinaires: mais ſi elles viennent des perſonnes principales de la famille, elles rongent, ulcerent, & ſont irremediables.

3. Avoir à qui ſe fier, & ſur qui ſe repoſer, c'eſt un grand ſejour & moyen propre pour vivre à ſon aiſe: il le faut choiſir loyal & entier, comme l'on peuſt, & puis l'obliger à bien faire par une grande confiance. *Habita fides ipſam obligat fidem: multi fallere docuerunt, dum timent falli; & aliis jus peccandi ſuſpicando dederunt.*

4. Les preceptes & advis de meſnagerie principaux ſont ceux-cy: 1. Acheter & deſpendre toutes choſes en temps & ſaiſon, quand elles ſont meilleures & à meilleur

pris : 2. Garder que les choſes qui ſont en la maiſon ne ſe gaſtent & periſſent, ou ſe perdent & s'emportent. Cecy eſt principalement à la femme, à laquelle Ariſtote donne par preciput ceſte authorité & ce ſoin : 3. Pourvoir premierement & principalement à ces trois, neceſſité, netteté, ordre; & puis s'il y a moyen, l'on adviſera à ces trois autres (mais les ſages ne s'en donneront pas grand peine : *non ampliter ſed munditer convivium, plus ſalis quàm ſumptûs*) : abondance, pompe & parade, exquiſe & riche façon. Le contraire ſe practique ſouvent aux bonnes maiſons, où y aura licts garnis de ſoye, pourfilés d'or, & n'y aura qu'une couverture ſimple en hyver, ſans aucune commodité de ce qui eſt le plus neceſſaire. Ainſi de tout le reſte.

Reigler ſa deſpenſe, ce qui ſe faict en oſtant la ſuperflue, ſans faillir à la neceſſité, debvoir & bienſeance : un ducat en la bource faict plus d'honneur que dix mal deſpendus, diſoit quelqu'un. Puis, mais c'eſt l'induſtrie & la ſuffiſance, faire meſme deſpenſe à moindre frais, & ſur-tout ne deſpendre jamais ſur le gain advenir & eſperé. 5.

6. Avoir le ſoin & l'œil ſur tout : la vigilance & preſence du maiſtre, dict le proverbe, engraiſſe le cheval & la terre. Mais pour le moins le maiſtre & la maiſtreſſe doibvent celer leur ignorance & inſuffiſance aux affaires de la maiſon, & encore plus leur nonchalance, faiſant mine de s'y entendre & d'y penſer ; car ſi les officiers & valets croyent que l'on ne s'en ſoucie, ils en feront de belles.

---

*Debvoir des parens & enfans.*

## CHAPITRE XIV.

LE debvoir & obligation des parens & enfans eſt reciproque & reciproquement naturelle : ſi celle des enfans eſt plus eſtroicte, celle des parens eſt plus ancienne, eſtant les parens premiers autheurs & la cauſe, & plus importante au public : car pour le peupler & garnir de gens de bien & bons citoyens, eſt neceſſaire la culture & bonne nourriture de la jeuneſſe, qui eſt la ſemence de la republique. Et ne vient point tant de mal au public de l'ingratitude des

enfans envers leurs parens, comme de la nonchalance des parens en l'inſtruction des enfans : dont avec grande raiſon en Lacedemone, & autres bonnes polices, y avoit punition & amende contre les parens, quand leurs enfans eſtoient mal complexionnez. Et diſoit Platon qu'il ne ſçavoit point en quoy l'homme deuſt apporter plus de ſoin & de diligence, qu'à faire un bon fils. Et Crates s'eſcrioit en cholere : A quel propos tant de ſoin d'amaſſer des biens, & ne ſe ſoucier à qui les laiſſer ? C'eſt comme ſe ſoucier du ſoulier & non de ſon pied. Pourquoy des biens à un qui n'eſt pas ſage, & n'en ſçait uſer ? Comme une belle & riche ſelle ſur un mauvais cheval. Les parens donc ſont doublement obligez à ce debvoir ; & pource que ce ſont leurs enfans, & pource que ce ſont les plantes tendres & l'eſperance de la republique ; c'eſt cultiver ſa terre & celle du public enſemble.

Or ceſt office a quatre parties ſucceſſives, ſelon les quatre biens que l'enfant doibt recevoir ſucceſſivement de ſes parens, la vie, la nourriture, l'inſtruction, la communication. La premiere regarde le temps que

1. Diviſion de l'office des parens.

l'enfant eſt au ventre juſques à la ſortie incluſivement : la ſeconde, le temps de l'enfance au berceau, juſques à ce qu'il ſçache marcher & parler : la tierce, toute la jeuneſſe ; ceſte partie ſera plus au long & ſerieuſement traictée : la quatrieſme eſt de leur affection, communication & comportement envers leurs enfans jà hommes faicts, touchant les biens, penſées, deſſeins.

3. Premiere partie, l'office des parens.

La premiere qui regarde la generation & portée au ventre, n'eſt pas eſtimée & obſervée avec telle diligence qu'elle doibt, combien qu'elle aye autant ou plus de part au bien & mal des enfans, tant de leurs corps que de leurs eſprits, que l'education & inſtruction après qu'ils ſont nez & grandelets. C'eſt elle qui donne la ſubſiſtance, la trempe, le temperament, le naturel : l'autre eſt artificielle & acquiſe ; & s'il ſe commet faute en ceſte premiere partie, la ſeconde ny la troiſieſme ne la reparera pas, non plus que la faute en la premiere concoction de l'eſtomach ne ſe r'habille pas en la ſeconde ny troiſieſme. Nos hommes vont à l'eſtourdie à ceſt accouplage, pouſſez par la ſeule volupté & envie de ſe deſcharger

de ce qui les chatouille & les preſſe : s'il en advient conception, c'eſt rencontre, c'eſt cas fortuit : perſonne n'y va d'aguet & avec telle deliberation & diſpoſition precedente, comme il faut, & que nature requiert. Puiſque donc les hommes ſe font à l'adventure & à l'hazard, ce n'eſt merveille ſi tant rarement il s'en trouve de beaux, bons, ſains, ſages & bien faicts. Voicy donc briefvement ſelon la philoſophie, les advis particuliers ſur ceſte premiere partie, c'eſt-à-dire, pour faire des enfans maſles, ſains, ſages & adviſez : car ce qui ſert à l'une de ces choſes, ſert aux autres. 1. L'homme s'accouplera de femme qui ne ſoit de vile, vilaine & laſche condition, ny de mauvaiſe & vicieuſe compoſition corporelle. 2. S'abſtiendra de ceſte action & copulation ſept ou huict jours. 3. Durant leſquels ſe nourriſſant de bonnes viandes plus chaudes & ſeiches qu'autrement, & qui ſe cuiſent bien en l'eſtomach. 4. Faſſe exercice peu plus que mediocre. Tout cecy tend à ce que la ſemence ſoit bien cuicte & aſſaiſonnée, chaude & ſeiche, propre à un temperament maſle, ſain & ſage. Les fayneants, laſcifs, grands man-

geurs, qui pour ce mal cuiſent, ne font que filles ou hommes effeminez & laſches (comme raconte Hippocrates des Scythes). 5. Et s'approche de ſa partie advertie d'en faire tout de meſme long-temps après le repas, c'eſt-à-dire le ventre vuide & à jeun (car le ventre plein ne faict rien qui vaille, pour l'eſprit ny pour le corps, dont Diogenes reprocha à un jeune homme desbauché que ſon pere l'avoit planté eſtant yvre: & la loy des Carthaginois eſt louée de Platon, qui enjoinct s'abſtenir de vin le jour qu'on s'approche de ſa femme). 6. Et loin des mois de la femme, ſix ou ſept jours devant, & autant & plus après. 7. Et ſur le poinct de la conception & retention des ſemences, elle ſe tournant & ramaſſant du coſté droict, ſe tienne à recoy quelque temps. 8. Lequel reiglement touchant les viandes & l'exercice ſe doibt continuer par la mere durant le temps de la portée.

L. 2. de legib.

4. 2. Partie de l'office des parens.

Pour venir au ſecond poinct de ceſt office, après la naiſſance de l'enfant, ces quatre poincts s'obſerveront. 1. L'enfant ſera lavé d'eau chaude & ſalée, pour rendre enſemble ſouples & fermes les membres, eſ-

ſuyer & deſſeicher la chair & le cerveau, affermir les nerfs, couſtume très bonne d'Orient & des Juifs. 2. La nourriſſe, ſi elle eſt à choiſir, ſoit jeune, de temperament le moins froid & humide qu'il ſe pourra, nourrie à la peine, à coucher dur, manger peu, endurcie au froid & au chaud. J'ai dict, ſi elle eſt à choiſir : car ſelon raiſon & tous les ſages, ce doibt eſtre la mere, dont ils crient fort contre elle quand elle ne prend ceſte charge, y eſtant conviée & comme obligée par nature, qui luy appreſte à ces fins le laict aux mammelles, par l'exemple des beſtes, par l'amour & jalouſie qu'elle doibt avoir de ſes petits, qui reçoivent un très grand dommage au changement de l'aliment jà accouſtumé, en un eſtranger, & peuſt-eſtre très mauvais & d'un temperament tout contraire au premier; dont elles ne ſont meres qu'à demy. *Quod eſt hoc contra naturam imperfectum, ac dimidiatum matris genus, peperiſſe, & ſtatim a ſe abjeciſſe; aluiſſe in utero ſanguine ſuo neſcio quid quod non videret; non alere autem nunc ſuo lacte quod videat jam viventem, jam hominem, jam matris officia imploran-*

Ezech. 16.

Aul. Gell. l. 12. c. 1.

tem. 3. La nourriture outre la mammelle, ſoit laict de chevre, ou pluſtoſt beurre, plus ſubtile & aerée partie du laict, cuict avec miel & un peu de ſel. Ce ſont choſes très propres pour le corps & pour l'eſprit, par l'advis de tous les ſages & grands medecins Grecs & Hebreux. *Butyrum & mel comedet, ut ſciat reprobare malum & eligere bonum.* La qualité du laict ou beurre eſt fort temperée & de bonne nourriture, la ſiccité du miel & du ſel conſomme l'humidité trop grande du cerveau, & le diſpoſe à la ſageſſe. 4. L'enfant ſoit peu à peu accouſtumé & endurcy à l'air, au chaud & au froid; & ne faut craindre en cela, veu qu'en Septentrion ils lavent bien leurs enfans ſortans du ventre de la mere en eau froide, & ne s'en trouvent pas mal.

Galen. multis locis.

Homer. 10. Iliad. Iſai. 7.

5. Les deux premieres parties de l'office des parens ont eſté bientoſt expediées : par où il apparoiſt que ceux ne ſont vrays peres, qui n'apportent le ſoin, l'affection & la diligence à ces choſes ſusdictes; qui ſont cauſe ou occaſion par nonchalance, ou autrement, de la mort ou avortement de leurs enfans; qui les expoſent eſtant nez, dont

ils ſont privez par les loix de la puiſſance paternelle. Et les enfans à la honte des parens demeurent eſclaves de ceux qui les enlevent & nourriſſent, qui n'ont ſoin de les eſlever & preſerver du feu, de l'eau, & de tout encombre.

6. 3. Partie de l'office des parens. Inſtruction, combien importante.

La troiſieſme partie qui eſt de l'inſtruction, ſera plus ſerieuſement traictée. Si toſt que ceſt enfant marchant & parlant commencera à remuer ſon ame avec le corps, & que les facultez d'icelle s'ouvriront & deſvelopperont la memoire, l'imagination, la ratiocination, qui ſera à quatre ou cinq ans, il faut avoir un grand ſoin & attention à la bien former ; car ceſte premiere teincture & liqueur de laquelle ſera imbue coſte ame, aura une très grande puiſſance. Il ne ſe peuſt dire combien peuſt ceſte premiere impreſſion & formation de la jeuneſſe, juſques à vaincre la nature meſme : nourriture dict-on, paſſe nature. Lycurgue le fit voir à tout le monde par deux petits chiens de meſme ventrée, mais diverſement nourris, produicts en public : auxquels ayant preſenté des ſouppes & un petit lievre, le nourry mollement en la maiſon s'arreſta à la ſoup-

pe, & le nourry à la chaſſe, quittant la ſoupe, courut après le lievre. La force de ceſte inſtruction vient de ce qu'elle y entre facilement & difficilement ſort. Car y entrant la premiere y prend telle place & creance que l'on veuſt, n'y en ayant point d'autre precedente qui la luy conteſte ou diſpute. Ceſte ame donc toute neuve & blanche, tendre & molle, reçoit fort aiſement le ply & l'impreſſion que l'on luy veuſt donner, & puis ne le perd aiſement.

Quint. Senec.

7. Or ce n'eſt pas petite beſongne que ceſte-cy, & oſe-l'on dire la plus difficile & importante qui ſoit. Qui ne voit qu'en un eſtat tout deſpend de là ? Toutesfois ( & c'eſt la plus notable, pernicieuſe, faſcheuſe & deplorable faute qui ſoit en nos polices, remarquée par Ariſtote & Plutarque) nous voyons que la conduicte & diſcipline de la jeuneſſe eſt de tous abandonnée à la charge & mercy des parens, qui qu'ils ſoyent, ſouvent nonchalans, fols, meſchans, & le public n'y veille ny ne s'en ſoucie point, & pourquoy tout va mal. Preſque les ſeules polices Lacedemonienne & Cretenſe ont commis aux loix la diſcipline de l'enfance.

La plus belle diſcipline du monde pour la jeuneſſe eſtoit la Spartaine, dont Ageſilaus convioit Xenophon à y envoyer ſes enfans, car l'on y apprend, dict-il, la plus belle ſcience du monde, qui eſt de bien commander & de bien obeyr, & où l'on forge les bons legiſlateurs, empereurs d'armes, magiſtrats, citoyens. Ils avoient ceſte jeuneſſe & leur inſtruction en recommandation ſur toutes choſes, dont Antipater leur demandant cinquante enfans pour oſtages, ils dirent qu'ils aymoient mieux donner deux fois autant d'hommes faicts.

Or avant entrer en ceſte matiere, je veux donner icy un advertiſſement de poids. Il y en a qui travaillent fort à deſcouvrir leurs inclinations, & à quoy ils ſeront propres. Mais c'eſt choſe ſi tendre, obſcure & incertaine, qu'à chaſque fois l'on ſe trouve trompé après avoir fort deſpendu & travaillé. Parquoy ſans s'arreſter à ces foibles & legieres divinations & prognoſtiques tirées des mouvemens de leur enfance, il faut leur donner une inſtruction univerſellement bonne & utile, par laquelle ils deviennent capables, preſts & diſpoſés à tout. 8.

C'eſt travailler à l'aſſeuré, & faire ce qu'il faut touſiours faire : ce ſera une teincture bonne à recevoir toutes les autres.

9. Diviſion de ceſte matiere.

Pour entrer maintenant en ceſte matiere, nous la pourrons rapporter à trois poincts, former l'eſprit, dreſſer le corps, reigler les mœurs. Mais avant que donner les advis particuliers ſervans à ces trois, il y en a de generaux qui appartiennent à la maniere de proceder en ceſt affaire pour s'y porter dignement & heureuſement, qu'il faut ſçavoir par un prealable.

10. Advis general ſur l'inſtruct on, garder les oreilles.

Le premier eſt de garder ſoigneuſement ſon ame pucelle & nette de la contagion & corruption du monde, qu'elle ne reçoive aucune tache ny atteincte mauvaiſe. Et pour ce faire il faut diligemment garder les portes; ce ſont les oreilles principalement, & puis les yeux, c'eſt-à-dire, donner ordre qu'aucun, fuſt-il meſme ſon parent, n'approche de ceſt enfant, qui luy puiſſe dire ou ſouffler aux oreilles quelque choſe de mauvais. Il ne faut qu'un mot, un petit propos, pour faire un mal difficile à reparer. Garde les oreilles ſur-tout, & puis les yeux. A ce propos Platon eſt d'advis de ne permettre

que valets, ſervantes & viles perſonnes entretiennent les enfans, car ils ne leur peuvent dire que fables, propos vains & niais, ſi pis ils ne diſent. Or c'eſt deſia abbreuver & embabouyner ceſte tendre jeuneſſe de ſottiſes & niaiſeries.

Le ſecond advis eſt au choix, tant des perſonnes qui auront charge de ceſt enfant, que des propos que l'on luy tiendra, & des livres que l'on luy baillera. Quant aux perſonnes, ce doibvent eſtre gens de bien, bien nez, doux & agreables, ayant la teſte bien faicte, plus pleine de ſageſſe que de ſcience, & qu'ils s'entendent bien enſemble, de peur que par advis contraires, ou par diſſemblable voie de proceder, l'un par rigueur, l'autre par flatterie, ils ne s'entr'empeſchent & ne troublent leur charge & leur deſſein. Les livres & les propos ne doibvent point eſtre de choſes petites, ſottes, frivolles, mais grandes, ſerieuſes, nobles & genereuſes, qui reiglent les ſens, les opinions, les mœurs, comme ceux qui font cognoiſtre la condition humaine, les branſles & reſſorts de nos ames, afin de ſe cognoiſtre & les autres; luy apprendre ce

II. 2. Advis general, choix des inſtructeurs, propos & livres.

qu'il faut craindre, aymer, deſirer; que c'eſt que paſſion, vertu; ce qu'il y a à dire entre l'ambition & l'avarice, la ſervitude & la ſubjection, & la liberté & la licence. Auſſi bien leur fera-on avaller les unes plus que les autres. L'on ſe trompe : il ne faut pas plus d'eſprit à entendre les beaux exemples de Valere Maxime, & toute l'hiſtoire grecque & romaine (qui eſt la plus belle ſcience & leçon du monde), qu'à entendre Amadis de Gaule, & autres pareils contes vains. L'enfant qui peuſt ſçavoir combien il y a de poulles chez ſa mere, & cognoiſtre ſes couſins, comprendra combien il y a eu de Roys & puis de Ceſars à Rome. Il ne ſe faut pas deffier de la portée & ſuffiſance de l'eſprit; mais il le faut ſçavoir bien conduire & manier.

12. 3. Advis general, inſtruction douce & franche.

Le troiſieſme eſt de ſe porter envers luy, & proceder de façon non auſtere, rude & ſevere, mais douce, riante, enjouée. Parquoy nous condamnons icy tout à plat la couſtume preſque univerſelle de battre, fouetter, injurier & crier après les enfans, & les tenir en grande craincte & ſubjection, comme il ſe faict aux colleges; car elle eſt

très inique & punissable, comme en un juge & medecin qui seroit animé & esmu de cholere contre son criminel & patient; prejudiciable & toute contraire au dessein que l'on a, qui est de les rendre amoureux & poursuyvant la vertu, sageſſe, science, honnesteté. Or ceste façon imperieuse & rude leur en faict venir la hayne, l'horreur & le despit; puis les effarouche & les enteste, leur abbat & oste le courage, tellement que leur esprit n'est plus que servile, bas & esclave; aussi sont-ils traictez en esclaves. *Parentes, ne provocetis ad iracundiam filios vestros, ne despondeant animum.* Se voyant ainsi traictez, ne font plus rien qui vaille, maudissent & le maistre & l'apprentissage. S'ils font ce que l'on requiert d'eux, c'est pource qu'on les regarde, c'est par craincte, & non gayement & noblement, & ainsi non honnestement. S'ils y ont failly, pour se sauver de la rigueur ils ont recours aux remedes lasches & vilaines menteries, fausses excuses, larmes de despit, cachettes, fuittes, toutes choses pires que la faute qu'ils ont faict. Coloſſ. 3.

Terent. Dum id reſcitum iri credit, tantiſper cavet:
Si ſperat fore clam, rurſùm ad ingenium redit:
Ille, quem beneficio adjugas, ex animo facit,
Studet par referre, præſens abſenſque idem erit.

Je veux qu'on le traicte librement & liberalement, y employant la raiſon & les douces remonſtrances, & luy engendrant au cœur les affections d'honneur & de pudeur. La premiere luy ſervira d'eſperon au bien : la ſeconde de bride pour le retirer & degouſter du mal. Il y a je ne ſçay quoy de ſervile & de vilain en la rigueur & contrainɛte, ennemie de l'honneur & vraye liberté. Il faut tout au rebours leur groſſir le cœur d'ingenuité, de franchiſe, d'amour, de vertu & d'honneur.

Terent. Pudore & liberalitate liberos retinere
Satius eſſe credo quàm metu.
Hoc patrium eſt potiùs contuefacere filium
Suâ ſponte rectè facere, quàm alieno metu.
Hoc pater ac dominus intereſt; hoc qui nequit
Fateatur ſe neſcire imperare liberis.

Les coups ſont pour les beſtes, qui n'entendent pas raiſon; les injures & crieries ſont pour les eſclaves. Qui y eſt une fois accouſtumé ne vaut plus rien : mais la rai-

ſon, la beauté de l'action, la reſſemblance aux gens de bien, l'honneur, l'approbation de tous, la gratification qui en demeure au dedans, & qui au dehors en eſt rendue par ceux qui la ſçavent; & leurs contraires, la laideur & indignité du faict, la honte, le reproche, le regret au cœur & l'improbation de tous, ce ſont les armes, la monnoye, les aiguillons des enfans bien nez, & que l'on veuſt rendre honneſtes. C'eſt ce qu'il leur faut touſiours ſonner aux oreilles; ſi ces moyens ne ſont rien, tous les autres de rudeſſe n'ont garde de profiter. Ce qui ne ſe peuſt faire par raiſon, prudence, adreſſe, ne ſe fera jamais par force; & quand il ſe feroit ne vaudroit rien. Mais ces moyens icy ne peuvent eſtre inutiles, s'ils y ſont employez de bonne heure avant qu'il y aye encore rien de gaſté. Je ne veux pour cela approuver ceſte laſche & flatteuſe indulgence & ſotte craincte de contriſter les enfans, qui eſt une autre extremité auſſi mauvaiſe. C'eſt comme le lierre, qui tue & rend ſterile l'arbre qu'il embraſſe; le ſinge, qui tue ſes petits par force de les embraſſer; & ceux qui craignent d'empoigner par les

cheveux celuy qui ſe noye, de peur de luy faire mal, & le laiſſent perir. Contre ce vice le ſage Hebreu parle tant : Il faut contenir la jeuneſſe en diſcipline non corporelle, des beſtes, ou des forçats, mais ſpirituelle, humaine, liberale, de la raiſon.

Proverb. 13. Eccl. 32.

13. Advis particuliers touchant l'eſprit.

1. Fondamental, de la fin & du but de l'inſtruction de la jeuneſſe.

Venons maintenant aux particuliers & plus exprès advis de ceſte inſtruction. Le premier chef d'iceux eſt, comme nous avons dict, d'exercer, aiguiſer & former l'eſprit. Sur quoy y a divers preceptes; mais le premier, principal & fondamental des autres, qui regarde le but & la fin de l'inſtruction, & que je deſire plus inculquer à cauſe qu'il eſt peu embraſſé & ſuivy, & tous courent après ſon contraire, qui eſt un erreur tout commun & ordinaire, c'eſt d'avoir beaucoup plus, & tout le principal ſoin d'exercer, cultiver & faire valoir le naturel & propre bien, & moins amaſſer & acquerir de l'eſtranger; plus tendre à la ſageſſe qu'à la ſcience & à l'art; plus à former bien le jùgement, & par conſéquent la volonté & la conſcience, qu'à remplir la memoire & reſchauffer l'imagination. Ce ſont les trois parties maiſtreſſes de l'ame raiſonnable :

mais la premiere eſt le jugement, comme a eſté diſcouru cy-deſſus, où je renvoye expreſſement le lecteur. L. 1. c. 19. Or le monde faict tout le contraire, qui court tout après l'art, la ſcience, l'acquis. Les parens, pour rendre leurs enfans ſçavans, font une grande deſpenſe, & les enfans prennent une grande peine, *ut omnium rerum ſic litterarum intemperantiâ laboramus*, & bien ſouvent tout eſt perdu; mais de les rendre ſages, honneſtes, habiles, à quoy n'y a tant de deſpenſe ny de peine, ils ne s'en ſoucient pas. Quelle plus notable folie au monde qu'admirer plus la ſcience, l'acquis, la memoire, que la ſageſſe, le naturel? Or tous ne commettent pas ceſte faute de meſme eſprit: les uns ſimplement menez par la couſtume, penſant que la ſageſſe & la ſcience ne ſont pas choſes fort differentes, ou pour le moins qu'elles marchent touſiours enſemble, & qu'il faut avoir l'une pour avoir l'autre; ceux-cy meritent d'eſtre remonſtrez & enſeignez: les autres y vont de malice & ſçavent bien ce qui en eſt; mais à quelque prix que ce ſoit, ils veulent l'art & la ſcience, car c'eſt un moyen main- Tacitus.

tenant en l'Europe occidentale d'acquerir bruit, reputation, richeſſes. Ces gens-cy ſont de ſcience meſtier & marchandiſe, ſcience mercenaire, pedanteſque, ſordide & mechanique : ils achettent de la ſcience pour puis la revendre. Laiſſons ces marchands comme incurables.

14. Comparaiſon de ſcience & ſageſſe.

Pour enſeigner les autres & deſcouvrir la faute qui eſt en tout cecy, il faut monſtrer deux choſes ; l'une, que la ſcience & la ſageſſe ſont choſes fort differentes, & que la ſageſſe vaut mieux que toute la ſcience du monde, comme le ciel vaut mieux que toute la terre, & l'or que le fer ; l'autre, que non ſeulement elles ſont differentes, mais qu'elles ne vont preſque jamais enſemble, qu'elles s'entr'empeſchent l'une l'autre ordinairement : qui eſt fort ſçavant n'eſt gueres ſage, & qui eſt ſage n'eſt pas ſçavant. Il y a bien quelques exceptions en cecy, mais elles ſont bien rares. Ce ſont des grandes ames, riches, heureuſes : il y en a eu en l'antiquité ; mais il ne s'en trouve preſque plus.

15. Definition.

Pour ce faire il faut premierement ſçavoir que c'eſt que ſcience & ſageſſe. Science

eſt un grand amas & proviſion du bien d'autruy ; c'eſt un ſoigneux recueil de ce que l'on a vu, ouy dire & lu aux livres, c'eſt-à-dire des beaux dicts & faicts des grands perſonnages qui ont eſté en toutes nations. Or le gardoir & le magazin où demeure & ſe garde ceſte grande proviſion, l'eſtuy de la ſcience & des biens acquis, eſt la memoire. Qui a bonne memoire, il ne tient qu'à luy qu'il n'eſt ſçavant, car il en a le moyen. La ſageſſe eſt un maniement doux & reiglé de l'ame : celuy-là eſt ſage qui ſe conduict en ſes deſirs, penſées, opinions, paroles, faicts, reiglemens, avec meſure & proportion. Bref, en un mot, la ſageſſe eſt la reigle de l'ame ; & celuy qui manie ceſte reigle, c'eſt le jugement, qui voit, juge, eſtime toutes choſes, les arrange comme il faut, rend à chaſcun ce qui luy appartient. Voyons maintenant leurs differences, & de combien la ſageſſe vaut mieux. tions de ſcience & ſageſſe.

La ſcience eſt un petit & ſterile bien au prix de la ſageſſe ; car non ſeulement elle n'eſt point neceſſaire, car des trois parties du monde les deux & plus s'en paſſent bien ; 16.

mais encore elle eſt peu utile & ſert à peu de choſe. Elle ne ſert point à la vie : combien de gens riches & pauvres, grands & petits, vivent plaiſamment & heureuſement, ſans avoir ouy parler de ſcience! il y a bien d'autres choſes plus utiles au ſervice de la vie & ſocieté humaine, comme l'honneur, la gloire, la nobleſſe, la dignité, qui toutesfois ne ſont neceſſaires : 2. Ny aux choſes naturelles, leſquelles l'ignorant faict auſſi bien que le ſçavant; la nature eſt à cela ſuffiſante maiſtreſſe : 3. Ny à la preud'hommie, & à nous rendre meilleurs, *paucis eſt opus litteris ad bonam mentem ;* pluſtoſt elle y empeſche. Qui voudra bien regarder trouvera non ſeulement plus de gens de bien, mais encore de plus excellens en toutes ſortes de vertus, ignorans que ſçavans, teſmoin Rome qui a eſté plus prude encore jeune & ignorante, que la vieille fine & ſçavante : *Simplex illa & aperta virtus in obſcuram & ſolertem ſcientiam verſa eſt.* La ſcience ne ſert qu'à inventer fineſſe, ſubtilitez, & toutes choſes ennemies d'innocence, laquelle loge volontiers avec la ſimplicité & l'ignorance. L'atheïſme, les

2.

3.

erreurs, les ſectes & troubles du monde ſont ſortis de l'ordre des ſçavans. La premiere tentation du Diable, dict la Bible, & le commencement de tout mal & de la ruyne du genre humain, a eſté l'opinion, le deſir & envie de ſcience : *Eritis ſicut dii ſcientes bonum & malum.* Les Serenes, pour piper & attraper Ulyſſes en leurs filets, luy offrent en don la ſcience, & S. Paul advertit de s'en donner garde, *ne quis vos ſeducat per philoſophiam.* Un des plus ſçavans qui a eſté, parle de la ſcience comme de choſe non ſeulement vaine, mais encore nuiſible, penible & faſcheuſe. Bref, la ſcience nous peuſt rendre plus humains & courtois, mais non plus gens de bien. 4. Ne ſert de rien auſſi à nous addoucir ou nous delivrer des maux qui nous preſſent en ce monde ; au rebours elle les aigrit, les enfle & groſſit, teſmoin les enfans idiots, ſimples, ignorans, meſurant les choſes au ſeul gouſt preſent, ont beaucoup meilleur marché des maux, & les ſupportent plus doucement que les ſçavans & habiles, & ſe laiſſent plus facilement tailler, inciſer. La ſcience nous anticipe les maux, tellement que le

Salomon en ſon Eccleſiaſte.

4.

mal eſt pluſtoſt en l'ame par la ſcience qu'en nature. Le Sage a dict que qui acquiert ſcience s'acquiert du travail & du tourment : l'ignorance eſt un bien plus propre remede contre tous maux, *iners malorum remedium ignorantia eſt :* d'où viennent ces conſeils de nos amis : N'y penſez plus, oſtez cela de voſtre teſte & de voſtre memoire. Eſt-ce pas nous renvoyer & remettre entre les bras de l'ignorance, comme au meilleur abry & couvert qui ſoit ? C'eſt bien une mocquerie, car le ſouvenir & l'oubly n'eſt pas en noſtre puiſſance. Mais ils veulent faire comme les chirurgiens qui ne pouvans guerir la playe la pallient & l'endorment. Ceux qui conſeillent ſe tuer aux maux extremes & irremediables ne croyent-ils pas bien à l'ignorance, ſtupidité, inſenſibilité ? La ſageſſe eſt un bien neceſſaire & univerſellement utile à toutes choſes : elle gouverne & reigle tout ; il n'y a rien qui ſe puiſſe cacher ou deſrober de ſa juriſdiction & cognoiſſance ; elle regente par-tout, en paix, en guerre, en public, en privé ; elle reigle meſme les deſbauches, les jeux, les danſes, les banquets, & apporte de la bride & de la moderation.

In Eccleſiaſt.

Bref, il n'y a rien qui ne ſe puiſſe & ne ſe doibve faire ſagement, diſcretement & prudemment. Au contraire ſans ſageſſe tout s'en va en trouble & en confuſion.

Secondement, la ſcience eſt ſervile, baſſe & mechanique au prix de la ſageſſe : c'eſt une choſe empruntée avec peine. Le ſçavant eſt comme la corneille reveſtue & parée de plumes deſrobées des autres oyſeaux. Il ſe monſtre & entretient le monde : mais c'eſt aux deſpens d'autruy, & faut qu'il mette touſiours la main au bonnet, pour recognoiſtre & nommer avec honneur celuy de qui il a emprunté ce qu'il dict. Le ſage eſt comme celuy qui vit de ſes rentes. La ſageſſe eſt un bien propre & ſien : c'eſt un naturel bon, bien cultivé & labouré. 17.

Tiercement, les conditions ſont bien autres, plus belles & plus nobles de l'une que de l'autre. La ſcience eſt fiere, preſomptueuſe, arrogante, opiniaſtre, indiſcrette, querelleuſe, *ſcientia inflat* : la ſageſſe modeſte, retenue, douce & paiſible. 2. La ſcience eſt caquetereſſe, envieuſe de ſe monſtrer, qui toutesfois ne ſçait faire au- 18.

cune choſe, n'eſt point active, mais ſeulement propre à parler & à en compter : la ſageſſe faict, elle agit & gouverne tout.

La ſcience donc & la ſageſſe ſont choſes bien differentes, & la ſageſſe eſt bien plus excellente, plus à priſer & eſtimer que la ſcience; car elle eſt neceſſaire, utile partout, univerſelle, active, noble, honneſte, gracieuſe, joyeuſe. La ſcience eſt particuliere, non neceſſaire, ny gueres utile, point active, ſervile, mechanique, melancholique, opiniaſtre, preſomptueuſe.

19. Science & ſageſſe ne ſe rencontrent pas. l. 1. c. 15.

Venons à l'autre poinct, qui eſt qu'elles ne ſont pas touſiours enſemble, mais au rebours elles ſont preſque touſiours ſeparées. La raiſon naturelle eſt, comme a eſté dict, que les temperamens ſont contraires: car celuy de la ſcience & memoire eſt humide, & celuy de la ſageſſe & du jugement eſt ſec. Cecy auſſi nous eſt ſignifié en ce qui advint aux premiers hommes, leſquels ſitoſt qu'ils jetterent leurs yeux ſur la ſcience, & en eurent envie, ils furent deſpouillez de la ſageſſe, de laquelle ils avoient eſté inveſtis dès leur origine : par experience nous voyons tous les jours le meſme. Les plus

beaux & floriſſans eſtats, republiques, empires anciens & modernes, ont eſté & ſont gouvernez très ſagement en paix & en guerre ſans aucune ſcience. Rome, les premiers cinq cens ans qu'elle a flory en vertu & vaillance, eſtoit ſans ſcience; & ſi-toſt qu'elle a commencé à devenir ſçavante, elle a commencé de ſe corrompre, ſe troubler par guerres civiles & ſe ruyner. La plus belle police qui fut jamais, la Lacedemonienne baſtie par Lycurgue, qui a produict les plus grands perſonnages, n'avoit aucune profeſſion de lettres; c'eſtoit l'eſchole de vertu, de ſageſſe, & s'eſt rendue victorieuſe d'Athenes, la plus ſçavante ville du monde, l'eſchole de toutes ſciences, le domicile des muſes, le magaſin des philoſophes. Voylà des anciens. Le plus grand & floriſſant eſtat & empire qui ſoit maintenant au monde, c'eſt celuy du Grand Seigneur, lequel, comme le lion, de toute la terre ſe faict craindre, redoubter par tous les princes & monarques du monde, & en ceſt eſtat il n'y a aucune profeſſion de ſcience, ny eſchole, ny permiſſion de lire ny enſeigner en public, non pas meſme

Sageſſe ſans ſcience.

pour la religion. Qui conduict & faict meſme proſperer ceſt eſtat ? la ſageſſe, la prudence. Mais venons aux eſtats auxquels les lettres & la ſcience ſont en credit. Qui les gouvernent ? ce ne ſont point les ſçavans. Prenons pour exemple ce royaume, auquel la ſcience & les lettres ont eſté en plus grand honneur qu'en tout le reſte du monde, & qui ſemble avoir ſuccédé à Athenes : les principaux officiers de ceſte couronne, conneſtables, mareſchaux, admiraux, & puis les ſecretaires d'eſtat qui expedient tous les affaires, ſont gens ordinairement du tout ſans lettres. Certes pluſieurs grands legiſlateurs, fondateurs & princes ont banny & chaſſé la ſcience, comme le venin & la peſte des republiques ; Licinius, Valentinien, Mahomet, Lycurgue. Voylà la ſageſſe ſans ſcience. Voyons la ſcience ſans ſageſſe, il eſt bien aiſé. Regardons un peu ceux qui font profeſſion des lettres, qui viennent des eſcholes & univerſitez, & ont la teſte toute pleine d'Ariſtote, de Ciceron, de Barthole : y a-il gens au monde plus ineptes & plus ſots, & plus mal propres à toutes choſes ? Dont eſt venu le proverbe,

Science ſans ſageſſe.

que pour dire ſot, inepte, l'on dict un clerc, un pedant; & pour dire une choſe mal faicte, l'on la dict faicte en clerc. Il ſemble que la ſcience enteſte les gens, & leur donne un coup de marteau (comme l'on dict) à la teſte, & les faict devenir ſots ou fols, ſelon que diſoit le Roy Agrippa à S. Paul, *Multæ te litteræ ad inſaniam adducunt.* Il y a force gens, que s'ils n'euſſent jamais eſté au college, ils ſeroient plus ſages: & leurs freres, qui n'ont point eſtudié, ſont plus ſages: *Ut melius fuiſſet non didiciſſe; nam poſtquam docti prodierunt, boni deſunt.* Venez à la practique, prenez-moy un de ces ſçavantaux, menez-le-moy au conſeil de ville en une aſſemblée en laquelle l'on delibere des affaires d'eſtat, ou de la police, ou de la meſnagerie, vous ne viſtes jamais homme plus eſtonné, il pallira, rougira, bleſmira, touſſira; mais enfin il ne ſçait ce qu'il doibt faire. S'il ſe meſle de parler, ce ſeront de longs diſcours, des definitions, diviſions d'Ariſtote, ergo gluq. Eſcoutez en ce meſme conſeil un marchand, un bourgeois, qui n'a jamais ouy parler d'Ariſtote, il opinera mieux, Actor. 26.

donnera de meilleurs advis & expediens que les ſçavans.

20. Eſt cherchée la raiſon de ceſte ſeparation.

Or ce n'eſt pas aſſez d'avoir dict le faict, que la ſageſſe & la ſcience ne vont gueres enſemble : il en faut chercher la raiſon, & en la cherchant je payeray & ſatisferay ceux qui pourroient eſtre offenſez de ce que deſſus, & penſer que je ſuis ennemy de la ſcience. C'eſt donc une queſtion, d'où vient que ſçavant & ſage ne ſe rencontrent gueres enſemble. Il y a bien grande raiſon de faire ceſte queſtion : car c'eſt un cas eſtrange & contre toute raiſon qu'un homme pour eſtre ſçavant n'en ſoit pas plus ſage : car la ſcience eſt un chemin, un moyen & inſtrument propre à la ſageſſe. Voicy deux hommes, un qui a eſtudié, l'autre non : celuy qui a eſtudié doibt & eſt obligé d'eſtre beaucoup plus ſage que l'autre, car il a tout ce que l'autre a, c'eſt-à-dire le naturel, une raiſon, un jugement, un eſprit, & outre cela il a les advis, les diſcours & jugemens de tous les plus grands hommes du monde, qu'il trouve par les livres. Ne doibt-il donc pas eſtre plus ſage, plus habile, plus honneſte que l'autre,

puiſque, avec ces moyens propres & naturels, il en a tant d'eſtrangers acquis & tirez de toutes parts ? comme dict quelqu'un, le bien naturel joinct avec l'accidental faict une bonne compoſition, & neantmoins nous voyons le contraire, comme a eſté dict.

Or la vraye raiſon & reſponſe à cela, c'eſt la mauvaiſe & ſiniſtre façon d'eſtudier, & la mauvaiſe inſtruction. Ils prennent aux livres & aux eſcholes de très bonnes choſes, mais de très mauvaiſes mains : dont il advient que tous ces biens ne leur profitent de rien, demeurent indigens & neceſſiteux au milieu des richeſſes & de l'abondance, & comme Tantalus, près de la viande, en meurent de faim : c'eſt qu'arrivant aux livres & aux eſcholes, ils ne regardent qu'à garnir & remplir leur memoire de ce qu'ils liſent & entendent, & les voylà ſçavans, & non à polir & former leur jugement pour ſe rendre ſages, comme celuy qui mettroit le pain dedans ſa poche & non dedans ſon ventre, il auroit enfin ſa poche pleine & mourroit de faim. Ainſi avec la memoire bien pleine ils demeurent ſots, *Student non ſibi & vitæ, ſed aliis & ſchola.* Ils ſe pre-

11. Reſponſe, la mauvaiſe diſcipline.

parent à eſtre rapporteurs : Ciceron a dict, Ariſtote, Platon a laiſſé par eſcrit, &c. & eux ne ſçavent rien dire. Ils font deux fautes ; l'une qu'ils n'appliquent pas ce qu'ils apprennent à eux-meſmes, à ſe former à la vertu, ſageſſe, reſolution, & ainſi leur ſcience leur eſt inutile ; l'autre eſt que, pendant ce long temps qu'ils employent avec grande peine & deſpenſe à amaſſer & empocher ce qu'ils peuvent deſrober ſur autruy inutilement pour eux, ils laiſſent chaumer leur propre bien & ne l'exercent. Les autres, qui n'eſtudient, n'ayant recours à autruy, adviſent de cultiver leur naturel, s'en trouvent ſouvent mieux, plus ſages & reſolus, encore que moins ſçavans, & moins gaignans, & moins glorieux. Quelqu'un a dict cecy un peu autrement & plus briefvement, Que les lettres gaſtent les cerveaux & eſprits foibles, parfont les forts & bons naturels.

22. La bonne diſcipline.

Or voicy la leçon & l'advis que je donne icy ; il ne faut pas s'amuſer à retenir & garder les opinions & le ſçavoir d'autruy, pour puis le rapporter & en faire monſtre & parade à autruy, ou pour profit ſordide

& mercenaire, mais il les faut faire noſtres. Il ne faut pas les loger en noſtre ame, mais les incorporer & tranſubſtantier. Il ne faut pas ſeulement en arrouſer l'ame, mais il la faut teindre & la rendre eſſentiellement meilleure, ſage, forte, bonne, courageuſe: autrement de quoy ſert d'eſtudier? *Non paranda nobis ſolùm, ſed fruenda ſapientia eſt.* Il ne faut pas faire comme les bouquetieres, qui pillotent par cy par là des fleurs toutes entieres, & telles qu'elles ſont les emportent pour faire des bouquets, & puis des preſens : ainſi font les mauvais eſtudians qui amaſſent des livres pluſieurs bonnes choſes, pour puis en faire parade & monſtre aux autres : mais il faut faire comme les mouches à miel, qui n'emportent point les fleurs comme les bouquetieres, mais s'aſſiant ſur elles, comme ſi elles les couvoient, en tirent l'eſprit, la force, la vertu, la quinteſſence, & s'en nourriſſent, en font ſubſtance, & puis en font de très bon & doux miel, qui eſt tout leur : ce n'eſt plus thym ny marjolaine. Auſſi faut-il tirer des livres la moëlle, l'eſprit ( ſans s'aſſubjectir à retenir par cœur les mots,

comme pluſieurs ſont, moins encore à retenir le lieu, le livre, le chapitre; c'eſt une ſotte & vaine ſuperſtition & vanité, qui faict perdre le principal), & ayant ſuccé & tiré le bon, en paiſtre ſon ame, en former ſon jugement, & inſtruire & reigler ſa conſcience & ſes opinions, rectifier ſa volonté, bref en faire un ouvrage tout ſien, c'eſt-à-dire un honneſte homme, ſage, adviſé, reſolu. *Non ad pompam nec ad ſpeciem, nec ut nomine magnifico ſequi otium velis, ſed quò firmior adverſùs fortuita rempublicam capeſſas.* Tacit.

23. Et à cecy le choix des ſciences y eſt neceſſaire. Celles que je recommande ſur toutes, & qui ſervent à la fin que je viens de dire, ſont les naturelles & morales, qui enſeignent à vivre & bien vivre, la nature & la vertu, ce que nous ſommes & ce que nous devons eſtre. Soubs les morales ſont comprinſes les politiques, œconomiques, les hiſtoires. Toutes les autres ſont vaines & en l'air, & ne s'y faut arreſter qu'en paſſant.

2. Advis, choix des ſciences, voyez l. 1. c. 58.

24. Ceſte fin & but de l'inſtruction de la jeuneſſe & comparaiſon de la ſcience &

3. Moy-

ſageſſe m'a tenu fort long-temps, à cauſe de la conteſtation. Pourſuyvons les autres parties & advis de ceſte inſtruction. Les moyens d'inſtruction ſont divers. Premierement deux; l'un par parole, c'eſt-à-dire preceptes, inſtructions & leçons verbales; ou bien par conferences avec les honneſtes & habiles hommes, frottant & limant noſtre cervelle contre la leur, comme le fer qui s'eſclaircit, ſe nettoye & embellit par le frotter. Ceſte façon eſt agreable, douce, naturelle. ens d'apprendre. Par parole.

L'autre par faicts, c'eſt l'exemple, qui eſt prins non ſeulement des bons par imitation & ſimilitude, mais encore des mauvais par diſconvenance. Il y en a qui apprennent mieux de ceſte façon par oppoſition & horreur du mal en autruy. C'eſt un uſage de la juſtice d'en condamner un pour ſervir d'exemple aux autres. Et diſoit le vieux Caton, que les ſages ont plus à apprendre des fols, que les fols des ſages. Les Lacedemoniens, pour retirer leurs enfans de l'yvrognerie, faiſoient enyvrer devant eux leurs ſerfs, afin qu'ils en euſſent horreur par ce ſpectacle. Or ceſte ſeconde ma- 2. Par exemple.

Comparaison de ces deux. niere, par exemple, nous apprend & plus facilement & avec plus de plaiſir. Apprendre par preceptes eſt un chemin long, parce que nous avons peine à les entendre; les ayant entendus, à les retenir; après les avoir retenus, à les mettre en uſage. Et difficilement nous promettons-nous d'en pouvoir tirer le fruict qu'ils nous promettent. Mais l'exemple & imitation nous apprennent ſur l'ouvrage meſme, nous invitent avec beaucoup plus d'ardeur, & nous promettent quaſi ſemblable gloire que celle de ceux que nous prenons à imiter. Les ſemences tirent à la fin la qualité de la terre où elles ſont tranſportées, & deviennent ſemblables à celles qui y croiſſent naturellement. Ainſi les eſprits & les mœurs des hommes ſe conforment à ceux avec leſquels ils frequentent ordinairement. Il paſſe par contagion des choſes une grande part de l'une à l'autre.

26. Des vivans. Or ces deux manieres de profiter, par parole & par exemple, encore ſont-elles doubles; car elles s'exercent & ſe tirent des gens excellens; ou vivans, par leur frequentation & conference ſenſible & externe; ou

morts, par la lecture des livres. Le premier commerce des vivans eſt plus vif & plus naturel; c'eſt un fructueux exercice de la vie, qui eſtoit bien en uſage parmy les anciens, meſmement les Grecs; mais il eſt fortuit, dependant d'autruy & rare : il eſt mal-aiſé de rencontrer telles gens & encore plus d'en jouir. Et cecy s'exerce ou ſans gueres s'eſloingner de chez ſoy, ou bien en voyageant & viſitant les pays eſtrangers, non pour s'y paiſtre de vanitez comme la pluſpart, mais pour en rapporter la conſideration principalement des humeurs & façons de ces nations-là. C'eſt un exercice profitable, le corps n'y eſt ny oyſif ny travaillé : ceſte moderée agitation le tient en haleine, l'ame y a une continuelle exercitation à remarquer les choſes incognues & nouvelles. Il n'y a point de meilleure eſchole pour former la vie, que voir inceſſamment la diverſité de tant d'autres vies, & gouſter une perpetuelle varieté des formes de noſtre nature. Voyager.

L'autre commerce avec les morts par le benefice des livres, eſt bien plus ſeur & plus à nous, plus conſtant, & qui moins couſte. 17. Et des morts, par les livres.

Qui s'en ſçait bien ſervir en tire beaucoup de plaiſir & de ſecours : il nous deſcharge du poids d'une oyſiveté ennuyeuſe, nous diſtrait d'une imagination importune & des autres choſes externes qui nous faſchent, nous conſole & ſecourt en nos maux & douleurs : mais auſſi n'eſt-il bon que pour l'eſprit, dont le corps demeure ſans action, s'attriſte & s'altere.

28. 4 Advis, faire parler & raiſonner le diſciple.

Il faut maintenant parler de la procedure & formalité que doibt tenir l'inſtructeur de la jeuneſſe, pour bien & heureuſement arriver à ſon poinct. Elle a pluſieurs parties : nous en toucherons quelques-unes. Premierement il doibt ſouvent interroger ſon eſcholier, le faire parler & dire ſon advis ſur tout ce qui ſe preſente. Cecy eſt au rebours du ſtyle ordinaire, qui eſt que le maiſtre parle touſiours ſeul, & enſeigne ceſt enfant avec authorité, & verſe dedans ſa teſte, comme dedans un vaiſſeau, tout ce qu'il veuſt : tellement que les enfans ne ſont que ſimplement eſcoutans & recevans, qui eſt une très mauvaiſe façon. *Obeſt plerumque iis qui diſcere volunt authoritas eorum qui docent.* Il faut reſveiller & eſchauffer

leur eſprit par demandes, les faire opiner les premiers, & leur donner meſme liberté de demander, s'enquerir, & ouvrir le chemin quand ils voudront. Si ſans les faire parler on leur parle tout ſeul, c'eſt choſe preſque perdue, l'enfant n'en faict en rien ſon profit, pource qu'il penſe n'en eſtre pas d'eſcot : il n'y preſte que l'oreille, encore bien froidement : il ne s'en pique pas comme quand il eſt de la partie. Et n'eſt aſſez leur faire dire leur advis, car il leur faut touſiours faire ſouſtenir & rendre raiſon de leur dire, afin qu'ils ne parlent pas par acquit, mais qu'ils ſoyent ſoigneux & attentifs à ce qu'ils diront ; & pour leur donner courage, faut faire compte de ce qu'ils diront, au moins de leur eſſay. Ceſte façon d'inſtruire par demandes eſt excellemment obſervée par Socrates (le premier en ceſte beſongne) comme nous voyons par-tout en Platon, où par une longue enfilure de demandes dextrement faictes, il mene doucement au giſte de la verité ; & par le docteur de verité en ſon evangile. Matt. 16. & 21. Luc. 10 & 14.
Or ces demandes ne doibvent pas tant eſtre des choſes de ſcience & de memoire, com-

me a eſté dict, que des choſes de jugement. Parquoy à ceſt exercice tout ſervira, meſme les petites choſes, comme la ſottiſe d'un laquais, la malice d'un page, un propos de table : car l'œuvre de jugement n'eſt pas de traicter & entendre choſes grandes & hautes, mais eſtimer & reſoudre juſtement & pertinemment quoy que ce ſoit. Il leur faut donc faire des queſtions ſur le jugement des hommes & des actions, & le tout raiſonner, afin que par enſemble ils forment leur jugement & leur conſcience. L'inſtructeur de Cyrus en Xenophon pour ſa leçon lui propoſe ce faict : Un grand garçon ayant un petit ſaye le donna à un de ſes compagnons de plus petite taille, & luy oſta ſon ſaye, qui eſtoit plus grand ; puis lui demande ſon advis & jugement ſur ce faict : Cyrus reſpond que cela alloit bien ainſi, & que tous les deux garçons demeuroient ainſi bien accommodez. Son inſtructeur le reprend & le tanſe bien aigrement de ce qu'il avoit conſideré ſeulement la bienſeance, & non la juſtice, qui doibt aller beaucoup devant, & qui veuſt que perſonne ne ſoit forcé en ce qui eſt ſien ;

voylà une belle forme d'inſtruire. Et advenant de rapporter ce qui eſt dedans les livres, ce qu'en dict Ciceron, Ariſtote, ce ne doibt pas eſtre pour ſeulement le reciter & rapporter, mais pour le juger; & pour ce il le luy faut tourner à tous uſages, & luy faire appliquer à divers ſubjects. Ce n'eſt pas aſſez de reciter comme une hiſtoire, que Caton s'eſt tué à Utique pour ne venir aux mains de Cæſar, & que Brutus & Caſſius ſont autheurs de la mort de Cæſar, c'eſt le moindre : mais je veux qu'il leur faſſe le procez, & qu'il juge s'ils ont bien faict en cela, s'ils ont bien ou mal merité du public, s'ils s'y ſont portez avec prudence, juſtice, vaillance, en quoy ils ont bien & mal faict. Finalement & generalement il faut requerir en tous ſes propos, demandes, reſponſes, la pertinence, l'ordre, la verité, œuvre du jugement & de la conſcience. En ces choſes ne luy faut quitter ou diſſimuler aucunement, mais le preſſer & tenir ſubject.

Secondement il doibt le duyre & façonner à une honneſte curioſité de ſçavoir tout, par laquelle premierement il aye les curioſi- 29. Advis,

té honneſte.

yeux par-tout à conſiderer tout ce qui ſe dira, faira & remuera à l'entour de luy, & ne laiſſer rien paſſer qu'il ne juge & repaſſe en ſon eſprit; puis qu'il s'enquiere tout doucement des autres choſes, tant du droict que du faict. Qui ne demande rien ne ſçait rien, dict-on : qui ne remue ſon eſprit il s'enrouille & demeure ſot; & de tout il doibt faire ſon profit, l'appliquer à ſoy, en prendre advis & conſeil, tant ſur le paſſé pour reſſentir les fautes qu'il a faict, que pour l'advenir afin de ſe reigler & s'aſſagir. Il ne faut pas laiſſer les enfans ſeuls reſver, s'endormir, s'entretenir : car n'ayant la ſuffiſance de ſe fournir matiere belle & digne, ils ſe paiſtront de vanité : il les faut embeſongner & tenir en haleine, & leur engendrer ceſte curioſité qui les pique & reſveille : laquelle, telle que dict eſt, ne ſera ny vaine en ſoy, ny importune à autruy.

30. 6. Advis. Voyez le l. 2. c. 2.

Il doibt auſſi luy former & mouler ſon eſprit au modele & patron general du monde & de la nature, le rendre univerſel, c'eſt-à-dire, luy repreſenter en toutes choſes la face univerſelle de nature, que tout

le monde ſoit ſon livre, que de quelque ſubject que l'on parle, il jette ſa vue & ſa penſée ſur toute l'eſtendue du monde, ſur tant de façons & d'opinions differentes, qui ont eſté & ſont au monde ſur ce ſubject. Les plus belles ames & les plus nobles ſont les plus univerſelles & plus libres : par ce moyen l'eſprit ſe roidit, apprend à ne s'eſtonner de rien, ſe forme en la reſolution, fermeté, conſtance. Bref il n'admire plus rien, qui eſt le plus haut & dernier poinct de ſageſſe : car quoy qu'il advienne & que l'on luy diſe, il trouve qu'il n'y a rien de nouveau & d'eſtrange au monde, que la condition humaine eſt capable de toutes choſes, qu'il s'en ſont bien paſſez d'autres, & s'en paſſent ailleurs de plus vertes, plus grandes. C'eſt en ce ſens que Socrates le ſage ſe diſoit citoyen du monde. Au contraire il n'y a choſe qui abaſtardiſſe & aſſerviſſe plus un eſprit, que ne luy faire gouſter & ſentir qu'une certaine opinion, creance & maniere de vivre. O la grande ſottiſe & foibleſſe de penſer que tout le monde marche, croit, dict, faict, vit & meurt comme l'on faict en ſon pays, com-

me font ces badauds, leſquels quand ils oyent reciter les mœurs & opinions d'ailleurs fort differentes ou contraires aux leurs, ils tremouſſent, ils meſcroyent, ou bien tout deſtrouſſement diſent que c'eſt barbarie, tant ils ſont aſſervis & renfermez dedans leur berceau, gens, comme l'on dict, nourris dans une bouteille, qui n'ont vu que par un trou! Or ceſt eſprit univerſel ſe doibt acquerir de bonne heure par la diligence du maiſtre inſtructeur, puis par les voyages & communications avec les eſtrangers, & par la lecture des livres & hiſtoires de toutes nations.

31. Voyez l. 2. c. 2. Finalement il doibt luy apprendre à ne rien recevoir à credit & par authorité, c'eſt eſtre beſte & ſe laiſſer conduire comme un buffle; mais d'examiner tout avec la raiſon, luy propoſer tout, & puis qu'il choiſiſſe. S'il ne ſçait choiſir, qu'il doubte, c'eſt peuſt-eſtre le meilleur, le plus ſain & le plus ſeur, mais luy apprendre auſſi à ne rien reſoudre tout ſeul & ſe defier de ſoy.

32. Advis touchant le corps. Après l'ame vient le corps; il en faut avoir ſoin tout quant & quant l'eſprit, & n'en faire point à deux fois : tous deux

ſont l'homme entier. Or il faut chaſſer de luy toute molleſſe & delicateſſe au veſtir, coucher, boire, manger, le nourrir groſſierement à la peine & au travail, l'accouſtumer au chaud, au froid, au vent, voire aux hazards, luy roidir & endurcir les muſcles & les nerfs (auſſi bien que l'ame) au labeur, & de là à la douleur, car le premier diſpoſe au ſecond, *labor callum obducit dolori;* bref le rendre verd & vigoureux, indifferent aux viandes & au gouſt. Tout cecy ſert non ſeulement à la ſanté, mais aux affaires & au ſervice public.

33. Advis touchant les mœurs.

Venons au troiſieſme chef, qui eſt des mœurs, auſquelles ont part & l'ame & le corps. Cecy eſt double, empeſcher les mauvaiſes, enter & cultiver les bonnes. Le premier eſt encore plus neceſſaire, & auquel faut apporter plus de ſoin & d'attention. Il faut donc de très bonne heure, & ne ſçauroit-on trop toſt, empeſcher la naiſſance de toutes mauvaiſes mœurs & complexions, ſpecialement ceux icy, qui ſont à craindre en la jeuneſſe.

1. Mœurs mauvaiſes.

Mentir, vice vilain & de valets, d'ame laſche & craincti ve; & ſouvent la mauvaiſe & trop rude inſtruction en eſt cauſe.

2. Une ſotte honte & foibleſſe, par laquelle ils ſe cachent, baiſſent la teſte, rougiſſent à tous propos, ne peuvent ſupporter une correction, une parole aigre, ſans ſe changer tout. Il y a ſouvent en cela du naturel, mais il le faut corriger par eſtude.

3. Toute affectation & ſingularité en habits, port, marcher, parler, geſtes, & toutes autres choſes, c'eſt teſmoignage de vanité & de gloire, & qui heurte les autres meſme en bien faiſant. *Licet ſapere ſine pompa, ſine invidia.*

4. Sur-tout la cholere, le deſpit, l'opiniaſtreté; & pour ce il faut tenir bon, que l'enfant n'obtienne jamais rien pour ſa cholere ou larmes de deſpit; & qu'il apprenne que ces arts luy ſont du tout inutiles, voire laides & vilaines, & à ces fins il ne le faut jamais flatter. Cela les gaſte & corrompt, leur apprend à ſe deſpiter, s'ils n'ont ce qu'ils veulent, & enfin les rend inſolens, & que l'on n'en peuſt plus venir à bout. *Nihil magis reddit iracundos quàm educatio mollis & blanda.*

14. Mœurs bonnes. Il faut par meſme moyen luy enter les bonnes & honneſtes mœurs, & premiere-

ment l'inſtruire à craindre & reverer Dieu, 1.
trembler ſoubs ceſte infinie & incognue majeſté; parler rarement & très ſobrement de Dieu, de ſa puiſſance, eternité, ſageſſe, volonté, & de ſes œuvres, non indifferemment & à tous propos, mais crainctivement, avec pudeur & tout reſpect; ne diſputer jamais des myſteres & poincts de la religion, mais ſimplement croire, recevoir & obſerver ce que l'Egliſe enſeigne & ordonne.

En ſecond lieu, luy remplir & groſſir le 2.
cœur d'ingenuité, franchiſe, candeur, integrité, & l'apprendre à eſtre noblement & fierement homme de bien, non ſervilement & mechaniquement, par crainte ou eſperance de quelque honneur ou profit, ou autre conſideration que de la vertu meſme. Ces deux ſont principalement pour luy-meſme.

Et pour autruy & les compagnies, le faut 3.
inſtruire à une douceur, ſoupplеſſe & facilité à s'accommoder à toutes gens & à toutes façons.

Omnis Ariſtippum decuit color, & ſtatus, & res

En cecy eſtoit excellent Alcibiades. Qu'il

apprenne à pouvoir & ſçavoir faire toutes choſes, voire les excez & les desbauches, ſi beſoin eſt; mais qu'il n'ayme à faire que les bonnes. Qu'il laiſſe à faire le mal, non à faute de courage, ny de force & de ſcience, mais de volonté : *Multum intereſt utrùm peccare quis nolit, aut neſciat.*

34. Voyez le l. 2. c. 9. Modeſtie, par laquelle il ne conteſte & ne s'attaque ny à tous, comme aux plus grands & reſpectables, & à ceux qui ſont beaucoup au deſſoubs, on en condition, ou en ſuffiſance; ny pour toutes choſes, car c'eſt importunité; ny opiniaſtrement, ny avec mots affirmatifs, reſolutifs & magiſtrals, mais doux & moderez. De cecy a eſté dict ailleurs. Voylà les trois chefs de debvoir des parens aux enfans expediez.

35. 4. Partie du debvoir des parens. Le quatrieſme eſt de leur affection & communication avec eux, quand ils ſont grands & capables, à ce qu'elle ſoit reiglée. Nous ſçavons que l'affection eſt reciproque & naturelle entre les parens & les enfans; mais elle eſt plus forte & plus naturelle des parens aux enfans, pource qu'il eſt donné de la nature allant en avant, pouſſant & avançant la vie du monde & ſa durée.

Amour des parens plus

Celuy des enfans aux peres eſt à reculons, dont il ne marche ſi fort ne ſi naturellement, & ſemble pluſtoſt eſtre payement de debte & recognoiſſance du bienfaict, que purement un libre, ſimple & naturel amour. Davantage celuy qui donne & faict du bien aime plus que celuy qui reçoit & doibt : dont le pere & tout ouvrier ayme plus qu'il n'eſt aymé. Les raiſons de ceſte propoſition ſont pluſieurs. Tous ayment d'eſtre (lequel s'exerce & ſe monſtre au mouvement & en l'action). Or celuy qui donne & faict bien à autruy eſt aucunement en celuy qui reçoit. Qui donne & faict bien à autruy exerce choſe honneſte & noble ; qui reçoit n'en faict point : l'honneſte eſt pour le premier, l'utile pour le ſecond. Or l'honneſte eſt beaucoup plus digne, ferme, ſtable, amiable, que l'utile, qui s'eſvanouit. Item les choſes ſont plus aymées, qui plus nous couſtent : plus eſt cher ce qui eſt plus cher. Or engendrer, nourrir, eſlever, couſte plus que recevoir tout cela.

fort que celuy des enfans : pourquoy.

Or ceſt amour des parens eſt double, bien que touſiours naturel, mais diverſement. L'un eſt ſimple & univerſellement

36. Paternel double.

naturel, & comme un ſimple inſtinct qui ſe trouve aux beſtes, ſelon lequel les parens ayment & cheriſſent leurs petits encore begayans, trepignans & tettans, & en uſent comme de jouets & petits ſinges. Ceſt amour n'eſt point vrayement humain. L'homme pourvu de raiſon ne doibt point ſi ſervilement s'aſſubjectir à la nature comme les beſtes, mais plus noblement la ſuyvre avec diſcours de raiſon. L'autre donc eſt plus humain & raiſonnable, par lequel l'on ayme les enfans plus ou moins, à meſure que l'on y voit ſurgir & bourgeonner les ſemences & eſtincelles de vertu, bonté, habilité. Il y en a qui coiffés & tranſportés au premier ont peu de ceſtuy-cy, & n'ayant point plaint la deſpenſe tant que les enfans ont eſté fort petits, là plaignent quand ils deviennent grands & profitent. Il ſemble qu'ils portent envie & ſont deſpités de ce qu'ils croiſſent, s'advancent & ſe font honneſtes gens : peres brutaux & inhumains !

17. Du vray amour paternel: recevoir

Or ſelon ce ſecond vray & paternel amour, en le bien reiglant, les parens doibvent recevoir leurs enfans, s'ils en ſont capables, à la ſocieté & partage des biens, à

l'intelligence, conſeil & traicté des affaires domeſtiques, & encore à la communication des deſſeins, opinions & penſées, voire conſentir & contribuer à leurs honneſtes esbats & paſſe-temps, ſelon que le cas le requiert, ſe reſervant touſiours ſon rang & authorité. Parquoy nous condamnons ceſte trongne auſtere, magiſtrale & imperieuſe de ceux qui ne regardent jamais leurs enfans, ne leur parlent qu'avec authorité, ne veulent eſtre appellez peres, mais ſeigneurs, bien que Dieu ne refuſe point ce nom de pere, ne ſe ſoucient d'eſtre aymés cordialement d'eux, mais craincts, redoubtez, adorez. Et à ces fins leur donnent chichement, & les tiennent en neceſſité, pour par là les contenir en crainde & obeyſſance, les menacent de leur faire petite part en leur diſpoſition teſtamentaire. Or cecy eſt une ſotte, vaine & ridicule farce: c'eſt ſe defier de ſon authorité propre, vraye & naturelle, pour en acquerir une artificielle. C'eſt ſe faire mocquer & deſeſtimer, qui eſt tout le rebours de ce qu'ils pretendent; c'eſt convier les enfans à finement ſe porter avec eux, & conſpirer

ſes enfans grands en communication.

à les tromper & amuſer. Les parens doibvent de bonne heure avoir reiglé leurs ames au debvoir par la raiſon, & non avoir recours à ces moyens plus tyranniques que paternels.

Errat longe, meâ quidem ſententiâ,
Qui imperium credit eſſe gravius aut ſtabilius
Vi quod ſit, quàm illud quod amicitiâ adjungitur.

38. Les traicter aux teſtamens ſelon les loix.

En la diſpenſation derniere des biens, le meilleur & plus ſain eſt de ſuivre les loix & couſtumes du pays. Les loix y ont mieux penſé que nous, & vaut mieux les laiſſer faillir, que de nous hazarder de faillir en noſtre propre choix. C'eſt abuſer de la liberté que nous y avons, que d'en ſervir nos petites fantaiſies, frivoles & privées paſſions, comme ceux qui ſe laiſſent emporter à des recentes actions officieuſes, aux flatteries de ceux qui ſont preſens, qui ſe jouent de leurs teſtamens, à gratifier ou chaſtier les actions de ceux qui y pretendent intereſt, & de loin promettent ou menacent de ce coup: folie. Il ſe faut tenir à la raiſon & obſervance publique, qui eſt plus ſage que nous: c'eſt le plus ſeur.

39. Venons maintenant au debvoir des en-

fans aux parens, ſi naturel, ſi religieux, & qui leur doibt eſtre rendu non point comme à hommes purs & ſimples, mais comme à demy-dieux, dieux terriens, mortels, viſibles. Voylà pourquoy Philon juif a dict que le commandement du debvoir des enfans eſtoit eſcrit moitié en la premiere table, qui contenoit les commandemens qui regardent le droict de Dieu, & moitié en la ſeconde table, où ſont les commandemens qui regardent le prochain, comme eſtant moitié divin & moitié humain. Auſſi eſt-ce un debvoir ſi certain, ſi eſtroictement deu & requis, qu'il ne peuſt eſtre diſpenſé ny vaincu par tout autre debvoir ny amour, encore qu'il ſoit plus grand. Car advenant qu'un aye ſon pere & ſon fils en meſme peine & danger, & qu'il ne puiſſe ſecourir à tous deux, il faut qu'il aille au pere, encore qu'il ayme plus ſon fils, comme a eſté dict cy-deſſus. Et la raiſon eſt que le debte du fils au pere eſt plus ancien & plus privilegié, & ne peuſt eſtre abſous & effacé par un ſuivant debte.

Du debvoir des enfans aux parens.

Or ce debvoir conſiſte en cinq poincts, comprins ſoubs ce mot d'honorer ſes pa- 41. Lequel

consiſte en cinq poincts.

rens. Le premier eſt la reverence, non ſeulement externe, en geſtes & contenances, mais encore plus interne, qui eſt une ſaincte & haute opinion & eſtimation, que l'enfant doibt avoir de ſes parens comme autheurs, cauſe & origine de ſon eſtre & de ſon bien, qualité qui les faict reſſembler à Dieu.

Hierem. 35.

Le ſecond eſt obeyſſance, voire aux plus rudes & difficiles mandemens du pere, comme porte l'exemple des Rechabites, qui pour obeyr au pere ſe priverent de boire vin toute leur vie, & Iſaac ne fiſt difficulté de tendre le col au glaive de ſon pere.

Le tiers eſt de ſecourir aux parens en tout beſoin, les nourrir en leur vieilleſſe, impuiſſance, neceſſité, les ſecourir & aſſiſter en tous leurs affaires. Nous avons exemple & patron de cela, meſme aux beſtes, en la cicoigne, comme S. Baſile faict tant valoir. Les petits cicoigneaux nourriſſent leurs parens vieils, les couvrent de leurs plumes lorſqu'elles leur tombent; ils s'accouplent & ſe joignent pour les porter ſur leur dos, l'amour leur fourniſſant ceſt art. Ceſt exemple eſt ſi vif & ſi exprès, que le

In Examer.

debvoir des enfans aux parens a eſté ſigni- Levit. 11.
fié par le faict de ceſte beſte, ἀντιπελαργῶν, Job. 36.
*reciconiare*. Et les Hebreux appellent ceſte beſte à cauſe de cecy, *chaſida*, c'eſt-à-dire la debonnaire, la charitable. Nous en avons auſſi des exemples notables en l'humanité. Cymon, fils de ce grand Miltiades, ayant ſon pere treſpaſſé en priſon, & n'ayant de quoy l'enterrer (aucuns diſent que c'eſtoit pour payer les debtes, pour leſquelles l'on ne vouloit laiſſer emporter le corps, ſelon le ſtyle des anciens), ſe vendiſt & ſa liberté, pour des deniers provenans eſtre pourvu à ſa ſepulture. Il ne ſecourut pas ſon pere de ſon abondance ny de ſon bien, mais de ſa liberté, qui eſt plus chere que tous les biens & la vie. Il ne ſecourut pas ſon pere vivant & en neceſſité, mais mort & n'eſtant plus pere ny homme. Qu'euſt-il faict pour ſecourir ſon pere vivant, indigent, le requerant de ſecours? ceſt exemple eſt riche. Au ſexe foible des femmes nous avons deux pareils exemples de filles qui ont nourri & allaicté, l'une ſon pere, l'autre ſa mere, priſonniers & condamnez à perir de faim, punition ordinaire aux an-

ciens. Il ſemble aucunement contre nature que la mere ſoit nourrie du laict de la fille; mais c'eſt bien ſelon nature, voire de ſes premieres loix, que la fille nourriſſe ſa mere.

Le quatrieſme eſt de ne rien faire, remuer, entreprendre qui ſoit de poids, ſans l'advis, conſentement & approbation des parens, ſur-tout en ſon mariage.

Le cinquieſme eſt de ſupporter doucement les vices, imperfections, aigreurs, chagrins des parens, leur ſeverité & rigueur. Manlius le practiqua bien : car ayant le tribun Pomponius accuſé le pere de ce Manlius envers le peuple de pluſieurs fautes, & entre autres qu'il traittoit trop rudement ſon fils, luy faiſant meſme labourer la terre : le fils alla trouver le tribun en ſon lict, & luy mettant le couſteau à la gorge, luy fiſt jurer qu'il deſiſteroit de la pourſuite qu'il faiſoit contre ſon pere, aymant mieux ſouffrir la rigueur de ſon pere que de le voir pourſuivy de cela.

L'enfant ne trouvera difficulté en tous ces cinq debvoirs, s'il conſidere ce qu'il a couſté à ſes parens, & de quel ſoin & af-

fection il a eſté eſlevé : mais il ne le ſçaura jamais bien juſques à ce qu'il aye des enfans, comme celuy qui fuſt trouvé à chevauchons ſur un baſton ſe jouant avec ſes enfans, pria celuy qui l'y ſurprint de n'en rien dire juſques à ce qu'il fuſt pere luy-meſme, eſtimant que juſques alors il ne ſeroit juge equitable de ceſte action.

---

*Debvoir des maiſtres & ſerviteurs.*

## CHAPITRE XV.

VIENT après la troiſieſme partie & derniere de la juſtice privée & domeſtique, qui eſt des debvoirs des maiſtres & ſerviteurs. Surquoy faut ſçavoir la diſtinction des ſerviteurs, car il y en a principalement de trois ſortes. Il y a les eſclaves, dont tout le monde eſtoit plein au temps paſſé, & encore l'eſt-il, ſauf en un quartier d'Europe, & n'y en a endroict plus net que la France. Ils n'ont en leur puiſſance ny corps ny biens, mais ſont du tout à leurs maiſtres, qui les peuvent donner, engager, vendre, revendre, eſchanger, & en faire comme de

L.1.c.43. beſtes de ſervice. De ceux-cy a eſté parlé au long. Il y a les valets & ſerviteurs, gens libres, maiſtres de leurs perſonnes & biens, voire ne peuvent par contract ny autrement faire aucun prejudice à leur liberté ; mais ils doibvent honneur, obeyſſance & ſervice à tel certain temps & telles conditions qu'ils ont promis, & les maiſtres ont ſur eux commandement, correction & chaſtiment avec moderation & diſcretion. Il y a les mercenaires qui ſont encore moins ſubjects, car ils ne doibvent ſervice ny obeyſſance, mais ſeulement quelque travail & induſtrie pour argent ; & n'a-on ſur eux aucune correction ny commandement.

5. Les debvoirs des maiſtres envers leurs ſerviteurs, tant eſclaves que valets, ſont ne les traitter cruellement, ſe ſouvenant qu'ils ſont hommes & de meſme nature qu'eux, que la ſeule fortune y a mis la difference, laquelle eſt variable, & ſe joue à faire les grands petits, & les petits grands. Dont la diſtance n'eſt pas telle, qu'il les Senec. faille rebuter ſi loin. *Sunt homines, contubernales, humiles, amici, conſervi, æquè fortunæ ſubjecti.* Traitter humainement ſes

ſerviteurs, & chercher pluſtoſt à ſe faire aymer que craindre, eſt teſmoignage de bonne nature : les rudoyer par trop monſtre une ame cruelle, & que la volonté eſt toute pareille envers les autres hommes, mais que le deffaut de puiſſance empeſche l'execution. Auſſi avoir ſoin de leur ſanté & inſtruction de ce qui eſt requis pour leur bien & ſalut.

Les debvoirs des ſerviteurs ſont honorer & craindre leurs maiſtres, quels qu'ils ſoyent, & leur rendre obeyſſance & fidelité, les ſervant non par acquit, au dehors ſeulement & par contenance, mais cordialement, ſerieuſement, par conſcience & ſans feincte. Nous liſons de très beaux, nobles & genereux ſervices avoir eſté faicts par aucuns à leurs maiſtres, juſques à avoir employé leur vie pour ſauver celle de leurs maiſtres, ou leur honneur.

*Debvoirs des ſouverains & des ſubjects.*

## CHAPITRE XVI.

DES princes & ſouverains, leurs deſcriptions, marques, humeurs, miſeres & incommoditez, a eſté parlé au livre 1, chap. 46; de leur debvoir à gouverner eſtats a eſté parlé très amplement au livre preſent, chap. 2 & 3, qui eſt de la prudence politique : toutesfois nous toucherons icy les chefs & traicts generaux de leur debvoir.

1. Debvoir des ſouverains.

Le ſouverain, comme mediateur entre Dieu & les peuples, & debiteur à tous deux, ſe doibt touſiours ſouvenir qu'il eſt l'image vive, l'officier & lieutenant general du grand Dieu ſon ſouverain, & aux peuples un flambeau luiſant, un miroir eſclairant, un theatre eſlevé auquel tous regardent, une fontaine en laquelle tous vont puiſer, un eſguillon à la vertu, & qui ne faict aucun bien qui ne porte ſur pluſieurs, & ne ſoit mis en regiſtre & en compte. Il doibt donc premierement eſtre craignant Dieu, devot, religieux, obſervateur de pieté, non

1. Eſtre religieux.

ſeulement pour ſoy & ſa conſcience comme tout autre homme, mais pour ſon eſtat & comme ſouverain. La pieté que nous requerons icy au prince eſt le ſoin qu'il doibt avoir & monſtrer à la conſervation de la religion & des ceremonies anciennes du pays, pourvoyant par loix & peines à ce qu'il ne ſe faſſe aucun changement ny trouble ny innovation en la religion. C'eſt choſe qui faict grandement à ſon honneur & ſeureté (car tous reverent, obeyſſent plus volontiers, & plus tard entreprennent contre celuy qu'ils voyent reverer Dieu, & croyent eſtre en ſa tutelle & ſauve-garde. *Una cuſtodia pietas : pium virum nec malus genius nec fatum devincit ; Deus enim eripit eum ab omni malo.*) Et auſſi de ſon eſtat, car, comme ont dict tous les ſages, la religion eſt le lien & le ciment de la ſocieté humaine. Mercur. Triſm.

Le prince doibt auſſi ſe rendre ſubject, & inviolablement garder & faire garder les loix de Dieu & de nature, qui ſont indiſpenſables : qui attente contre elles n'eſt pas ſeulement tyran, mais un monſtre 2. Garder les loix de ſes ſuperieurs.

Quant aux peuples, il eſt obligé premie- 3.

Garder ſes promeſſes.

rement de garder ſes promeſſes & conventions, ſoit avec ſes ſubjects, ou autres y ayant intereſt. C'eſt l'equité naturelle & univerſelle. Dieu meſme garde ſes promeſſes. Davantage le prince eſt caution & garant formel de la loy & des conventions mutuelles de ſes ſubjects. Il doibt donc pardeſſus tout garder ſa foy, n'y ayant rien plus deteſtable en un prince que la perfidie & le parjure, dont il a eſté bien dict qu'on doibt mettre entre les cas fortuits ſi le prince contrevient à ſa promeſſe, & qu'il n'eſt pas à preſumer au contraire. Voire il doibt garder les promeſſes & conventions de ſes predeceſſeurs, s'il eſt leur heritier, ou bien ſi elles ſont au bien & profit public. Auſſi ſe peut-il relever de ſes promeſſes & conventions deſraiſonnables & malfaictes, tout ainſi & pour les meſmes cauſes que les particuliers ſe font relever par le benefice du prince.

4. Obſerver les loix.

Il doibt auſſi ſe ſouvenir que, combien qu'il ſoit par deſſus la loy (civile & humaine s'entend) comme le createur pardeſſus ſa creature (car la loy eſt l'œuvre du prince, laquelle il peut changer & abroger

à ſon plaiſir, c'eſt le propre droict de la ſouveraineté), ſi eſt-ce que cependant qu'elle eſt en vigueur & credit, il la doibt garder, vivre, agir & juger ſelon elle; & ce luy ſeroit deshonneur & de très mauvais exemple d'aller au contraire, & comme ſe deſmentir. Le grand Auguſte, pour avoir une fois faict contre la loy en ſon propre faict, en penſa mourir de regret. Lycurgue, Ageſilaus, Seleucus ont donné de très notables exemples en ceſte part, & à leurs deſpens.

Tiercement le prince eſt debiteur de juſtice à tous ſes ſubjects, & doibt meſurer ſa puiſſance au pied de la juſtice. C'eſt la propre vertu du prince vrayement royale & principeſque, dont juſtement fuſt dict par une vieille au roy Philippe, qui dilayoit luy faire juſtice diſant n'avoir le loiſir, qu'il deſiſtaſt donc & laiſſaſt d'eſtre roy. Mais Demetrius n'en eut pas ſi bon marché, qui fut deſpouillé de ſon royaume par ſes ſubjects, pour avoir jetté du pont en bas en la riviere pluſieurs de leurs requeſtes ſans y avoir reſpondu & faict droict. 6. Faire juſtice.

Finalement le prince doibt aymer, che- 7.

Soigner & affectionner le bien public.

rir, veiller & avoir ſoin de ſon eſtat, comme le mary de ſa femme, le pere de ſes enfans, le paſteur de ſon troupeau, ayant touſiours devant ſes yeux le profit & le repos de ſes ſubjects. L'heur & le bien de l'eſtat eſt le but & contentement d'un bon prince, *ut reſpublica opibus firma, copiis locuples, gloriâ ampla, virtute honeſta ſit.*

Senec. Le prince qui s'arreſte à ſoy s'abuſe, car il n'eſt pas à ſoy, ny l'eſtat auſſi n'eſt ſien, mais il eſt à l'eſtat. Il en eſt bien le maiſtre, non pas pour maiſtriſer, mais pour le maintenir : *cui non civium ſervitus tradita, ſed tutela :* pour le ſoigner & veiller, afin que ſa vigilance garde tous ſes ſubjects dormans, ſon travail les faſſe chommer, ſon induſtrie les maintienne en delices, ſon occupation leur donne vacations, & que tous ſes ſubjects ſçachent & ſentent qu'il eſt autant pour eux que par deſſus eux.

8. Pour eſtre tel & bien s'acquitter, il ſe doibt porter comme a eſté dict bien au long au 2 & 3 chap. de ce livre, c'eſt-à-dire, faire & avoir proviſion de bon conſeil, de finances & des forces dedans ſon eſtat, d'alliances & d'amis au dehors pour

agir & commander en paix & en guerre, de telle ſorte qu'il ſe faſſe aymer & craindre tout enſemble.

Et pour comprendre tout en peu de paroles, il doibt craindre Dieu ſur-tout, eſtre prudent aux entreprinſes, hardy aux exploicts, ferme en ſa parole, ſage en ſon conſeil, ſoigneux des ſubjects, ſecourable aux amis, terrible aux ennemis, pitoyable aux affligez, courtois aux gens de bien, effroyable aux meſchans, & juſte envers tous. 9.

Le debvoir des ſubjects eſt en trois choſes, rendre l'honneur aux princes comme à ceux qui portent l'image de Dieu, ordonnés & eſtablis par luy, dont font très mal ceux qui en detractent & en parlent mal, engeance de Cham & Chanaan. 2. Rendre obeyſſance, ſoubs laquelle ſont comprins pluſieurs debvoirs, comme aller à la guerre, payer les tributs & impoſts mis ſus par leur authorité. 3. Leur deſirer tout bien & proſperité, & prier Dieu pour eux. 1. Debvoirs des ſubjects.

Mais la queſtion eſt s'il faut rendre ces trois droicts generalement à tous princes, ſi aux meſchans, aux tyrans. La deciſion de 2. Exod. 12. Queſ-

tion, s'il eſt permis d'attenter à la perſonne du tyran. Double tyran. A l'entrée.

cecy ne ſe peuſt faire en un mot : il faut diſtinguer. Le prince eſt tyran & meſchant, ou à l'entrée, ou en l'exercice. Si à l'entrée, c'eſt-à-dire qu'il envahiſſe la ſouveraineté par force & de ſa propre authorité, ſans droict aucun, ſoit-il au reſte bon ou meſchant (& c'eſt en ce ſens que ſe doibt prendre ce mot de tyran), c'eſt ſans doubte qu'il luy faut reſiſter ou par voye de juſtice, s'il y a temps & lieu, ou par voye de faict ; & y avoit anciennement entre les Grecs, dict Ciceron, loyers & honneurs decernez à ceux qui en delivroient le public. Et ne ſe peuſt dire que ce ſoit reſiſter au prince, ne l'eſtant encore ny de droict ny de faict, puiſqu'il n'eſt reçu ny recognu.

2. En l'exercice, & ce en trois manieres.

Si en l'exercice, c'eſt-à-dire qu'il ſoit entré duement, mais qu'il commande indeuement, cruellement & meſchamment, c'eſt-à-dire, ſelon le jargon du vulgaire, tyranniquement, il vient encore à diſtinguer : car il peuſt eſtre tel en trois manieres, & à chaſcun y a advis particulier. L'une eſt en violant les loix de Dieu & de nature, c'eſt-à-dire contre la religion du pays, commandemens de Dieu, & forçant les conſciences. En ce cas il

De cecy voyez cy deſſus c. 4, au chap. de

ne luy faut pas rendre l'obeyſſance, ſuivant les axiomes ſaincts, qu'il faut pluſtoſt obeyr à Dieu qu'aux hommes, & plus craindre celuy qui a puiſſance ſur l'homme entier, que ceux qui n'en ont que ſur la moindre partie. Mais auſſi ne ſe faut-il pas eſlever contre luy par voye de faict, qui eſt l'autre extremité; ains tenir la voye du milieu, qui eſt à s'enfuir ou ſouffrir, *fugere aut pati :* les deux remedes nommés par la doctrine de verité en telles extremitez. 2. L'autre moins mauvaiſe, qui ne touche les conſciences, mais ſeulement les corps & les biens, eſt en abuſant des ſubjects, leur deniant juſtice, raviſſant la liberté des perſonnes & la proprieté des biens. Auquel cas il faut, avec patience & recognoiſſance de l'ire de Dieu, rendre les trois debvoirs ſuſdicts, honneur, obeyſſance, vœux & prieres, & ſe ſouvenir de trois choſes, que toute puiſſance eſt de Dieu; & qui reſiſte à la puiſſance reſiſte à l'ordonnance de Dieu : *Principi ſummum rerum judicium Dii dederunt ; ſubditis obſequii gloria relicta eſt : bonos principes voto expetere, qualeſcumque tolerare :* & qu'il ne faut pas obeyr au

la tyrannie & rebellion.

Tacit.

ſuperieur pource qu'il eſt digne & dignement commande, mais pource qu'il eſt ſuperieur; non pource qu'il eſt bon, mais pource qu'il eſt vray & legitime. Il y a bien grande difference entre vray & bon, tout ainſi qu'il faut obeyr à la loy, non pource qu'elle eſt bonne & juſte, mais tout ſimplement pource qu'elle eſt loy. 2. Que Dieu faict regner l'hypocrite pour les pechés du peuple, & l'impie au jour de ſa fureur; que le meſchant prince eſt l'inſtrument de ſa juſtice, dont le faut ſouffrir comme les autres maux que le ciel nous envoye : *quomodo ſterilitatem aut nimios imbres & cætera naturæ mala, ſic luxum & avaritiam dominantium tolerare.* 3. Les exemples de Saül, Nabuchodonoſor, de pluſieurs empereurs avant Conſtantin, & quelques autres depuis luy meſchans tyrans au poſſible : auſquels toutesfois ces trois debvoirs ont eſté rendus par les gens de bien, & enjoinct de leur rendre par les prophetes & docteurs de ces temps, jouxte l'oracle du grand docteur de verité, qui porte d'obeyr à ceux qui ſont aſſis en la chaire, nonobſtant qu'ils impoſent fardeaux inſupportables, & qu'ils gouvernent mal.

Tacit.

La troiſieſme concerne tout l'eſtat, quand il le veuſt changer, ruyner, le voulant rendre d'electif hereditaire, ou bien d'ariſtocratique ou de democratique le faire monarchique ou autrement. En ce cas il luy faut reſiſter & l'empeſcher par voye de juſtice ou autrement, car il n'eſt pas maiſtre de l'eſtat, mais ſeulement gardien & depoſitaire. Mais ceſt affaire n'appartient pas à tous, ains aux tuteurs de l'eſtat, ou qui y ont intereſt, comme aux electeurs ès eſtats electifs, aux princes parens ès eſtats hereditaires, aux eſtats generaux ès eſtats qui ont loix fondamentales : & c'eſt le ſeul cas auquel il eſt loyſible de reſiſter au tyran. Et tout cecy eſt dict des ſubjects, auſquels n'eſt jamais permis d'attenter contre le prince ſouverain pour quelque cauſe que ce ſoit, & eſt coulpable de mort celuy qui attente, qui donne conſeil, qui le veuſt & le penſe ſeulement, diſent les loix. Bien eſt-il permis à l'eſtranger, voire c'eſt choſe très belle & magnifique à un prince de prendre les armes pour venger tout un peuple injuſtement opprimé, & le delivrer de la tyrannie, comme fiſt Hercules, & depuis Dion,

L. Cogitationis ff. de Pœn. L. Si quis non dicam. c. De ſacroſ. Eccleſ.

Timoleon, & Tamerlan prince des Tartares, qui deffit Bajazet Turc assiegeant Constantinople.

12. Examination des souverains après leur mort.

Ce sont les debvoirs des subjects envers leurs souverains vivans; mais c'est acte de justice après leur mort d'examiner leur vie. C'est une usance juste, très utile, qui apporte de grandes commoditez aux nations où elle s'observe, & qui est desirable à tous bons princes qui ont à se plaindre de ce qu'on traitte la memoire des meschans comme la leur. Les souverains sont compagnons, sinon maistres des loix; ce que la justice n'a pu sur leurs testes, c'est raison qu'elle l'ait sur leur reputation & sur les biens de leurs successeurs. Nous debvons la subjection & obeyssance egalement à tous roys, car elle regarde leur office; mais l'estimation & affection, nous ne la debvons qu'à leur vertu. Souffrons-les patiemment tels & indignes qu'ils sont; celons leurs vices, car leur authorité & l'ordre politique où nous vivons, a besoin de nostre commun appuy; mais après qu'ils s'en sont allez, ce n'est pas raison de refuser à la justice & à nostre liberté l'expression de nos vrais ressentimens; voire

c'eſt un très bon & utile exemple que nous donnons à la poſterité, d'obeyr fidelement à un maiſtre duquel les imperfections ſont bien cognues. Ceux qui pour quelque obligation privée eſpouſent la memoire d'un prince meſchant, font juſtice particuliere aux deſpens de la publique. O la belle leçon pour le ſucceſſeur, ſi cecy eſtoit bien obſervé !

---

*Debvoirs des Magiſtrats.*

## CHAPITRE XVII.

1. Pourquoy accepte le magiſtrat.

Les gens de bien en la republique aymeroient mieux jouir en repos du contentement que les bons & excellens eſprits ſe ſçavent donner en la conſideration des biens de nature & des effects de Dieu, qu'à prendre charges publiques, n'eſtoit qu'ils craignoient d'eſtre mal gouvernez, & par les meſchans, parquoy ils conſentent eſtre magiſtrats : mais de briguer & pourſuivre les charges publiques, meſmement de judicature, c'eſt choſe vilaine, condamnée par

toutes bonnes loix, voire des Payens, teſmoin la loy *Julia de ambitu*, indigne de perſonne d'honneur, & ne ſçauroit-on mieux s'en declarer incapable. De les achepter eſt encore plus vilain & puant, & n'y a point de plus ſordide & vilaine marchandiſe que celle-là, car il faut que celuy qui a achepté en gros, revende en detail : dont l'Empereur Severe parlant contre telle faute, dict que l'on ne peuſt bien juſtement condamner celuy qui vend ayant achepté.

Lamprid.

2. Preparation à exercer le magiſtrat.

Tout ainſi que l'on s'habille, l'on ſe pare, & ſe met-on en ſa bienſeance avant ſortir de la maiſon & ſe monſtrer en public : auſſi avant que prendre charge publique, il faut en ſon privé apprendre à reigler ſes paſſions & bien eſtablir ſon ame. On n'amene pas au tournouer un cheval neuf, ny s'en ſert-on en affaire d'importance, s'il n'a eſté dompté & apprins auparavant : auſſi, devant que ſe mettre aux affaires & ſur la monſtre du monde, il faut dompter ceſte partie de noſtre ame farouche, luy faire ronger ſon frein, luy apprendre les loix & les meſures avec leſquelles elle ſe doibt manier en toutes occaſions. Mais au rebours,

c'eſt choſe piteuſe & bien abſurde, diſoit Socrates, que bien que perſonne n'entreprenne d'exercer un meſtier & art mechanique que premierement il ne l'aye apprins, toutesfois aux charges publiques, & à l'art de bien commander & bien obeyr, de gouverner le monde, le meſtier plus difficile de tous, ceux y ſont reçus & l'entreprennent, qui n'y ſçavent du tout rien.

3. Deſcription generale du magiſtrat.

Les magiſtrats ſont perſonnes mixtes & mitoyennes entre le ſouverain & les particuliers, dont il faut qu'ils ſçachent commander & obeyr, qu'ils ſçachent obeyr au ſouverain, ployer ſoubs la puiſſance des magiſtrats ſuperieurs à ſoy, honorer leurs eſgaux, commander aux ſubjects, deffendre les petits, faire teſte aux grands, & juſtice à tous : dont a eſté bien dict à propos, que le magiſtrat deſcouvre la perſonne, ayant à jouer en public tant de perſonnages.

4. Debvoir du magiſtrat, quant au ſouverain.

Pour le regard de ſon ſouverain, le magiſtrat, ſelon la diverſité des mandemens, doibt diverſement ſe gouverner, ou promptement, ou nullement obeyr, ou ſurſeoir l'obeyſſance. 1. Aux mandemens qui luy attribuent cognoiſſance, comme ſont tou-

tes lettres de juſtice, & toutes autres où y a ceſte clauſe equivalente (s'il vous appert), ou bien qui ſans attribution de cognoiſſance ſont de ſoy juſtes ou indifferentes, il doibt obeyr, & luy eſt aiſé de s'en acquitter ſans ſcrupule.

2. Aux mandemens qui ne luy attribuent aucune cognoiſſance, mais ſeulement l'execution, comme ſont lettres de mandement, s'ils ſont contre le droict & la juſtice civile, & qu'il y aye clauſe derogatoire, il doibt ſimplement obeyr : car le ſouverain peuſt deroger au droict ordinaire, & c'eſt proprement en quoy giſt la ſouveraineté.

3. A ceux qui ſont contraires au droict, & ne contiennent la clauſe derogatoire, ou bien qui ſont contre le bien & l'utilité publique, quelque clauſe qu'il y aye, ou bien que le magiſtrat ſçait eſtre faux & nuls, mal impetrez & par ſurpriſe, il ne doibt en ces trois cas promptement obeyr, mais les tenir en ſouffrance, & faire remontrance une ou deux fois, & à la ſeconde ou troiſieſme juſſion, obeyr.

4. A ceux qui ſont contre la loy de Dieu

& de nature, il doibt ſe demettre & quitter ſa charge, voire ſouffrir tout pluſtoſt que d'y obeyr & conſentir : & ne faut dire que là deſſus pourroit y avoir du doubte, car la juſtice naturelle eſt plus claire que la ſplendeur du ſoleil.

5. Tout cecy eſt bon pour les choſes à faire ; mais après qu'elles ſont faictes par le ſouverain, tant meſchantes qu'elles ſoyent, il vaut mieux les diſſimuler & en enſevelir la memoire, que l'irriter & perdre tout (comme fit Papinian) : *fruſtra niti, & nihil aliud niſi odium quærere, extrema dementia eſt.*

5. Quant aux particuliers. 1.

Pour le regard des particuliers ſubjects, les magiſtrats ſe doibvent ſouvenir que la puiſſance qu'ils ont ſur eux, ils ne l'ont qu'en depoſt, & la tiennent du ſouverain, qui en demeure touſiours ſeigneur & proprietaire, pour l'exercer durant le temps qui leur a eſté prefix.

2. Le magiſtrat doibt eſtre de facile accès, preſt à ouyr & entendre toutes plaintes & requeſtes, tenant ſa porte ouverte à tous, & ne s'abſenter point, ſe ſouvenant qu'il n'eſt à ſoy, mais à tous, & ſerviteur

haine, d'amour & autres, toutes ennemies de droicture & equité. Mais pour tenir bon contre les menaces des grands, les prieres importunes des amis, les cris & pleurs des miſerables, qui ſont toutes choſes violentes, toutesfois avec quelque couleur de raiſon & juſtice, & qui emportent ſouvent les plus aſſeurez, il faut du courage. C'eſt une principale qualité & vertu du magiſtrat, que la conſtance ferme & inflexible, afin de ne craindre les grands & puiſſans, & ne s'amollir à la miſere d'autruy, & encore que cela aye quelque eſpece de bonté; mais il eſt deffendu d'avoir pitié du pauvre en jugement.

---

*Du debvoir des grands & des petits.*

## CHAPITRE XVIII.

Le debvoir des grands eſt en deux choſes, preſter main forte, & employer leurs moyens & ſang à la manutention & conſervation de la pieté, juſtice du prince, de l'eſtat, & generalement du bien public, duquel ils doibvent eſtre les colomnes, le

ſouſtien, & puis à la deffenſe & protection des petits affligez & opprimez, reſiſtant à la violence des meſchans, & comme le bon ſang courir à la partie bleſſée, ſelon le proverbe, que le bon ſang, c'eſt-à-dire noble & genereux, ne peuſt mentir, c'eſt-à-dire, faillir où il faict beſoin. Par ce moyen Moyſe ſe rendit capable d'eſtre le chef de la nation des Juifs, entreprenant la deffenſe des injuriez & foulez injuſtement. Hercules fut deïfié delivrant de la main des tyrans les oppreſſés. Ceux qui ont faict le ſemblable ont eſté dicts heros & demy-dieux, & à tels tous honneurs ont eſté anciennement decernés, ſçavoir eſt aux bien meritans du public & liberateurs des oppreſſés. Ce n'eſt pas grandeur de ſe faire craindre & redoubter (ſinon à ſes ennemis), & faire trembler le monde, comme font aucuns qui auſſi ſe font hayr : *oderint dum metuant.* Il vaut mieux eſtre aymé qu'adoré. Cela vient d'un naturel altier, farouche, dont ils morguent & dedaignent les autres hommes, comme l'ordure & la voirie du monde, & comme s'ils n'eſtoient pas auſſi hommes, & de là degenerent à la

Exod. 2.

cruauté, & abuſent des petits, de leurs corps & biens : choſe toute contraire à la vraye grandeur & nobleſſe, qui en doibt prendre la deffenſe.

2. Le debvoir des petits envers les grands eſt auſſi en deux choſes, les honorer & reſpecter non ſeulement par ceremonie & contenance, qui ſe doibt rendre aux bons & aux meſchans, mais de cœur & d'affection, s'ils le meritent & ſont amateurs du public. Ce ſont deux, honorer & eſtimer, deubs aux bons & vrayement grands; aux autres ployer le genouil, faire inclination de corps non de cœur, qui eſt eſtimer & aymer; puis par humbles & volontaires ſervices, leur plaire & s'inſinuer en leurs graces, *principibus placuiſſe viris non ultima laus eſt*, & ſe rendre capables de leur protection. Que ſi l'on ne peuſt ſe les rendre amis, au moins ne les avoir pas pour ennemis; ce qui ſe doibt avec meſure & diſcretion. Car trop ambitieuſement decliner leur indignation, ou rechercher leur grace, outre que c'eſt teſmoignage de foibleſſe, c'eſt tacitement les offenſer & accuſer d'injuſtice ou cruauté, *non ex profeſſo cavere aut fugere*,

*nam quem quis fugit, damnat;* ou bien leur faire venir l'envie de l'exercer & d'exceder, voyant une ſi profonde & peureuſe ſubmiſſion.

## DE LA FORCE,

### TROISIESME VERTU.

### PREFACE.

Les deux vertus precedentes reiglent l'homme en compagnie avec autruy : ces deux ſuivantes le reiglent en ſoy & pour ſoy, regardent les deux viſages de la fortune, les deux chefs & genres de tous accidens, proſperité & adverſité : car la force l'arme contre l'adverſité, la temperance le conduict en la proſperité. Toutes deux pourroient eſtre comprinſes & entendues par ce mot de conſtance, qui eſt une droicte & equable fermeté d'ame pour toutes ſortes d'accidens & choſes externes, par laquelle elle ne s'eſleve pour la proſperité, ny ne s'abbaiſſe pour l'adverſité.

*De la force ou vaillance en general.*

## CHAPITRE XIX.

1. Description de la vaillance.

VAILLANCE (car ceſte vertu eſt bien plus proprement dicte ainſi que force), eſt une droicte & forte aſſeurance, equable & uniforme de l'ame à l'encontre de tous accidens dangereux, difficiles & douloureux, tellement que ſon objet & la matiere après laquelle elle s'exerce, c'eſt la difficulté & le danger, bref tout ce que la foibleſſe humaine peuſt craindre : *Timendorum contemptrix, quæ terribilia & ſub jugum libertatem noſtram mittentia deſpicit, provocat, frangit.*

Senec.

2. Sa recommandation.

De toutes les vertus, la plus en honneur & eſtime, & la plus noble, eſt ceſte-cy; laquelle par prerogative eſt appellée ſimplement vertu. C'eſt la plus difficile, la plus glorieuſe, qui produict de plus grands, eſclatans & excellens effects : elle comprend magnanimité, patience, conſtance, perſeverance invincible, vertus heroïques, dont pluſieurs ont recherché les maux avec

faim, pour en venir à ce noble exercice. Ceſte vertu eſt le rempart imprenable, le harnois complet, l'armeure acerée & à l'epreuve à tous accidens : *Munimentum imbecillitatis humanæ inexpugnabile ; quod qui circumdedit ſibi, ſecurus in hac vitæ obſidione perdurat.* Senec.

3. Des imparfactes ou fauſſes vaillances.

Mais pource que pluſieurs ſe meſcomptent & imaginent des fauſſes & baſtardes vaillances, au lieu de l'unique vraye vertu, je veux en expliquant plus au long ſa nature & definition, ſecouer & rejetter les erreurs populaires qui ſe fourrent icy. Nous remarquerons donc en ceſte vertu quatre conditions. La premiere, elle eſt generalement & indifferemment contre toutes ſortes de difficultez & dangers, parquoy faillent ceux qui n'eſtiment autre vaillance que la militaire, laquelle ſeule ils mettent en prix, pource que peuſt-eſtre elle eſt plus pompeuſe & bruyante (& ſouvent pure vanité). Or ce n'eſt qu'une petite parcelle & bien petit rayon de la vraye, entiere, parfaicte & univerſelle, pour laquelle l'homme eſt tel ſeul qu'en compaignie, en un lict avec les douleurs qu'au camp, auſſi peu crai-

Vaillance militaire.

gnant la mort en la maiſon qu'en l'armée. Ceſte militaire vaillance eſt pure & naturelle aux beſtes, chez leſquelles elle eſt pareille aux femelles qu'aux maſles : aux hommes elle eſt ſouvent artificielle, acquiſe par la crainćte & apprehenſion de captivité, de mort, de douleur, de pauvreté, deſquelles choſes la beſte n'a point de peur. La vaillance humaine eſt une ſage couardiſe, une crainćte accompaignée de ſcience d'eviter un mal par un autre ; cholere eſt ſa trempe & ſon fil, les beſtes l'ont toute pure. Aux hommes auſſi elle s'acquiert par l'uſage, inſtitution, exemple, couſtume, & ſe trouve ès ames baſſes & viles : de valet & facteur de boutique ſe faićt un bon & vaillant ſoldat, & ſouvent ſans aucune teinćture de la vertu & vraye vaillance philoſophique.

4. Temerité ou ſtupidité.

La ſeconde condition, elle preſuppoſe cognoiſſance, tant de la difficulté, peine & danger qu'il y a au faićt qui ſe preſente, que de la beauté, honneſteté, juſtice & debvoir requis en l'entreprinſe ou ſouſtenement d'iceluy ; parquoy faillent ceux qui mettent vaillance en une temerité inconſi-

derée, ou bien beſtiſe & ſtupidité : *Non eſt inconſulta temeritas, nec periculorum amor, nec formidabilium appetitio diligentiſſima ; in tutela ſui fortitudo eſt, & eadem patientiſſima eorum quibus falſa ſpecies malorum eſt.* La vertu ne peuſt eſtre ſans cognoiſſance & apprehenſion ; l'on ne peuſt vrayement meſpriſer le danger que l'on ne ſçait, ſi l'on ne veuſt auſſi recognoiſtre ceſte vertu aux beſtes. Et de faict ceux ordinairement qui entreprennent ſans avoir apprehendé & recognu, quand ce vient au poinct de l'execution le nez leur ſaigne. Senec.

5. Force corporelle.

La troiſieſme condition, c'eſt une reſolution & fermeté d'ame fondée ſur le debvoir, & ſur l'honneſteté & juſtice de l'entreprinſe, laquelle reſolution ne relaſche jamais, quoy qu'il advienne, mais qui acheve genereuſement ou l'entreprinſe, ou la vie. Contre ceſte condition faillent pluſieurs, premierement & bien lourdement ceux qui cherchent ceſte vertu au corps, & en la force & roideur des membres. Or vaillance n'eſt pas qualité de corps, mais d'ame, fermeté non des bras & des jambes, mais du courage. L'eſtimation & le

prix d'un homme conſiſte au cœur & en la volonté : c'eſt où giſt ſon vray honneur : & le ſeul advantage & la vraye victoire ſur l'ennemy, c'eſt l'eſpouvanter & faire force à ſa conſtance & vertu : tous autres advantages ſont eſtrangers & empruntez : roideur de bras & de jambes eſt qualité d'un portefaix ; faire broncher ſon ennemy, luy faire ſiller les yeux à la lueur du ſoleil, c'eſt un coup de la fortune. Celuy qui, ferme en ſon courage pour quelque danger de mort, ne relaſche rien de ſa conſtance & aſſeurance, bien qu'il tombe, il eſt battu non de ſon adverſaire, qui eſt poſſible en effect un poltron, mais de la fortune ; d'où il faut accuſer ſon malheur, & non ſa laſcheté. Les plus vaillans ſont ſouvent les plus infortunez. Encore plus faillent ceux qui s'eſmeuvent, & font cas de ceſte vaine & traſonienne troigne de ces eſpouvantez veillaques, qui par un port hautain, fiere contenance & parole brave, veulent acquerir bruict de vaillans & hardis, ſi on leur vouloit tant preſter à credit, que de les croire.

6. Art & Ceux auſſi qui attribuent la vaillance à la ruſe & fineſſe, ou bien à l'art & induſ-

trie, mais c'eſt trop la prophaner, que la induſtrie. faire jouer un roolle ſi bas & chetif. C'eſt deguiſer les choſes & ſubſtituer une fauſſe pierre pour une vraye. Les Lacedemoniens ne vouloient point en leur villes des maiſtres qui appriſſent à luitter, afin que leur jeuneſſe le ſceuſt par nature & non par art. Nous tenons pour hardy & genereux de combattre avec le lyon, l'ours, le ſanglier, qui y vont ſelon la ſeule nature, mais non avec les mouches gueſpes, car elles uſent de fineſſe. Alexandre ne vouloit point jouer aux Olympiques, diſant que la partie ſeroit mal faicte, pource qu'un particulier y pourroit vaincre, & un roy y eſtre vaincu. Ainſi n'eſt-il bienſeant qu'un homme d'honneur ſe fonde & mette la preuve de ſa valeur en choſe en laquelle un poltron apprins en l'eſchole peuſt gagner. Car telle victoire ne vient de la vertu ny du courage, mais de quelque ſouppleſſe & mouvemens artificiels, eſquels les plus vilains feront ce qu'un vaillant ne ſçauroit ny ne ſe ſoucieroit faire. L'eſcrime eſt un tour d'art, qui peuſt tomber en perſonnes laſches & de neant. Et combien de vaut-neants par les villes, &

de coquins tous preſts à faire à coups d'eſpée & à ſe battre, s'ils voyoient l'ennemy, ils s'enfuiroient! Autant en eſt-il de ce qui ſe faict par longue habitude & accouſtumance, comme les recouvreurs, baſteleurs, mariniers, qui feront choſes hazardeuſes plus hardiment que les plus vaillans, y eſtant duicts & ſtilez de jeuneſſe.

7. Paſſion. Finalement ceux qui ne gardant pas aſſez le motif & reſſort des actions attribuent fauſſement à la vaillance & vertu ce qui appartient & part de quelque paſſion ou intereſt particulier. Car comme ce n'eſt vertu ny de juſtice d'eſtre loyal & officieux à l'endroict de ceux que l'on ayme particulierement, ny de temperance de s'abſtenir de l'accoinctance voluptueuſe de ſa ſœur ou de ſa fille, ny de liberalité à l'endroict de ſa femme & enfans, auſſi n'eſt-ce vrayment vaillance de s'expoſer aux dangers pour ſon intereſt & ſatisfaction privée & particuliere. Parquoy ſi c'eſt par avarice comme les eſpions, pionniers, traiſtres, marchands ſur mer, ſoldats mercenaires; ſi par ambition & pour la reputation, pour eſtre vus & eſtimez vaillans, comme la pluſpart de nos

gens de guerre, qui disent tout naïfvement en y allant que s'ils y pensoient laisser la vie, ils n'iroient point; si par ennuy de vivre en peine & douleur, comme le soldat d'Antigonus, qui travaillant & vivant en peine à cause d'une fistule, estoit hardy & s'eslançoit aux dangers, estant guari les fuyoit; si encore pour quelque autre consideration particuliere; ce n'est vaillance ny vertu.

La quatrieſme condition, elle doibt estre en son execution prudente & discrete, par où sont rejettées plusieurs fausses opinions en ceste matiere, qui sont de ne se couvrir point des maux & inconveniens qui nous menacent, n'avoir peur qu'ils nous surprennent, ne s'enfuyr, voire ne sentir point les premiers coups, comme d'un tonnerre, d'une arquebusade, d'une ruine. Or c'est mal entendre, car moyennant que l'ame demeure ferme & entiere en son assiette & en son discours, sans alteration, il est permis de se remuer, ressentir au dehors. Il est permis, voire louable d'esquiver, gauchir & se garantir des maux par tous moyens & remedes honnestes, & ou n'y a remede, 8. Indiscretion.

s'y porter de pied ferme : *Mens immota manet, lachrymæ volvuntur inanes.* Socrates ſe mocqua de ceux qui condamnoient la fuitte : Quoy ! fit-il, ſeroit-ce laſcheté de les battre & vaincre en leur faiſant place ? Homere loue en ſon Ulyſſes la ſcience de fuir ; les Lacedemoniens, profeſſeurs de vaillance, en la journée des Platées, reculerent pour mieux rompre & diſſoudre la troupe Perſienne, qu'ils ne pouvoient autrement, & vainquirent. Cela ont practiqué les nations plus belliqueuſes. D'ailleurs les Stoïciens meſmes permettent de pallir & tremouſſer aux premiers coups inopinez, moyennant que cela ne paſſe plus outre en l'ame. Voicy de la vaillance en gros.

---

*De la force ou vaillance en particulier.*

Propoſition & partition de ceſte matiere.

POUR tailler la matiere & le diſcours de ce qui eſt icy à dire, ceſte vertu s'occupe & s'employe contre tout ce que le monde appelle mal. Or ce mal eſt double, externe & interne : l'un vient de dehors, l'on l'appelle d'une infinité de noms, adverſité, af-

fliction, injure, malheur, accident mauvais & ſiniſtre; l'autre eſt au dedans: en l'ame, mais cauſé par celuy de dehors, ce ſont les paſſions faſcheuſes de craincte, triſteſſe, colere & tant d'autres. Il nous faut parler de tous les deux, fournir remedes & moyens de les vaincre, dompter & reigler. Ce ſont les argumens & advis de noſtre vertu de force & vaillance. Il y aura donc icy deux parties, l'une des maux ou mauvais accidens, l'autre des paſſions qui en naiſſent. Les advis generaux contre toute fortune bonne & mauvaiſe ont eſté dicts cy-deſſus : nous parlerons icy plus ſpecialement & particulierement.

---

*Premiere partie, des maux externes.*

## CHAPITRE XX.

1. Diſtinction & comparaiſon des maux par leurs cauſes.

NOUS conſiderons ces maux externes en trois manieres : en leurs cauſes, ce qui ſe fera en ce chapitre; puis en leurs effects; finalement en eux-meſmes, diſtinctement & particulierement chacune eſpece d'iceux;

& par-tout fournirons advis & moyens de s'affermir par vertu contre iceux.

Les cauſes des maux & faſcheux accidens qui arrivent à un chaſcun de nous, ſont ou publiques & generales, quand en meſme temps elles touchent pluſieurs, comme peſte, famine, guerre, tyrannie; & ces maux ſont pour la pluſpart fleaux envoyez de Dieu & du ciel, au moins la cauſe propre & prochaine n'eſt pas aiſée à cognoiſtre; ou particulieres & cognues, ſçavoir par le faict d'autruy. Ainſi l'on faict deux ſortes de maux, publics & privez. Or les maux publics, c'eſt-à-dire, venant de cauſe publique, encore qu'ils touchent un chaſcun en particulier, ſont en divers ſens & plus & moins griefs, poiſans & dangereux, que les privez, qui ont leur cauſe cognue. Ils le ſont plus, car ils viennent à la foule, aſſaillent plus impetueuſement, avec plus de bruict, de tempeſte & de furie, ont plus grande ſuitte & traiſnée, ſont plus eſclatans, produiſent plus de desordre & confuſion. Ils le ſont moins, car la generalité & communauté ſemble rendre à chaſcun ſon mal moindre; c'eſt eſpece de

ſoulas de n'eſtre ſeul en peine : l'on penſe que c'eſt pluſtoſt malheur commun, ou le cours du monde, & que la cauſe en eſt naturelle, qu'affliction perſonnelle. Et de faict ceux que l'homme nous faict picquent plus fort, navrent au vif, & nous alterent beaucoup plus. Toutes les deux ſortes ont leurs remedes & conſolations.

2. Advis contre les maux publics.

Contre les maux publics, il faut conſiderer de qui & par qui ils ſont envoyez, & regarder à leur cauſe. C'eſt Dieu, ſa providence, de laquelle vient & deſpend une neceſſité abſolue qui gouverne & meſpriſe tout, à laquelle tout eſt ſubject. Ce ne ſont pas à vray dire deux loix diſtinctes en eſſence, que la providence & la deſtinée ou neceſſité; προνοία & ἀνάγκη ne ſont qu'une. La diverſité eſt ſeulement en la conſideration & raiſon differente. Or gronder & ſe tourmenter au contraire, c'eſt premierement impieté telle, qu'elle ne ſe trouve point ailleurs; car toutes choſes obeyſſent doucement, l'homme ſeul faict l'enragé. Et puis c'eſt folie, car c'eſt en vain & ſans rien advancer. Si l'on ne veuſt ſuyvre ceſte ſouveraine & abſolue maiſtreſſe de gré à

Providence, deſtinée.

gré, elle entraiſnera & emportera tout par force. *Ad hoc ſacramentum adacti ſumus ferre mortalia, nec perturbari iis quæ vitare noſtra poteſtatis non eſt : in regno nati ſumus, Deo parere libertas eſt. Deſine fata Deûm flecti ſperare querendo.* Il n'y a point de meilleur remede que de vouloir ce qu'elle veuſt, &, ſelon l'advis de ſageſſe, faire de neceſſité vertu. *Non eſt aliud effugium neceſſitatis, quàm velle quod ipſa cogat.* En nous voulant eſcrimer ou diſputer contre elle, nous ne faiſons qu'aigrir & irriter le mal. *Lato animo ferre quidquid acciderit, quaſi tibi volueris accidere; debuiſſes enim velle, ſi ſciſſes ex decreto Dei fieri.* Outre que nous en aurons meilleur marché, nous ferons ce que nous debvons, qui eſt de ſuyvre noſtre general & ſouverain, qui l'a ainſi ordonné. *Optimum pati quod emendare non poſſis, & Deum, quo authore cuncta proveniunt, ſine murmuratione comitari. Malus miles eſt qui imperatorem gemens ſequitur.* Et ſans conteſter, trouver bon ce qu'il veuſt. C'eſt grandeur de courage de ſe donner à luy : *magnus animus qui ſe Deo tradidit.* C'eſt laſcheté & de-

ſertion que gronder & diſputer : *puſillus & degener qui oblucſtatur, de ordine mundi malè exiſtimat, & emendare mavult Deum quàm ſe.*

Contre les maux privez qui nous viennent du faict d'autruy, & nous penetrent plus, il faut premierement bien les diſtinguer, afin de ne ſe meſcompter. Il y a deſplaiſir, il y a offenſe. Nous recepvons ſouvent deſplaiſir d'autruy, qui toutesfois ne nous a point offenſé de faict ny de volonté, comme quand il nous a demandé ou refuſé quelque choſe avec raiſon, mais qui eſtoit lors mal à propos pour nous. De telles choſes c'eſt trop grande ſimpleſſe de s'en faſcher, puiſque ne ſont offenſes. Or les offenſes ſont de deux ſortes : les unes traverſent nos affaires contre equité; c'eſt nous faire tort : les autres s'adreſſent à la perſonne qui eſt par elle meſpriſée & traictée autrement qu'il n'appartient, ſoit de faict, ou de parole; celles-cy ſont plus aigres & plus difficiles à ſupporter que toute autre ſorte d'affliction. 3. Diſtinction des maux privez.

Le premier & general advis contre toutes ces ſortes de maux, eſt d'eſtre ferme & re- 4. Advis co...

ſolu à ne ſe laiſſer aller à l'opinion commune, mais conſiderer ſans paſſion ce que portent & poiſent les choſes, ſelon verité & raiſon. Le monde ſe laiſſe perſuader & mener par impreſſion. Combien en y a-il qui font moins de cas de recepvoir une grande playe qu'un petit ſoufflet, plus de cas d'une parole que de la mort! Bref, tout ſe meſure par opinion, & l'opinion offenſe plus que le mal; & noſtre impatience nous faict plus de mal que ceux deſquels nous nous plaignons.

ſceux general.

5. Particuliers tirez de nous-meſmes.

Les autres plus particuliers advis & remedes ſe tirent premiérement de nous-meſmes (& c'eſt où il faut premierement jetter ſes yeux & ſa penſée). Ces offenſes pretendues naiſſent peuſt-eſtre de nos deffauts, fautes & foibleſſes. Ce n'eſt peuſt-eſtre qu'une gauſſerie fondée ſur quelque deffaut qui eſt en noſtre perſonne, que quelqu'un veuſt contrefaire par mocquerie. C'eſt folie de ſe faſcher & ſe ſoucier de ce qui ne vient pas de ſa faute. Le moyen d'oſter aux autres occaſion d'en faire leurs comptes, eſt d'en parler le premier & monſtrer que l'on le ſçait bien : ſi c'eſt de noſtre

faute que l'injure a prins ſa naiſſance, & qu'avons donné occaſion à ceſt affront, pourquoy nous en courroucerons-nous? ce n'eſt pas offenſe, c'eſt correction, laquelle il faut recepvoir, & s'en ſervir comme d'un chaſtiment : mais bien ſouvent elle vient de noſtre propre foibleſſe, qui nous rend trop douillets. Or il ſe faut deffaire de toutes ces tendres delicateſſes qui nous font vivre mal à noſtre aiſe, mais d'un courage maſle, fort & ferme, meſpriſer & fouler aux pieds les indiſcretions & folies d'autruy. Ce n'eſt pas ſigne qu'un homme ſoit ſain, quand il s'eſcrie à chaſque fois que l'on le touche. Jamais vous ne ſerez en repos, ſi vous vous formaliſez de tout ce qui ſe preſente.

6. De ceux qui offenſent.

Ils ſe tirent auſſi de la perſonne qui offenſe. Repreſentons-nous en general les mœurs & humeurs des perſonnes avec leſquelles il nous faut vivre au monde. La pluſpart des hommes ne prend plaiſir qu'à mal faire, ne meſure ſa puiſſance que par le dedain & injure d'autruy. Tant peu y en a qui prennent plaiſir à bien faire. Il faut donc faire eſtat que de quelque coſté que nous nous tournions, nous trouverons qui

nous heurtera & offenſera. Par-tout où nous trouverons des hommes, nous trouverons des injures. Cela eſt ſi certain & ſi neceſſaire, que les legiſlateurs meſmes qui ont voulu reigler le commerce & les affaires du monde, ont convié & permis en la juſtice diſtributive & commutative pluſieurs paſſe-droicts. Ils ont permis de ſe decevoir & bleſſer juſques à la moitié de juſte prix. Ceſte neceſſité de s'entre-heurter & offenſer vient premierement de la contrarieté & incompatibilité d'humeurs & de volontez, d'où vient que l'on s'offenſe ſans le vouloir faire ; puis de la concurrence & oppoſition des affaires, qui porte que le plaiſir, profit & bien des uns eſt le deſplaiſir, dommage & mal des autres : & ne ſe peuſt faire autrement, ſuivant ceſte commune & generale peincture du monde : ſi celuy qui vous offenſe eſt un inſolent, fol & temeraire (comme il eſt, car un homme de bien ne faict jamais tort à perſonne), pourquoy vous plaignez-vous, puiſqu'il n'eſt non plus à ſoy qu'un inſenſé? Vous ſupportez bien d'un furieux ſans vous plaindre, voire en avez pitié; d'un bouffon,

d'un enfant, d'une femme, vous vous en riez : un fol, yvrogne, cholere, indiſcret ne vaut pas mieux. Parquoy quand telles gens vous attaquent de paroles, ne leur faut point reſpondre : il ſe faut taire & les quitter là. C'eſt une belle & glorieuſe revanche & cruelle pour un fol, que de n'en faire compte : car c'eſt luy oſter le plaiſir qu'il penſe prendre en vous faſchant ; puis par voſtre ſilence il eſt condamné d'impertinence, ſa temerité luy demeure en la bouche ; ſi l'on luy reſpond, on ſe compare à luy, c'eſt l'eſtimer trop & faire tort à ſoy. *Male loquuntur quia bene loqui neſciunt ; faciunt quod ſolent & ſciunt, male quia mali, & ſecundùm ſe.*

7. Concluſion des advis avec la reigle de ſageſſe.

Voicy donc pour concluſion l'advis & conſeil de ſageſſe : il faut avoir eſgard à vous & à celuy qui vous offenſera. Quant à vous, adviſez ne faire choſe indigne & meſſeante de vous laiſſer vaincre. L'imprudent & deffiant de ſoy, ſe paſſionnant ſans cauſe, s'eſtime en cela digne que l'on luy faſſe affront. C'eſt faute de cœur ne ſçavoir meſpriſer l'offenſe : l'homme de bien n'eſt ſubject à injure, il eſt inviolable. Une

choſe inviolable n'eſt pas ſeulement celle qu'on ne peuſt frapper, mais qui eſtant frappée ne reçoit playe ny bleſſure. C'eſt le plus fort rempart contre tous accidens que ceſte reſolution, que nous ne pouvons recepvoir mal que de nous-meſmes. Si noſtre raiſon eſt telle qu'elle doibt, nous ſommes invulnerables. Et pour ce nous diſons touſiours avec le ſage Socrates : Anitus & Melitus me peuvent bien faire mourir; mais ils ne me ſçauroient mal faire. Ainſi l'homme de bien, comme il ne donne jamais occaſion à perſonne de l'injurier, auſſi ne peuſt-il recepvoir injure. *Ladere enim ledique conjunctum eſt.* C'eſt un mur d'airain que l'on ne ſçauroit penetrer; les brocards, les injures n'arrivent point juſques à luy. Joinct qu'il n'y aura celuy qui n'eſtime l'aggreſſeur meſchant, & luy pour homme de bien ne meritant tel outrage. Quant à celuy qui vous a offenſé, ſi vous le jugez impertinent & mal ſage, traittez-le comme tel, & le laiſſez là; s'il eſt autre, excuſez-le, preſumez qu'il en a eu occaſion, que ce n'a pas eſté par malice, mais par inadvertence & meſgarde : il en eſt faſché luy-

meſme, & voudroit ne l'avoir pas faict. Encore diray-je que comme bons meſnagers nous debvons faire noſtre profit, & nous ſervir de la commodité que nous preſentent les injures & offenſes. Ce que nous pouvons pour le moins en deux ſortes, qui regardent l'offenſant & l'offenſé : l'une, qu'elles nous font cognoiſtre ceux qui nous les font, pour les fuyr une autre fois; tel a meſdit de vous, concluez, il eſt malin; & ne vous fiez plus à luy : l'autre, qu'elles nous monſtrent noſtre infirmité & l'endroict par lequel nous ſommes battables, afin de le remparer, amender le deffaut, afin qu'un autre n'aye ſubject de nous en dire autant ou plus. Quelle plus belle vengeance peuſt-on prendre de ſes ennemis, que de profiter de leurs injures, & en conduire mieux & plus ſeurement ſes affaires?

---

*Des maux externes conſiderez en leurs effects & fruicts.*

## CHAPITRE XXI.

APRÈS les cauſes des maux, venons aux effects & fruicts, où ſe trouveront auſſi des Effects generaux

très utiles.

vrays antidotes & remedes. Ces effects ſont pluſieurs, ſont grands, ſont generaux & particuliers. Les generaux regardent le bien, maintien & culture de l'univers. Premierement le monde s'eſtoufferoit, ſe pourriroit & perdroit, s'il n'eſtoit changé, remué & renouvellé par ces grands accidens de peſte, famine, guerre, mortalité, qui moiſſonnent, taillent, emondent, afin de ſauver le reſte, & mettre le total plus au large & à l'aiſe. Sans iceux l'on ne pourroit icy ſe remuer ny demeurer. Davantage, outre la varieté, viciſſitude & changement alternatif qu'ils apportent à la beauté & ornement de ceſt univers, encore toute partie du monde s'accommode. Les barbares & farouches ſont polies & policées, les arts & ſciences ſont reſpandues & communiquées à tous. C'eſt comme en un grand plantier, auquel certains arbres ſont tranſplantez, d'autres entez, autres couppez & arrachez, le tout pour le bien & la beauté du verger. Ces belles & univerſelles conſiderations doibvent arreſter & accoiſer tout eſprit raiſonnable & honneſte, & empeſcher que l'on ne trouve ces grands & eſclattans acci-

dens ſi eſtranges & ſauvages, puiſque ce ſont œuvres de Dieu & de nature, & qu'ils font un ſi notable ſervice au gros & general du monde : car il faut penſer que ce qui ſemble eſtre perte en un endroict eſt gain en l'autre. Et pour mieux dire, rien ne ſe perd, mais ainſi le monde change & s'accommode. *Vir ſapiens nihil indignetur ſibi accidere, ſciatque illa ipſa quibus ladi videtur, ad conſervationem univerſi pertinere, & ex his eſſe quæ curſum mundi officiumque conſummant.*

2. Particuliers, divers car ils ſont. Voyez la premiere des trois veritez, c. 11. Exercice.

Les particuliers ſont divers, ſelon les divers eſprits & eſtats de ceux qui les reçoivent : car ils exercent les bons, relevent & redreſſent les tombez & devoyez, puniſſent les meſchans. De chaſcun un mot, car il en a eſté traitté ailleurs. Ces maux externes ſont aux bons un très utile exercice & très belle eſchole, en laquelle (comme les athletes & eſcrimeurs, les mariniers en la tempeſte, les ſoldats aux dangers, les philoſophes en l'academie, & toutes autres ſortes de gens en l'exercice ſerieux de leur profeſſion) ils ſont inſtruicts, duicts, faicts & formez à la vertu, à la

vaillance, à la victoire du monde & de la fortune. Ils apprennent à ſe cognoiſtre, ils s'eſſayent & voyent la meſure de leur valeur, la force & portée de leurs reins, juſques où ils doibvent eſperer & promettre d'eux-meſmes, puis s'encouragent & s'affermiſſent à mieux, s'accouſtument & s'endurciſſent à tout, ſe rendent reſolus, determinez & invincibles, ou au contraire le long calme de la proſperité les relaſche, ramolit & appoltronit: dont diſoit Demetrius qu'il n'y avoit gens plus miſerables que ceux qui n'avoient jamais ſenti de traverſe & d'affliction, appellant leur vie la mer morte.

2. Medecine & chaſtiment.

Aux fautiers & delinquans, une bride pour les retenir & empeſcher qu'ils ne bronchent; ou une reprimande & verge paternelle après leur cheute, pour les y faire penſer & ſouvenir, afin de n'y retourner plus. C'eſt une ſaignée & medecine ou preſervation pour divertir & deſtourner les fautes qu'elles n'arrivent, ou purgative pour les nettoyer & expier.

3. Supplice.

Aux meſchans & perdus, punition, une faucille pour les couper & enlever, ou les

atterrer, pour traiſner encore & languir miſerablement. Or voylà de très ſalutaires & bien neceſſaires effects, qui meritent bien que non ſeulement l'on ne les eſtime plus maux, & que l'on les reçoive doucement en patience & en bonne part, comme exploicts de la juſtice divine; mais que l'on les embraſſe comme gages & inſtrumens du ſoin, de l'amour & providence de Dieu, & que l'on en faſſe ſon profit, ſuivant l'intention de celuy qui les envoye & deſpartit comme il luy plaiſt.

---

## DES MAUX EXTERNES, en eux-meſmes & particulierement.

### ADVERTISSEMENT.

Tous ces maux, qui ſont pluſieurs & divers, ſont privatifs des biens, comme auſſi portent le nom & le naturel de mal. Autant donc qu'il y a de chefs de biens, autant y a-il de chefs de maux. L'on les peuſt reduire & comprendre au nombre de ſept: maladie, douleur, je mets ces deux en un, captivité, banniſſement, indigence,

infamie, perte d'amis, mort, qui ſont privation de ſanté, liberté, patrie, moyens, honneurs, amis, vie, deſquels a eſté parlé cy-deſſus au long. Nous chercherons donc icy les antidotes & remedes propres & particuliers contre ces ſept chefs de maux, & briefvement ſans diſcours.

Au 1. liv.

---

*De la maladie & douleur.*

## CHAPITRE XXII.

L. 1. c. 6. NOUS avons dit cy-deſſus que la douleur eſt le plus grand, &, à vray dire, le ſeul mal, le plus faſcheux, qui ſe faict plus ſentir, & où y a moins de remedes & d'advis. Toutesfois en voicy quelques uns, qui regardent la raiſon, la juſtice, l'utilité, l'imitation & reſſemblance aux grands & illuſtres.

1. C'eſt une commune neceſſité d'endurer; ce n'eſt pas raiſon de faire pour nous un miracle. Il ne ſe faut pas faſcher s'il advient à quelqu'un ce qui peuſt advenir à chaſcun.

C'eſt choſe auſſi naturelle, nous ſommes nez à cela : en vouloir eſtre exempt eſt injuſtice. Il faut ſouffrir doucement les loix de noſtre condition. Nous ſommes pour vieillir, affoiblir, douloir, eſtre malades : il faut apprendre à ſouffrir ce que l'on ne peuſt eviter. 2.

Si elle eſt longue, elle eſt legere & moderée, c'eſt honte de s'en plaindre ; ſi elle eſt violente, elle eſt courte, & met toſt fin ou à ſoy, ou au patient, qui revient preſque tout à un. *Confide, ſummus non habet tempus dolor : ſi gravis, brevis ; ſi longus, levis.* 3.

Et puis c'eſt le corps qui endure, ce n'eſt pas nous qui ſommes offenſez, car l'offenſe diminue de l'excellence & perfection de la choſe ; & la maladie ou douleur, tant s'en faut qu'elle diminue, qu'au rebours elle ſert de ſubject & d'occaſion à une patience louable, plus beaucoup que la ſanté ; & où il y a plus d'occaſion de louange, il n'y a pas moins de bien. Si le corps eſt inſtrument de l'eſprit, qui ſe plaindra quand l'inſtrument s'uſera en ſervant celuy à qui il eſt deſtiné ? Le corps eſt 4.

faict pour ſervir à l'eſprit. Si l'eſprit s'affligeoit pour ce qui arrive au corps, l'eſprit ſerviroit au corps. Celuy-là ne ſeroit-il pas trop delicat, qui crieroit & hueroit, pource que l'on luy auroit gaſté ſa robbe, que quelque eſpine la luy auroit accrochée, quelqu'un en paſſant la luy auroit dechirée ? Un vil frippier peuſt-eſtre s'en plaindroit, qui en voudroit faire ſon profit : mais un grand & riche s'en riroit & n'en feroit compte, comparant ceſte perte au reſte des biens qu'il a. Or ce corps n'eſt qu'une robbe empruntée, pour faire paroiſtre pour un temps noſtre eſprit ſur ce bas & tumultuaire theatre, duquel ſeul debvons faire cas, & procurer ſon honneur & ſon repos. Et d'où vient que l'on ſouffre avec tant d'impatience la douleur ? c'eſt que l'on n'eſt pas accouſtumé de chercher ſon contentement en l'ame : *non aſſueverunt animo eſſe contenti, nimium illis cum corpore fuit.* L'on a trop de commerce avec le corps. Il ſemble que la douleur s'enorgueilliſſe nous voyant trembler ſoubs elle.

Elle nous apprend à nous degouſter de ce qu'il nous faut laiſſer, & à nous deſprendre

de la pipperie de ce monde, ſervice très notable.

La joye & le plaiſir de la ſanté recouvrée, après que la douleur aura faict ſon cours, ce ſera comme une lumiere belle & claire, tellement qu'il ſemble que nature nous aye preſté la douleur pour l'honneur & ſervice de la volupté & de l'indolence. 6.

Or ſus donc ſi la douleur eſt mediocre, la patience ſera facile; ſi elle eſt grande, la gloire le ſera auſſi; ſi elle ſemble trop dure, accuſons noſtre molleſſe & laſcheté; ſi peu y en a qui la puiſſent ſouffrir, ſoyons de ce peu. N'accuſons nature de nous avoir faict trop foibles, car il n'en eſt rien: mais nous ſommes trop delicats. Si nous la fuyons, elle nous ſuyvra; ſi nous nous rendons à elle laſchement, & nous laiſſons vaincre, nous n'en ſerons traittez que plus rudement, & le reproche nous en demeurera. Elle nous veuſt faire peur, tenons bon, & qu'elle nous trouve plus reſolus qu'elle ne penſe. Noſtre tendreur luy apporte ceſte aigreur & dureté. *Stare fidenter: non quia difficilia, non audemus; ſed quia non audemus, difficilia ſunt.*

8. Exemples. Mais afin que l'on ne penſe pas que ce ſoyent de beaux mots de rhetorique, mais que la practique en eſt impoſſible, nous avons les exemples tant frequens & tant riches, non ſeulement d'hommes, mais de femmes & enfans, qui non ſeulement ont ſouſtenu de longues & douloureuſes maladies avec tant de conſtance, que la douleur leur a pluſtoſt emporté la vie que le courage, mais qui ont attendu, ont ſupporté avec gayeté, voire ont cherché les grandes douleurs & les exquis tourmens. En Lacedemone les jeunes enfans s'entrefouettoient vivement, quelquefois juſques à la mort, ſans monſtrer en leur viſage aucun reſſentiment de douleur, pour s'accouſtumer à endurer pour le pays. Le page d'Alexandre ſe laiſſa bruſler d'un charbon, ſans faire frime aucune, ny contenance de ſe plaindre, pour ne troubler le ſacrifice; & un garçon de Lacedemone ſe laiſſa ronger le ventre à un renard, pluſtoſt que deſcouvrir ſon larcin. Pompée ſurpris par le roy Gentius, qui le vouloit contraindre de declarer les affaires publiques de Rome, pour monſtrer qu'aucun tourment ne luy feroit

dire, il mit luy-meſme le doigt au feu, & le laiſſa bruſler, juſques à ce que Gentius meſme l'en retira. Pareil cas avoit auparavant faict Mutius devant un autre roy, Porſenna; & plus que tous a enduré le bon vieil Regulus des Carthaginois. Mais ſur tous eſt Anaxarque, qui demy-briſé dedans les mortiers du tyran, ne voulut jamais confeſſer que ſon eſprit fuſt touché de tourment: pilez, broyez tout voſtre ſaoul le ſac d'Anaxarque, car quant à luy vous ne le ſçauriez bleſſer.

## *De la captivité ou priſon.*

## CHAPITRE XXIII.

CESTE affliction n'eſt plus rien, & eſt trop aiſée à vaincre, après ce qui a eſté dict de la maladie & de la douleur; car ceux-cy ne ſont preſque point ſans quelque captivité au lict, en la maiſon, en la gehenne, & encheriſſent beaucoup au-deſſus d'icelle: toutesfois deux ou trois mots d'elle. Il n'y a que le corps, la manche, la priſon de l'ame, qui eſt captive; l'eſprit demeure

touſiours libre & à ſoy en deſpit de tous : comment ſçait-il & peuſt-il ſentir qu'il eſt en priſon, puiſqu'auſſi librement, & encore plus, il peuſt s'eſgayer & promener où il voudra ? Les murs & la cloſture de la priſon eſt bien trop loin de luy pour le pouvoir enfermer. Le corps qui le touche & luy eſt conjoinct ne le peuſt tenir ny arreſter. Celuy qui ſçait ſe maintenir en ſa liberté & uſer de ſon droict, qui eſt de n'eſtre pas enfermé meſme dedans ce monde, ſe mocquera de ces chetives barrieres. *Chriſtianus etiam extra carcerem ſæculo renuntiavit, in carcere etiam carceri; nihil intereſt ubi ſitis in ſæculo, qui extra ſæculum eſtis: auferamus carceris nomen, ſeceſſum vocemus; etſi corpus includitur, caro detinetur, omnia ſpiritui patent, totum hominem animus circumfert, & quò vult transfert.* Tertul.

La priſon a reçu benignement en ſon ſein pluſieurs grands & ſaincts perſonnages, a eſté l'aſyle, le port de ſalut, & la forteresſe à pluſieurs qui ſe fuſſent perdus en liberté, voire qui ont eu recours à elle pour eſtre en liberté, l'ont choiſie & eſpouſée pour vivre en repos & ſe delivrer du mon-

de, *e carcere in custodiarium translati.* Ce qui est clos & fermé soubs la clef, est bien mieux gardé. Il vaut mieux estre enfermé soubs la clef qu'estre contrainct & serré par tant de lacs & de ceps divers, dont le monde est plein, les places publiques, les palais, les cours des grands; que les tracas & tumulte des affaires apporte, les procès, les envies, malices, humeurs espineuses & violentes. *Si recogitemus ipsum magis mundum carcerem esse, exisse nos e carcere quàm in carcerem introisse intelligemus: majores tenebras habet mundus qua hominum præcordia exsecant, graviores catenas induit, qua ipsas animas constringunt, pejores immunditias expirant libidines hominum, plures postremò reos continet universum genus hominum.* Tertul. Plusieurs se sont sauvez de la main de leurs ennemis, de grands dangers & miseres, par le benefice de la prison. Aucuns y ont composé des livres, s'y sont faicts sçavans & meilleurs; *plus in carcere spiritus acquirit quàm caro amittit.* Plusieurs que la prison, après avoir gardé & preservé un temps, a vomy & envoyé aux premieres & souveraines dignitez,

monté & assis aux plus hauts sieges du monde; d'autres elle a exhalé au ciel, & n'en a reçu aucun qu'elle n'aye rendu.

## *Du banniſſement & exil.*

## CHAPITRE XXIV.

1. EXIL est un changement de lieu, qui n'apporte aucun mal, sinon par opinion, & est une plainte & une affliction purement imaginaire; car selon raison il n'y a aucun mal: par-tout tout est de mesme, ce qui est comprins en deux mots, nature & vertu.

2. Nature. Par-tout se trouve la mesme nature commune, mesme ciel, mesmes elemens. Par-tout le ciel & les estoiles nous paroissent en mesme grandeur, estendue, & c'est cela qui est principalement à considerer, & non ce qui est dessoubs & foulons aux pieds. Aussi ne pouvons-nous voir de terre que dix ou douze lieues d'une vue. *Angustus animus quem terrena delectant.* Mais la face du grand ciel azuré, paré & contrepointé de tant de beaux & reluisans dia-

mans, ſe monſtre touſiours à nous ; & afin que le puiſſions tout voir, il tourne continuellement autour de nous, il ſe monſtre tout à tous & en tous endroicts, en un jour, en une nuict. La terre, qui avec les mers & tout ce qu'elle embraſſe n'eſt pas la cent ſoixantieſme partie de la grandeur du ſoleil, ne ſe monſtre à nous qu'à l'endroict où nous l'habitons ; mais encore ce changement du plancher de deſſoubs n'eſt rien. Qu'importe eſtre né en un lieu, & vivre en un autre ? noſtre mere ſe pouvoit accoucher ailleurs ; c'eſt rencontre que nous naiſſions çà ou là. Davantage, toute terre porte, produict & nourrit des hommes, fournit tout ce qui eſt neceſſaire. Toute terre porte des parens ; la nature nous a tous conjoincts de ſang & de charité. Toute terre porte des amis ; il n'y a qu'à en faire, & ſe les concilier par vertu & ſageſſe. Toute terre eſt pays à l'homme ſage, ou pluſtoſt nulle terre ne luy eſt pays. C'eſt ſe faire tort, c'eſt foibleſſe & baſſeſſe de cœur de ſe porter ou penſer eſtranger en quelque lieu. Il faut uſer de ſon droict, & par-tout vivre comme chez

ſoy & ſur le ſien, *omnes terras tanquam ſuas videre, & ſuas tanquam omnium.*

3. Vertu. Et puis quel changement ou incommodité nous apporte la diverſité du lieu? ne portons-nous pas touſiours noſtre meſme eſprit & vertu? Qui peuſt empeſcher, diſoit Brutus, que le banny n'emporte avec ſoy ſes vertus? L'eſprit ny la vertu n'eſt point ſubject ou enfermé en aucun lieu, eſt par-tout eſgalement & indifferemment; l'honneſte homme eſt citoyen du monde, libre, franc, joyeux & content par-tout, touſiours chez ſoy, en ſon quarré, & touſiours meſme, encore que ſon eſtuy ſe remue & tracaſſe. *Animus ſaper & æternus ubique eſt, diis cognatus, omni mundo & ævo par.* C'eſt eſtre chez ſoy & en ſon pays, par-tout où l'on ſe trouve bien. Or ſe trouver bien ne deſpend point du lieu, mais de ſoy-meſme.

4. Exemples. Combien de gens ſe ſont bannis volontairement pour diverſes conſiderations! combien d'autres, qui s'eſtant bannis par la violence d'autruy, puis après rappellez, n'ont point voulu retourner, & ont eu leur exil non ſeulement tolerable, mais doux &

voluptueux, & n'ont penſé avoir veſcu que le temps qu'ils ont eſté bannis, comme ces genereux Romains, Rutilius, Marcellus! Combien d'autres ont eſté tirez par la main de la bonne fortune hors leur pays, pour eſtre grands & puiſſans en terre eſtrangere!

---

*De la pauvreté, indigence, perte de biens.*

## CHAPITRE XXV.

CESTE plainte eſt du vulgaire ſot & miſerable, qui met aux biens de la fortune ſon ſouverain bien, & penſe que la pauvreté eſt un très grand mal. Mais pour monſtrer ce qui en eſt, il y a double pauvreté, l'une extreme, qui eſt diſette & defaut des choſes neceſſaires & requiſes à nature; ceſte-cy n'arrive preſque jamais, eſtant nature ſi equitable, & nous ayant formé de ceſte façon, que peu de choſes nous ſont neceſſaires, & icelles ſe trouvent par-tout, ne manquent point, *parabile eſt quod natura deſiderat, & expoſitum*, ny encore gueres celles qui ſont à ſuffiſance & regardent l'uſage moderé & la condition

1. Pauvreté double. 1. Diſette des choſes neceſſaires.

d'un chaſcun, *ad manum eſt quod ſat eſt.* Si nous voulons vivre ſelon nature & raiſon, ſon deſir & ſa reigle, nous trouverons touſiours ce qu'il nous faut : ſi nous voulons vivre ſelon l'opinion, nous ne le trouverons jamais. *Si ad naturam vives, nunquam eris pauper ; ſi ad opinionem, nunquam dives : exiguum natura deſiderat, opinio immenſum.* Et puis un homme qui a un art ou ſcience, voire à qui ſeulement les bras demeurent de reſte, doibt-il craindre ou ſe plaindre de ceſte pauvreté ?

6. L'autre eſt faute des choſes qui ſont outre la ſuffiſance requiſe à la pompe, volupté, delicateſſe. C'eſt une mediocrité & frugalité ; & c'eſt, à vray dire, celle que nous craignons, perdre nos riches meubles, n'avoir pas un lict mollet, la viande bien appreſtée, eſtre privé de ſes commoditez ; en un mot c'eſt delicateſſe qui nous tient, c'eſt noſtre vraye maladie. Or ceſte plainte eſt injuſte, car telle pauvreté eſt plus à ſouhaiter qu'à craindre ; auſſi eſtoit-elle demandée par le ſage, *mendicitatem nec divitias, ſed neceſſaria.* Elle eſt bien plus juſte, plus riche, plus douce, paiſible &

Prover. 30.

Louange de la

asseurée, que l'abondance que l'on desire suffisantant. Plus juste; l'homme vient nud, *nemo nascitur dives*, & s'en retourne nud de ce monde: peust-il dire quelque chose vrayement sienne de ce qu'il n'apporte ny n'emporte avec soy? Les biens de ce monde sont comme meubles d'une hostellerie: nous ne nous en debvons soucier que tant que nous y sommes & en ayons besoin. Plus riche; c'est un royaume, une ample seigneurie: *Magna divitia lege naturæ compositæ paupertas, Magnus quæstus pietas cum sufficientia.* Plus paisible & asseurée; elle ne crainct rien, se peust deffendre soy-mesme contre tous ses ennemis; *etiam in obsessa via paupertas pax est.* Un petit corps qui se peust recueillir & couvrir soubs un bouclier, va bien plus seurement que ne faict un bien grand, qui est descouvert & opportun aux coups. Elle n'est subjecte à recepvoir de grands dommages ny charges de grands travaux. Dont ceux qui sont en ceste estat sont tousiours plus gais & joyeux; car ils n'ont pas tant de souey, & craignent moins la tempeste. Ceste telle pauvreté est delivrée, gaye, asseurée, nous rend vraye- ce. 1. Timot. 6.

ment maiſtres de nos vies, dont les affaires, les querelles, les procez qui accompagnent neceſſairement les riches, emportent la meilleure partie. Hé! quel bien eſt-ce là, d'où nous viennent tant de maux, qui nous faict endurer des injures, qui nous rend eſclaves, qui trouble le repos de l'eſprit, qui apporte tant de jalouſies, ſoupçons, craincte, frayeurs, deſirs? Qui ſe faſche de la perte de ſes biens eſt bien miſerable, car il perd & les biens & l'eſprit tout enſemble. La vie des pauvres eſt ſemblable à ceux qui navigent terre à terre; celle des riches à ceux qui ſe jettent en pleine mer. Ceux-cy ne peuvent prendre terre, quelque envie qu'ils en ayent, il faut attendre le vent & la marée; ceux-là viennent à bord quand ils veulent.

Finalement, il ſe faut repreſenter tant de grands & genereux perſonnages qui ſe ſont ry de telles pertes, voire les ont prins à leur advantage, & ont remercié Dieu, comme Zenon après ſon naufrage, les Fabrices, les Serrans, les Curies. Ce doibt bien eſtre quelque choſe d'excellent & divin que la pauvreté, puiſqu'elle convient

aux Dieux imaginez nuds, puiſque les ſages l'ont embraſſé, au moins l'ont ſouffert avec grand contentement. Et pour achever en un mot, entre perſonnes non paſſionnées elle eſt louable, mais entre quels que ce ſoit elle eſt ſupportable.

---

*De l'infamie.*

## CHAPITRE XXVI.

CESTE affliction eſt de pluſieurs ſortes. Si c'eſt privation ou perte d'honneurs & dignitez, c'eſt un grand gain : les dignitez ne ſont qu'honorables ſervitudes par leſquelles l'on ſe prive de ſoy-meſme pour ſe donner au public. Les honneurs ne ſont que flambeaux d'envie, jalouſie, & enfin exil & pauvreté. Qu'on repaſſe par la memoire l'hiſtoire de toute l'antiquité, l'on trouvera que tous ceux qui ont veſcu & ſe ſont comportez dignement & vertueuſement, ont achevé leur courſe ou par exil, ou par poiſon, ou par autre mort violente : teſmoin entre les Grecs Ariſtides, Themiſtocles, Phocion, Socrates ; à Rome Ca-

mille, Scipion, Ciceron, Papinian; entre les Hebreux les prophetes : tellement que c'eſt la livrée des plus honneſtes hommes, c'eſt la recompenſe ordinaire du public à telles gens. Si pour un mauvais bruict commun & opinion populaire, tout galand homme doibt meſpriſer cela & n'en faire miſe ny recepte: celuy ſe degrade & declare n'avoir aucunement profité en l'eſtude de ſageſſe, qui faict cas & ſe ſoucie des jugemens, bruicts & paroles du peuple, ſoit en bien ou en mal.

---

*De la perte d'amis.*

## CHAPITRE XXVII.

JE comprends icy parens, enfans & toutes cheres perſonnes. Premierement, faut ſçavoir ſur quoy eſt fondée ceſte plaincte ou affliction pretendue, ſur leur intereſt ou ſur le noſtre. Sur le leur? je me doubte que nous dirons ouy; mais il ne nous en faut pas croire. C'eſt une ambitieuſe feincte de pieté, par laquelle nous faiſons mine de plaindre & nous douloir du mal d'autruy,

du dommage public; mais ſi nous tirons le rideau & ſondons au vif, ſe trouvera que c'eſt le noſtre particulier qui y eſt envelopé, qui nous touche. Nous plaignons noſtre chandelle qui s'y bruſle & s'y conſomme, ou eſt en danger. C'eſt pluſtoſt une eſpece d'envie que vraye pieté; car ce que nous lamentons tant ſoubs le mot de la perte de nos amis, de leur abſence & eſloignement de nous, c'eſt leur vray & très grand bien. *Mærere hoc eventum invidi magis quàm amici eſt.* Le vray uſage de la mort, c'eſt mettre fin aux miſeres. Si Dieu euſt faict noſtre vie plus heureuſe, il l'euſt faicte plus longue.

C'eſt donc à vray dire ſur noſtre intereſt qu'eſt fondée ceſte plaincte, ceſte affliction. Or cela eſt deſia meſſeant, c'eſt eſpece d'injure d'avoir regret au repos de ceux qui nous ayment, pource que nous en ſommes incommodez. *Suis incommodis angi, non amicum ſed ſeipſum amantis eſt.* 21

Après il y a à ceſa un très bon remede, que la fortune ne nous peuſt oſter, c'eſt que ſurvivant à nos amis, nous avons moyen d'en faire d'autres : l'amitié eſt un 31

des plus grands biens de la vie, auſſi eſt-il des plus ayſez à acquerir. Dieu faict les hommes, & les hommes font les amis. A qui la vertu ne manque point, les amis ne manqueront jamais, c'eſt l'inſtrument avec lequel on les faict, & avec lequel quand on a perdu les anciens, on en refaict de nouveaux. La fortune nous a-elle oſté nos amis? faiſons-en de nouveaux: par ce moyen nous ne les aurons pas perdus, mais multipliez.

---

*De la mort.*

Il en a eſté tant au long & en tout ſens parlé en l'onzieſme & penultieſme chapitre du ſecond livre, qu'il ne me reſte plus rien à dire icy, dont je renvoye là.

## SECONDE PARTIE.

### *Des maux internes, paſſions faſcheuſes.*

#### PREFACE.

DE tous ces maux ſuſdicts naiſſent & ſourdent en nous diverſes paſſions & affections cruelles; car eſtant iceux prins & conſiderez tout ſimplement comme tels, naiſſent craincte, qui apprehende les maux encore à venir; triſteſſe, qui les regarde preſens; & s'ils ſont en autruy, c'eſt compaſſion & miſericorde. Eſtant conſiderez comme venans & procurez par le faict d'autruy, naiſſent les paſſions de cholere, haine, envie, jalouſie, deſpit, vengeance, & toutes celles qui nous font regarder de mauvais œil ceux qui nous cauſent du deſplaiſir. Or ceſte vertu de force & vaillance conſiſte à reiglement & ſelon raiſon recepvoir tous ces maux, s'y porter courageuſement, & en ce faiſant ſe tenir & garder net & libre de toutes paſſions qui en viennent. Mais pource qu'elles ne ſubſiſtent que par ces maux, ſi par le moyen & ſecours de tant d'advis & remedes cy-deſſus apportez

l'on peuſt vaincre & meſpriſer tous ces maux, il n'y reſtera plus aucun lieu à ces paſſions. Et c'eſt le vray moyen d'en venir à bout & s'en garantir, ainſi que c'eſt le meilleur pour eſteindre le feu que ſouſtraire le bois, qui eſt ſon aliment. Toutesfois nous ne laiſſerons d'apporter encore advis particuliers contre toutes ces paſſions, bien qu'elles ayent eſté tellement deſpeinctes cy-deſſus, qu'il eſt très facile de les avoir en horreur & en hayne.

Liv. 1. ch. 26, 27 & ſuivans.

---

*Contre la crainɛte.*

## CHAPITRE XXVIII.

PRENONS loyſir d'attendre les maux, peuſt-eſtre qu'ils ne viendront pas juſques à nous : nos crainctes ſont auſſi ſubjectes à ſe tromper comme nos eſperances. Peuſt-eſtre que le temps que nous penſons debvoir apporter de l'affliction, nous amenera de la conſolation. Combien peuſt-il ſurvenir de rencontres qui pareront au coup que nous craignons ! Le foudre ſe deſtourne avec le vent d'un chapeau, & les fortunes

des grands eſtats avec un petit moment. Un tour de roue met en haut ce qui eſtoit en bas, & bien ſouvent d'où nous attendons noſtre ruine, nous recepvons noſtre ſalut. Il n'y a rien ſi ſubject à eſtre trompé que la prudence humaine. Ce qu'elle eſpere luy manque, ce qu'elle crainct s'escoule, ce qu'elle n'attend point luy arrive. Dieu tient ſon conſeil à part : ce que les hommes ont deliberé d'une façon, il le reſoult d'une autre. Ne nous rendons point malheureux devant le temps, & peuſt-eſtre ne le ſerons-nous point du tout. L'advenir qui trompe tant de gens, nous trompera auſſi toſt en nos craincles qu'en nos eſperances. C'eſt une maxime fort celebre en la medecine, qu'ès maladies aiguës les predictions ne ſont jamais certaines : ainſi eſt-il aux plus furieuſes menaces de la fortune ; tant qu'il y a vie, il y a eſperance : l'eſperance demeure auſſi long-temps au corps que l'eſprit : *quandiu ſpiro ſpero.*

Mais pource que ceſte craincte ne vient pas touſiours de la diſpoſition de nature, mais ſouvent de la trop delicate nourriture (car pour n'avoir eſté de jeuneſſe nourry à

la peyne & au travail, nous apprehendons des choſes ſouvent ſans raiſon), il faut de longue main nous accouſtumer à ce qui nous peuſt plus eſpouvanter, nous repreſenter les dangers les plus effroyables où nous pouvons tomber, & de gayeté de cœur tenter quelquesfois les hazards, pour y eſſayer noſtre courage, devancer ſes mauvaiſes adventures, & ſaiſir les armes de la fortune. Il nous eſt bien plus aiſé de luy reſiſter, quand nous l'aſſaillons, que quand nous nous deffendons d'elle. Nous avons lors loyſir de nous armer, nous prenons nos advantages, nous pourvoyons à la retraitte; où quand elle nous aſſaut, elle nous ſurprend & nous choiſit comme elle veuſt. Il faut donc qu'en l'aſſaillant nous apprenions à nous deffendre, que ſouvent nous nous donnions de fauſſes alarmes, nous nous propoſions les dangers qu'ont paſſé les grands perſonnages; que nous nous ſouvenions comme les uns ont evité les plus grands, pour ne s'en eſtre point eſtonnez, les autres ſe ſont perdus ès moindres, pour ne s'y eſtre pas bien reſolus.

*Contre la triſteſſe.*

## CHAPITRE XXIX.

Les remedes contre la triſteſſe (deſcrite cy-deſſus pour la plus faſcheuſe, dommageable & injuſte paſſion) ſont doubles : les uns ſont droicts, les autres ſont obliques. J'appelle les droicts ceux que la philoſophie enſeigne, & qui conſiſtent à regarder ferme & affronter les maux & les deſdaigner, ne les eſtimant point maux, ou ſi petits & legers (encore qu'ils ſoyent grands & preſſans), qu'ils ne ſont dignes que noſtre eſprit s'en eſmeuve & s'en altere, & que s'en plaindre & contriſter, c'eſt une choſe injuſte & meſſeante : ainſi parlent les Stoïciens, Peripateticiens & Platoniciens. Ceſte maniere de ſe preſerver de triſteſſe & toute paſſion douloureuſe eſt très belle & très excellente, mais auſſi très rare, des eſprits de la premiere claſſe. Il y en a une autre auſſi philoſophique, encore qu'elle ne ſoit de ſi bonne & ſaincte famille, qui eſt bien facile & bien plus en

uſage, & eſt oblique : c'eſt par diverſion & deſtournement de ſon eſprit & ſa penſée à choſe plaiſante & douce, au moins autre que celle qui nous amene la triſteſſe ; c'eſt gauchir, decliner & ruſer au mal, c'eſt changer d'object. C'eſt un remede fort frequent, & qui s'uſite preſque en tous maux, ſi l'on y veuſt prendre garde, tant du corps que de l'eſprit. Les medecins qui ne peuvent purger le catarrhe, le deſtournent & devoyent en autre partie moins dangereuſe, à qui il faut appliquer la lancette, le cautere, le fer ou le feu. Ceux qui paſſent les precipices, ferment les yeux, deſtournent la vue ailleurs. Les vaillans en guerre ne gouſtent & ne conſiderent aucunement la mort : l'ardeur du combat les emporte. Tant qui ont ſouffert la mort doucement, voire qui ſe la ſont procurée & donnée, ou pour la gloire future de leur nom, comme pluſieurs Grecs & Romains, ou pour l'eſperance d'une meilleure vie, comme les Martyrs, les diſciples d'Hegeſias, & autres après la lecture de l'Axioque de Platon, ou pour fuyr les maux de ceſte vie, ou pour autres raiſons : tout cela n'eſt-ce pas diverſion ?

Peu y en a qui conſiderent les maux en eux-meſmes, qui les gouſtent & accointent, comme fit Socrates la mort, & Flavius condamné par Neron à mourir par la main de Niger. Parquoy aux ſiniſtres accidens & meſadventures, & à tous maux externes, il faut deſtourner ſon eſprit à d'autres penſées. Le vulgaire ſçait bien dire : n'y penſez point. Ceux qui ont en charge les affligez, doibvent pour leur conſolation prudemment & doucement fournir d'autres objects à l'eſprit aſſailly. *Abducendus eſt animus ad alia ſtudia, ſolliçitudines, curas, negotia; loçi denique mutatione ſæpe çurandus eſt.*

---

*Contre la compaſſion & miſeriçorde.*

## CHAPITRE XXX.

Il y a double miſericorde ; l'une ſorte, bonne & vertueuſe, qui eſt en Dieu & aux Saincts, qui eſt par volonté & par effect, ſecourir aux affligez ſans s'affliger ſoy-meſme, ſans rien ravaller de la juſtice & dignité ; l'autre eſt une ſotte & feminine pitié paſſionnée, qui vient de molleſſe & foibleſſe

d'ame, de laquelle a eſté parlé aux paſſions
l.1.c.32. cy-deſſus. Contre icelle la ſageſſe apprend de ſecourir l'affligé, mais non pas de flechir & compatir avec luy. Ainſi eſt dict Dieu miſericordieux. Comme le medecin à ſon patient, l'advocat à ſa partie apportent toute diligence & induſtrie, mais ne ſe donnent au cœur de leurs maux & affaires : ainſi le ſage faict ſans accepter la douleur & noircir ſon eſprit de ſa fumée. Dieu commande d'avoir ſoin & ayder aux pauvres, prendre leur cauſe en main; ailleurs il deffend d'avoir pitié du pauvre en jugement.

---

*Contre la cholere,*

## CHAPITRE XXXI.

1. Chef des remedes, LES remedes ſont pluſieurs & divers, deſquels l'eſprit doibt eſtre avant la main armé & bien muny, comme ceux qui craignent d'eſtre aſſiegez, car après n'eſt pas temps. Ils ſe peuvent reduire à trois chefs; le premier eſt de couper chemin & fermer
l.1.c.20. toutes les advenues à la cholere. Il eſt bien plus aiſé de la repouſſer & luy fermer le

premier pas, qu'en eſtant ſaiſy s'y porter bien & reiglément. Il faut donc ſe deſlivrer de toutes les cauſes & occaſions de cholere, qui ont eſté cy-devant deduites en ſa deſcription, ſçavoir : 1. foibleſſe, molleſſe, 2. maladie d'eſprit, en endurciſſant contre tout ce qui peuſt advenir; 3. delicateſſe trop grande, amour de certaines choſes, s'accouſtumant à la facilité & ſimplicité, mere de paix & repos. *Ad omnia compoſiti ſimus; quæ bona & paratiora, ſint nobis meliora & gratiora* : c'eſt la doctrine generale des ſages. Cotys, roy, ayant reçu de preſent pluſieurs très beaux & riches vaiſſeaux fragiles & aiſez à caſſer, les rompit tous, pour n'eſtre en danger de ſe cholerer advenant qu'ils fuſſent caſſez. Ce fut la defiance de ſoy, laſcheté & craincte qui le pouſſa à cela. Il euſt bien mieux faict ſi, ſans les rompre, il ſe fuſt reſolu de ne ſe courroucer pour quoy qu'il en fuſt advenu. 4. Curioſité, à l'exemple de Cæſar, qui victorieux ayant recouvré les lettres, eſcrits, memoires de ſes ennemis, les bruſla tous ſans les vouloir voir. 5. Legereté à croire. 6. Et ſur-tout l'opinion d'eſtre meſpriſé & injurié

par autruy, laquelle il faut chaſſer comme indigne d'homme de cœur ; car combien qu'elle ſemble eſtre glorieuſe, & venir de trop d'eſtime de ſoy (vice grand cependant), ſi vient-elle de baſſeſſe & foibleſſe : car celuy qui s'eſtime meſpriſé de quelqu'un, eſt en quelque ſens moindre que luy, ſe juge, ou crainct de l'eſtre en verité, ou par reputation, & ſe defie de ſoy. *Nemo non eo a quo ſe contemptum judicat minor eſt.* Il faut donc penſer que c'eſt pluſtoſt toute autre choſe que meſpris, c'eſt ſottiſe, indiſcretion, neceſſité & deffaut d'autruy. Si le meſpris pretendu vient des amis, c'eſt une trop grande familiarité ; ſi de nos ſubjects, ſçachans que l'on a puiſſance de les chaſtier & faire repentir, il n'eſt à croire qu'ils y ayent penſé ; ſi de viles & petites gens, noſtre honneur ou dignité & indignité n'eſt pas en la main de telles gens ; *indignus Cæſaris iræ.* Agathocles & Antigonus ſe rioient de ceux qui les injurioient, & ne leur firent mal les tenant en leur puiſſance. Cæſar a eſté excellent pardeſſus tous en ceſte part, mais Moyſe, David, & tous les grands en ont faict ainſi, *magnam for-*

*tunam magnus animus decet.* La plus glorieuſe victoire eſt d'eſtre maiſtre de ſoy, ne s'eſmouvoir pour autruy. S'en eſmouvoir, c'eſt ſe confeſſer atteinct. *Convitia, ſi iraſcare, agnita videntur; ſpreta exoleſcunt.* Celuy ne peuſt eſtre grand, qui plie ſoubs l'offenſe d'autruy; ſi nous ne vainquons la cholere, elle nous vaincra: *injurias & offenſiones ſuperne deſpicere.*

Le ſecond chef eſt de ceux qu'il faut employer, lorſque les occaſions de cholere ſe preſentent, & qu'il ſemble qu'elle veuſt naiſtre en nous, qui ſont 1. arreſter & tenir ſon corps en paix & repos, ſans mouvement & agitation, laquelle eſchauffe le ſang & les humeurs, & ſe tenir en ſilence & ſolitude. 2. Dilation à croire & prendre reſolution, donner loyſir au jugement de conſiderer. Si nous pouvons une fois diſcourir, nous arreſterons aiſement le cours de ceſte fievre. Un ſage conſeilloit à Auguſte, eſtant en cholere, de ne s'eſmouvoir que premierement il n'euſt dict & prononcé les lettres de l'alphabet. Tout ce que nous diſons & faiſons en la chaude cholere nous doibt eſtre ſuſpect; pource faut-il faire alto;

1. Chef

*nil tibi liceat dum iraſceris. Quare? Quia vis omnia licere.* Nous nous debvons craindre, & doubter de nous-meſmes, car tant que nous ſommes eſmus, nous ne pouvons rien faire à propos : la raiſon lors empeſtrée des paſſions ne nous ſert non plus que les aiſles aux oyſeaux englués par les pieds. Parquoy il faut recourir à nos amis, & meurir nos choleres entre leurs diſcours. 4. Auſſi la diverſion à toute choſe plaiſante, à la muſique.

3. Chef. Le troiſieſme chef eſt aux belles conſiderations deſquelles doibt eſtre abreuvé & teinct noſtre eſprit de longue main. Premierement des actions & mouvemens de ceux qui ſont en cholere, qui nous doibvent faire horreur tant elles ſont meſſeantes : c'eſt l'expedient que donnent les ſages pour nous en deſtourner, conſeillant de ſe regarder au miroir. Secondement & au contraire de la beauté qui eſt en la moderation, ſongeons combien la douceur & la clemence ont de grace, comme elles ſont agreables aux autres & utiles à nous-meſmes : c'eſt l'aymant qui tire à nous le cœur & la volonté des hommes. Cecy eſt principalement requis en

ceux que la fortune a colloqués en haut degré d'honneur, qui doibvent avoir les mouvemens plus remis & temperez. Car comme leurs actions ſont plus d'importance : auſſi leurs fautes ſont plus difficiles à reparer. Finalement y a l'eſtime & l'amour que nous debvons porter à la ſageſſe que nous eſtudions icy, laquelle ſe monſtre principalement à ſe retenir & ſe commander, demeurer conſtante & invincible : il faut eſlever ſon ame de terre & la conduire à une diſpoſition ſemblable à ceſte plus haute partie de l'air qui n'eſt jamais offuſquée de nuées ny agitée de tonnerres, mais en une ſerenité perpetuelle : ainſi noſtre ame ne doibt eſtre obſcurcie par la triſteſſe, ny eſmue par la cholere, & fuyr toute precipitation, imiter le plus haut des planetes, qui va le plus lentement de tous.

Or tout cecy s'entend de la cholere interne, couverte, qui dure, joincte avec mauvaiſe affection, hayne, deſir de vengeance, *qua in ſinu ſtulti requieſcit, ut qui reponunt odia; quodque ſæva cogitationis indicium eſt, ſecreto ſuo ſatiantur.* Car ceſte externe & ouverte eſt courte, un feu de

paille, ſans mauvaiſe affection, qui eſt pour faire reſſentir à autruy ſa faute, ſoit aux inferieurs par reprehenſions & reprimandes, ou autres, pour leur remonſtrer le tort & indiſcretion qu'ils ont, c'eſt choſe utile & neceſſaire & bien louable.

Se cholerer quand bon & utile.

Il eſt bon & utile & pour ſoy & pour autruy de quelquefois ſe courroucer, mais que ce ſoit avec moderation & reigle. Il y en a qui retiennent leur cholere au dedans, afin qu'elle ne ſe produiſe, & qu'ils apparoiſſent ſages & moderés; mais ils ſe rongent au dedans, & ſe font un effort qui leur couſte plus que ne vaut tout. Il vaudroit mieux ſe courroucer & eſventer un peu ce feu au dehors, afin qu'il ne fuſt ſi ardent & ne donnaſt tant de peine au dedans. On incorpore la cholere en la cachant. Il vaut mieux que ſa poincte agiſſe un peu au dehors que la replier contre ſoy: *omnia vitia in aperto leviora ſunt, & tunc pernicioſiſſima cùm ſimulatâ ſanitate ſubſidunt.*

Pour ſoy.

Pour autrui.

Auſſi contre ceux qui n'entendent ou ne ſe laiſſent gueres mener par raiſon, comme le genre de valets, & qui ne font que par

craincte, faut que la cholere y ſupplée, vraye ou ſimulée, ſans laquelle ſouvent n'y auroit reiglement en la famille. Mais que ce ſoit avec ces conditions: 1. non ſouvent & à tous propos; 2. ny pour choſes legeres, car eſtant ordinaire viendroit à meſpris, & n'auroit poids ny effect; 3. non en l'air & à coup perdu, grondant & criaillant en abſence, mais qu'elle arrive & frappe celuy qui en eſt cauſe & de qui l'on ſe plainct; 4. que ce ſoit vivement, pertinemment & ſerieuſement, ſans y meſler riſée, afin que ce ſoit utile chaſtiment du paſſé & proviſion à l'advenir. Bref il en faut uſer comme d'une medecine.

Tous ces remedes au long deduicts ſont auſſi bons contre les ſuivantes paſſions.

---

*Contre la hayne.*

## CHAPITRE XXXII.

POUR ſe deffendre contre la hayne, il faut tenir une reigle qui eſt vraye, que toutes choſes ont deux anſes par leſquelles l'on les peuſt prendre: par l'une elles nous ſem-

blent griefves & poiſantes, par l'autre aiſées & legeres. Prenons donc les choſes par la bonne anſe, & nous trouverons qu'il y a de bon & à aymer en tout ce que nous accuſons & hayſſons : car il n'y a rien au monde qui ne ſoit pour le bien de l'homme. Et en celuy qui nous offenſe, nous avons plus de ſubject de le plaindre que de le hayr, car il eſt le premier offenſé & en reçoit le plus grand dommage, pource qu'il perd en cela l'uſage de la raiſon, la plus grande perte qui puiſſe eſtre. Tournons donc en tel accident la hayne en pitié, & mettons peine de rendre dignes d'eſtre aymez ceux que nous voudrons hayr, ainſi que fit Lycurgue à celuy qui luy avoit crevé l'œil, lequel il rendit pour peine de l'injure un honneſte, vertueux & modeſte citoyen par ſa bonne inſtruction.

---

*Contre l'envie.*

## CHAPITRE XXXIII.

CONTRE ceſte paſſion conſiderons ce que nous eſtimons bien & envions à autruy.

Nous envions ès autres volontiers des richeſſes, des honneurs, des faveurs : c'eſt faute de ſavoir ce que leur couſte cela. Qui nous diroit, vous en aurez autant à meſme prix, nous n'en voudrions pas. Pour les avoir, il faut flatter, endurer des afflictions, des injures, bref perdre ſa liberté, complaire & s'accommoder aux voluptés & paſſions d'autruy. L'on n'a rien pour rien en ce monde. Penſer arriver aux biens, honneurs, eſtats, offices autrement, & vouloir pervertir la loy, ou bien la couſtume du monde, c'eſt vouloir avoir le drap & l'argent. Pourquoy toy qui fais profeſſion d'honneur & de vertu, te faſches-tu, ſi tu n'as ces biens-là qui ne s'acquierent que par une honteuſe patience? Ayez donc plustoſt pitié des autres qu'envie. Si c'eſt un vray bien qui ſoit arrivé à autruy, nous nous en debvons rejouyr, car nous debvons deſirer le bien les uns des autres : ſe plaire au bien d'autruy, c'eſt accroiſtre le ſien.

*Contre la vengeance.*

## CHAPITRE XXXIV.

1. CONTRE ceſte cruelle paſſion, il faut premierement ſe ſouvenir qu'il n'y a rien de ſi honorable que de ſçavoir pardonner. Un chaſcun peuſt pourſuivre la raiſon & la juſtice du tort qu'il a reçu; mais donner grace & remiſſion, il n'appartient qu'au prince ſouverain. Si donc tu veux eſtre roy de toy-meſme, & faire acte royal, pardonne librement, & uſe de grace envers celuy qui t'a offenſé.

2. Secondement, qu'il n'y a rien de ſi grand & victorieux que la dureté & inſenſibilité courageuſe aux injures, par laquelle elles retournent & rejailliſſent entieres aux injurians, comme les coups roide aſſenés aux choſes très dures & ſolides, qui ne font autre choſe que bleſſer & eſtourdir la main & le bras du frappeur : mediter vengeance eſt ſe confeſſer bleſſé; ſe plaindre, c'eſt ſe dire atteinct & inferieur. *Ultio doloris confeſſio eſt : non eſt magnus animus quem incurvat*

*injuria ; ingens animus & verus æſtimator ſui non vindicat injuriam, quia non ſentit.*

L'on objecte qu'il eſt dur, grief & honteux de ſouffrir une offenſe ; je l'accorde & ſuis d'advis de ne ſouffrir, ains de vaincre & demeurer maiſtre, mais d'une belle & honorable façon, en la dedaignant & celuy qui l'a faict, & encore plus en bien faiſant : en tous les deux Cæſar eſtoit excellent. C'eſt une glorieuſe victoire de vaincre & faire bouquer l'ennemy par bienfaict, & d'ennemy le rendre amy. Et que la grandeur de l'injure ne nous retienne point : au contraire eſtimons que plus elle eſt grande, plus eſt-elle digne d'eſtre pardonnée, & que plus la vengeance en ſeroit juſte, plus la clemence en eſt louable. 3.

Et puis ce n'eſt raiſon d'eſtre juge & partie, comme l'on veuſt la vengeance : il s'en faut remettre au tiers ; il faut pour le moins en avoir conſeil de ſes amis & des ſages, & ne s'en croire pas ſoy-meſme. Jupiter peuſt bien ſeul darder les foudres favorables & de bon augure ; mais quand il eſt queſtion de lancer les nuiſibles & vengeurs, il ne le 4.

peuſt faire ſans le conſeil & aſſiſtance de douze dieux. C'eſt grand cas que le plus grand des dieux, qui peuſt de luy-meſme bien faire à tout le monde, ne peuſt nuire à perſonne qu'après une ſolemnelle deliberation. La ſageſſe de Jupiter crainct meſme de faillir, quand il eſt queſtion de ſe venger; il luy faut du conſeil qui le retienne.

5. Clemence. Il faut donc nous former une moderation d'eſprit : c'eſt la vertu de clemence, qui eſt une douceur & gratieuſeté qui tempere, retient & reprime tous les mouvemens. Elle nous munira de patience, nous perſuadera que nous ne pouvons eſtre offenſez que de nous-meſmes; que des injures d'autruy, il n'en demeurera en nous que ce que nous en voudrons retenir. Elle nous conciliera l'amitié de tout le monde, nous apportera une modeſtie & bienſeance agreable à tous.

---

*Contre la jalouſie.*

## CHAPITRE XXXV.

1. LE ſeul moyen de l'eſviter eſt de ſe rendre digne de ce que l'on deſire : car la jalouſie

n'eſt qu'une deffiance de ſoy-meſme, & un teſmoignage de noſtre peu de merite. L'empereur Aurele à qui Fauſtine ſa femme demandoit ce qu'il feroit ſi ſon ennemy Caſſius gagnoit contre luy la bataille, dict: Je ne ſers point ſi mal les dieux, qu'ils me veulent envoyer une telle fortune. Ainſi ceux qui ont part en l'affection d'autruy, s'il leur advient quelque crainćte de la perdre, diſent. Je n'honore pas ſi peu ſon amitié qu'il m'en veuille priver. La confiance de noſtre merite eſt un grand gage de la volonté d'autruy.

2. Qui pourſuit quelque choſe avec la vertu, eſt aiſe d'avoir un compagnon à la pourſuite, car il ſert de relief & d'eſclat à ſon merite. L'imbecillité ſeule crainct la rencontre, pource qu'elle penſe qu'eſtant comparée avec un autre, ſon imperfection paroiſtra incontinent. Oſtez l'emulation, vous oſtez la gloire & l'eſperon à la vertu.

3. Le conſeil aux hommes contre ceſte maladie, quand elle leur vient de leurs femmes, c'eſt que la pluſpart des grands & galands hommes ſont tombez en ce malheur, ſans qu'ils en ayent faict aucun bruict: Lu-

cullus, Cæſar, Pompée, Caton, Auguſte, Antonius, & tant d'autres. Mais, diras-tu, le monde le ſçait & en parle : & de qui ne parle-on en ce ſens du plus grand au plus petit ? On engage tous les jours tant d'honneſtes hommes en ce reproche en ta preſence ! ſi tu t'en remues, les dames meſmes s'en mocqueront : la frequence de ceſt accident doibt meshuy en avoir moderé l'aigreur. Au reſte ſois tel que l'on te plaigne, que ta vertu eſtouffe ce malheur, afin que les gens de bien ne t'en eſtiment rien moins, mais en maudiſſent l'occaſion.

4. Quant aux femmes, il n'y a point de conſeil contre ce mal, car leur nature eſt
3 toute confite en ſoupçon, vanité, curioſité. Il eſt vray qu'elles-meſmes ſe gueriſſent aux deſpens de leurs maris, verſant leur mal ſur eux, & gueriſſent leur mal par un plus grand. Mais ſi elles eſtoient capables de conſeil, l'on leur diroit de ne s'en ſoucier ny faire ſemblant de s'en appercevoir, qui eſt une douce mediocrité entre ceſte folle jalouſie, & ceſte autre façon oppoſite qui ſe practique aux Indes & autres nations, où les femmes travaillent d'acquerir des amis & des

femmes à leurs maris, cherchant ſur-tout leur honneur (or c'eſt un teſmoignage de la vertu, valeur & reputation aux hommes en ces pays-là d'avoir pluſieurs femmes) & plaiſir : ainſi Livia à Auguſte, Stratonique au roy Dejotarus ; ou bien multiplication de lignée, comme Sara, Lia, Rachel, à Abraham & Jacob.

## DE LA TEMPERANCE,

### QUATRIESME VERTU,

### *De la temperance en general.*

### CHAPITRE XXXVI.

TEMPERANCE ſe prend doublement en terme general pour une moderation & douce attrempance en toutes choſes. Et ainſi ce n'eſt point une vertu ſpeciale, mais generale & commune ; c'eſt un aſſaiſonnement de toutes, & eſt perpetuellement requiſe, principalement aux affaires où y a de la diſpute & conteſtation aux troubles & diviſions. Pour la garder il n'y a que de 1. Temperance double, generale.

n'avoir point d'intentions particulieres, mais ſimplement ſe tenir à ſon debvoir. Toutes intentions legitimes ſont temperées; la cholere, la hayne ſont au delà du debvoir & de la juſtice, & ſervent ſeulement à ceux qui ne ſe tiennent à leur debvoir par la raiſon ſimple.

2. Specialement pour une bride & reigle aux choſes plaiſantes, voluptueuſes, qui chatouillent nos ſens & nos appetits naturels. Nous la prendrons icy plus au large pour la reigle & le debvoir en toute proſperité, comme la force eſtoit la reigle en toute adverſité, & ſera la bride, comme la force l'eſperon. Avec ces deux nous dompterons ceſte partie brutale, farouche & reveſche des paſſions qui eſt en nous, & nous nous porterons bien & ſagement en toute fortune, & en tous accidens, qui eſt le haut poinct de ſageſſe.

3. Deſcriptions de temperance. La temperance a donc pour ſon ſubject & object general toute proſperité, choſe plaiſante & plauſible, mais ſpecialement & proprement la volupté, de laquelle elle eſt retranchement & reiglement: retranchement de la ſuperflue, eſtrangere, vitieuſe;

reiglement de la naturelle & neceſſaire : *Voluptatibus imperat ; alias odit & abigit ; alias diſpenſat & ad ſanum modum redigit ; nec unquam ad illas propter illas venit ; ſcit optimum eſſe modum cupitorum, non quantum velis, ſed quantum debeas.* C'eſt l'authorité & puiſſance de la raiſon ſur les cupiditez & violentes affections qui portent nos volontez aux plaiſirs & voluptez. C'eſt le frein de noſtre ame, & l'inſtrument propre à eſcumer les bouillons qui s'eſlevent par la chaleur & intemperance du ſang, afin de contenir l'ame une & eſgale à la raiſon, afin qu'elle ne s'accommode point aux objects ſenſibles, mais pluſtoſt qu'elle les accommode & faſſe ſervir à ſoy. Par icelle nous ſevrons noſtre ame du laict doux des delices de ce monde, & la rendons capable d'une plus ſolide & ſucculente nourriture. C'eſt une reigle, laquelle doucement accommode toutes choſes à la nature, à la neceſſité, ſimplicité, facilité, ſanté, fermeté. Ce ſont choſes qui vont volontiers enſemble, & ſont les meſures & bornes de ſageſſe ; comme au rebours, l'art, le luxe & ſuperfluité, la varieté & multipli-

cité, la difficulté, la maladie & delicateſſe ſe font compagnée, ſuivent l'intemperance & la folie. *Simplici curâ conſtant neceſſaria, in deliciis laboratur. Ad parata nati ſumus: nos omnia nobis difficilia facilium faſtidio fecimus.*

---

*De la proſperité, & advis ſur icelle.*

## CHAPITRE XXXVII.

1. LA proſperité qui nous arrive doucement par le commun cours & train ordinaire du monde, ou par noſtre prudence & ſage conduite, eſt bien plus ferme & aſſeurée, & moins enviée que celle qui vient comme du ciel avec eſclat, outre & contre l'opinion de tous, & l'eſperance meſme de celuy qui en eſt eſtrené.

2. La proſperité eſt très dangereuſe : tout ce qu'il y a de vain & leger en l'ame ſe ſouſleve au premier vent favorable. Il n'y a choſe qui tant perde & faſſe oublier les hommes que la grande proſperité, comme les bleds ſe couchent par trop grande abondance, & les branches trop chargées ſe

rompent ; dont il eſt bien requis, comme en un pas gliſſant, de ſe bien tenir & garder, & ſur-tout de l'inſolence, de la fierté & preſomption. Il y en a qui ſe noyent à deux doigts d'eau, & à la moindre faveur de la fortune s'enflent, ſe meſcognoiſſent, deviennent inſupportables, qui eſt la vraye peincture de folie.

De là il vient qu'il n'y a choſe plus caduque & qui ſoit de moindre durée que la proſperité mal conſeillée, laquelle ordinairement change les choſes grandes & joyeuſes en triſtes & calamiteuſes, & la fortune d'amoureuſe mere ſe change en cruelle maraſtre. 3.

Or le meilleur advis pour s'y bien porter eſt de n'eſtimer gueres toutes ſortes de proſperitez & bonnes fortunes, & par ainſi ne les deſirer aucunement ; ſi elles arrivent de leur bonne grace, les recepvoir tout doucement & allegrement, mais comme choſes eſtrangeres, nullement neceſſaires, deſquelles l'on ſe fuſt bien paſſé, dont il ne faut faire miſe ny recepte, ne s'en hauſſer ny baiſſer. *Non eſt tuum, fortuna quod fecit tuum. Qui tutam vitam agere volet,* 4.

*ista viscata beneficia devitet. Nil dignum putare quod speres. Quid dignum habet fortuna quod concupiscas?*

---

*De la volupté, & advis sur icelle.*

## CHAPITRE XXXVIII.

1. Description & distinction de volupté.

VOLUPTÉ est une perception & sentiment de ce qui est convenable à nature, c'est un mouvement & chatouillement plaisant; comme à l'oppoſite la douleur est un sentiment triste & desplaisant: toutesfois ceux qui la mettent au plus haut & en font le souverain bien, comme les Epicuriens, ne la prennent pas ainsi, mais pour une privation de mal & desplaisir, en un mot indolence. Selon eux le n'avoir point de mal est le plus heureux bien-estre que l'homme puisse esperer icy. *Nimium boni est cui nihil est mali.* Cecy est comme un milieu ou neutralité entre la volupté prise au sens premier & commun, & la douleur: c'est comme jadis le sein d'Abraham entre le Paradis & l'Enfer des damnez. C'est un estat & une assiette douce & paisible, une equable,

conſtante & arreſtée volupté, qui reſſemble aucunement l'euthymie & tranquillité d'eſprit, eſtimée le ſouverain bien par les Philoſophes : l'autre premiere ſorte de volupté eſt active, agente & mouvante. Et ainſi y auroit trois eſtats, les deux extreſmes oppoſites, douleur & volupté, qui ne ſont ſtables ny durables, & toutes deux maladives. Et celuy du milieu, ſtable, ferme, ſain : auquel les Epicuriens ont voulu donner le nom de volupté (comme ce l'eſt auſſi, eu égard à la douleur) la faiſant le ſouverain bien. C'eſt ce qui a tant deſcrié leur eſchole, comme Seneque a ingenuement reconnu & dict. Leur mal eſtoit au titre & aux mots, non en la ſubſtance, n'y ayant jamais eu de doctrine ny vie plus ſobre, moderée & ennemie des desbauches & des vices que la leur. Et n'eſt pas encore du tout ſans quelque raiſon qu'ils ont appellé ceſte indolence & eſtat paiſible, volupté : car ce chatouillement, qui ſemble nous eſlever au deſſus de l'indolence, ne viſe qu'à l'indolence comme à ſon but ; comme par exemple l'appetit qui nous ravit à l'accointance des femmes, ne cherche qu'à fuir la peine

que nous apporte le desir ardent & furieux, à l'assouvir, nous exempter de ceste fievre & nous mettre en repos.

2. Contre elle.

L'on a parlé fort diversement, trop court & destroussement de la volupté : les uns l'ont deifiée ; les autres l'ont detestée comme un monstre, & au seul mot ils tresmoussent, ne le prenant qu'au criminel. Ceux qui la condamnent tant à plat, disent que c'est chose 1. courte & brefve, feu de paille, mesme si elle est vive & active : 2. fresle & tendre, aisément & pour peu corrompue & emportée, une once de douleur gastera une mer de plaisir ; cela s'appelle l'artillerie enclouée : 3. humble, basse, honteuse, s'exerçant par vils outils en lieux cachez & honteux, au moins pour la pluspart ; car il y a des voluptez pompeuses & magnifiques : 4. sujette bien tost à satieté ; l'homme ne sçauroit demeurer long-temps en la volupté ; il en est impatient ; dur, robuste autrement à la douleur, comme a esté dict : 5. suivie le plus souvent du repentir, produisant de très pernitieux effects, ruine des personnes, familles, republiques : & surtout ils alleguent que quand elle est en son

L. 1. c. 6. art. 4.

plus grand effort, elle maiſtriſe de façon que la raiſon n'y peuſt avoir accez.

D'autre part l'on dict qu'elle eſt naturelle, creée & eſtablie de Dieu au monde, pour ſa conſervation & durée, tant en detail des individus, qu'en gros des eſpeces. Nature, mere de volupté, conſerve cela qu'ès actions qui ſont pour noſtre beſoin, elle y a mis de la volupté. Or bien vivre eſt conſentir à nature. Dieu, dict Moyſe, a creé la volupté, *plantaverat Dominus paradiſum voluptatis*, a mis & eſtably l'homme en un eſtat, lieu & condition de vie voluptueuſe: & enfin qu'eſt-ce que la felicité derniere & ſouveraine, ſinon volupté derniere & perpetuelle? *Inebriabuntur ab ubertate domûs tuæ; & torrente voluptatis tuæ potabis eos. Suis contenta finibus res eſt divina voluptas.* Et de faict les plus reiglez Philoſophes & plus grands Profeſſeurs de vertu, Zeno, Caton, Scipion, Epaminondas, Platon, Socrates meſmes, ont eſté par effect & amoureux & beuveurs, danſeurs, joueurs: & ont traitté, parlé, eſcrit de l'amour & autres voluptez. 3. Pour elle. Voyez l. 2. c. 6.

Parquoy cecy ne ſe vuide pas en un mot 4.

Diſtinction des voluptez

& tout ſimplement : faut diſtinguer, les voluptez ſont diverſes. Il y en a de naturelles & non naturelles : ceſte diſtinction comme plus importante ſera tantoſt plus conſiderée. Il y en a de glorieuſes, faſtueuſes, difficiles; d'autres ſombres, doucereuſes, faciles, & preſtes. Combien qu'à la verité dire, la volupté eſt une qualité peu ambitieuſe, elle s'eſtime aſſez riche de ſoy ſans y meſler le pris de la reputation, & s'ayme mieux à l'ombre. Celles auſſi qui ſont tant faciles & preſtes, ſont laſches & morfondues, s'il n'y a de la mal-aiſance & difficulté; laquelle eſt un allechement, une amorce, un aiguillon à icelles. La ceremonie, la vergongne & difficulté qu'il y a de parvenir aux derniers exploicts de l'amour, ſont ſes aiguiſemens & allumettes, c'eſt ce qui luy donne le pris & la poincte. Il y en a de ſpirituelles & corporelles : non qu'à vray dire elles ſoient ſeparées; car elles ſont toutes de l'homme entier & de tout le ſujet compoſé, & une partie de nous n'en a point de ſi propres que l'autre ne s'en ſente, tant que dure le mariage & amoureuſe liaiſon de l'eſprit & du corps en ce monde. Mais

bien y en a auſquelles l'eſprit a plus de part que le corps, dont conviennent mieux à l'homme qu'aux beſtes, & ſont plus durables, comme celles qui entrent en nous par les ſens de la vue & de l'ouye, qui ſont deux portes de l'eſprit; car ne faiſant que paſſer par-là, l'eſprit les reçoit, les cuit & digere, s'en paiſt & delecte long-temps; le corps s'en ſent peu. D'autres où le corps a plus de part, comme celles du gouſt & de l'attouchement, plus groſſieres & materielles, eſquelles les beſtes nous font compagnie: telles voluptez ſe traittent, exploictent, s'uſent & achevent au corps meſme, l'eſprit n'y a que l'aſſiſtance & compagnie, & ſont courtes, c'eſt feu de paille.

5. Advis ſur icelles.

Le principal en cecy eſt ſçavoir comment il ſe faut comporter & gouverner aux voluptez, ce que la Sageſſe nous apprendra: & c'eſt l'office de la vertu de temperance. Il faut premierement faire grande & notable difference entre les naturelles & non naturelles. Par les non naturelles nous n'entendons pas ſeulement celles qui ſont contre nature, & le droict uſage approuvé par les loix: mais encores les naturelles meſme,

Qui ſont les non naturelles.

ſi elles deſgenerent en trop grand excez & ſuperfluité, qui n'eſt point du rolle de la nature, qui ſe contente de remedier à la neceſſité, à quoy l'on peuſt encores adjouſter la bienſeance & honneſteté commune. C'eſt bien volupté naturelle d'eſtre clos & couvert par maiſon & veſtemens, contre la rigueur des elemens & injure des meſchans: mais que ce ſoit d'or, d'argent, de jaſpe & porphyre, il n'eſt pas naturel. Ou bien ſi elles arrivent par autre voye que naturelle, comme ſi elles ſont recherchées & procurées par artifice, par medicamens, & autres moyens non naturels. Ou bien qu'elles ſe forgent premierement en l'eſprit, ſuſcitées par paſſion, & puis delà viennent au corps, qui eſt un ordre renverſé: car l'ordre de nature eſt que les voluptez entrent au corps, & ſoient deſirées par luy, & puis delà montent en l'eſprit. Et tout ainſi que le rire, qui eſt par le chatouillement des ayſſelles, n'eſt point naturel ny doux, c'eſt pluſtoſt une convulſion, auſſi la volupté qui eſt recherchée & allumée par l'ame, n'eſt point naturelle.

6. Reigle Or la premiere reigle de ſageſſe aux yo-

luptez eſt ceſte-cy, chaſſer & condamner tout à faict les non naturelles, comme vitieuſes, baſtardes, (car ainſi que ceux qui viennent au banquet ſans y eſtre conviez, ſont à refuſer: auſſi les voluptez qui d'elles-meſmes ſans eſtre mandées & conviées par la nature, ſe preſentent, ſont à rejetter); admettre & recepvoir les naturelles, mais avec reigle & moderation: & voilà l'office de temperance en general, chaſſer les non naturelles, reigler les naturelles. premiere & generale.

Or la reigle des naturelles eſt en trois poincts: premierement que ſoit ſans offenſe, ſcandale, dommages & prejudice d'autruy. 7. Reigle pour les naturelles.

Le ſecond que ſoit ſans prejudice ſien, de ſon honneur, ſa ſanté, ſon loiſir, ſon debvoir, ſes fonctions.

Le tiers que ſoit avec moderation, ne les prendre trop à cœur, non plus qu'à contre cœur, ne les courir ny fuyr: mais les recepvoir & prendre comme on faict le miel, avec le bout du doigt, non en pleine main, non s'y engager par trop, ny en faire ſon propre faict & principal affaire; moins s'y enyvrer & perdre: ce doibt eſtre l'acceſſoi-

re, une recreation pour mieux ſe remettre, comme le ſommeil qui nous renforce, & nous donne haleine pour retourner plus gayement à l'œuvre. Bref en uſer & non jouyr. Mais ſur tout ſe faut garder de leur trahiſon : car il y en a qui ſe donnent trop cherement, nous rendent plus de mal & deſplaiſir : mais c'eſt traiſtreuſement ; car elles marchent devant pour nous amuſer & tromper, & nous cachent leurs ſuittes cruelles, nous chatouillent, & nous embraſſent pour nous eſtrangler. Le plaiſir de boire va devant le mal de teſte ; tels ſont les plaiſirs & voluptez de l'indiſcrette & bouillante jeuneſſe, qui enyvrent. Nous nous plongeons dedans, mais en la vieilleſſe elles nous laiſſent comme tous noyez, ainſi que la mer ſur la greve en ſon reflus : les douceurs que nous avons avallées ſi glouttement ſe fondent puis en amertumes & repentirs, & rempliſſent nos eſprits d'un humeur venimeux qui les infecte & corrompt.

8. Dereiglement préjudiciable.

Or comme la moderation & reigle aux voluptez eſt choſe très belle & utile ſelon Dieu, nature, raiſon : auſſi l'excez & dereiglement eſt la plus pernicieuſe de tou-

tes au public & au particulier. La volupté mal prise ramollit & relasche la vigueur de l'esprit & du corps ; *debilitatem induxere delicia, blandissima domina :* apoltronit & effemine les plus courageux, tesmoin Annibal ; dont les Lacedemoniens qui faisoient profession de mespriser toutes voluptez, estoient appellez hommes, & les Atheniens mols & delicats, femmes. Xerxes pour punir les Babyloniens revoltez, & s'asseurer d'eux à l'advenir, leur osta les armes & exercices penibles & difficiles, & permit tous plaisirs & delices. Secondement elle chasse & bannit les vertus principales, qui ne peuvent durer soubs un empire si mol & effeminé : *Maximas virtutes jacere oportet voluptate dominante.* Tiercement elle degenere bien-tost à son contraire, qui est la douleur, le desplaisir, le repentir : comme les rivieres d'eau douce courent & vont mourir en la mer salée, ainsi le miel des voluptez se termine en fiel de douleurs : *In præcipiti est, ad dolorem vergit, in contrarium abit, nisi modum teneat. Extrema gaudii luctus occupat.* Finalement c'est le seminaire de tous maux, de toute ruine ;

*Malorum eſca voluptas.* D'elle viennent ſes propos & intelligences ſecrettes & clandeſtines, puis les trahiſons, enfin les everſions & ruines des reſpubliques. Maintenant nous parlerons des voluptez en particulier.

---

*Du manger & boire, & ſobrieté.*

## CHAPITRE XXXIX.

1. Uſage des viandes.

Les viandes ſont pour la nourriture, pour ſouſtenir & reparer l'infirmité du corps; l'uſage moderé, naturel & plaiſant l'entretient, le rend propre & habile inſtrument à l'eſprit; comme l'excez au contraire non naturel l'affoiblit, apporte de grandes & faſcheuſes maladies, qui ſont les ſupplices naturels de l'intemperance. *Simplex ex ſimplici cauſæ valetudo; multos morbos, ſupplicia luxuriæ, multa fercula fecerunt.* L'homme ſe plaint de ſon cerveau de ce qu'il luy envoye tant de fluxions, ſondique de toutes les maladies plus dangereuſes; mais le cerveau luy reſpond bien: *Deſine fundere, & ego deſinam fluere;* Sois ſobre à avaller, & je ſeray chiche à couler. Mais

quoy! l'excez & apparat, la multitude, diverſité, & exquis appareil des viandes eſt venu à honneur; nos gens, après une grande ſumptuoſité & ſuperfluité, prient encores de les excuſer de n'avoir pas aſſez faict.

Combien eſt prejudiciable & à l'eſprit & au corps la repletion des viandes, la diverſité, curioſité, l'exquis & artificiel appareil, chaſcun le peuſt ſentir en ſoy-meſme : la gourmandiſe & l'yvrognerie ſont vices laſches & groſſiers ; ils ſe decrient aſſez eux-meſmes par les geſtes & contenances de ceux qui en ſont atteints : deſquelles la plus douce & honneſte eſt d'eſtre aſſoupy & hebeſté, inutile à tout bien : jamais homme aymant ſa gorge & ſon ventre, ne fit belle œuvre : auſſi ſont-ils de gens de peu & beſtials : meſmement l'yvrognerie qui meine à toutes choſes indignes, teſmoin Alexandre, autrement grand prince, taché de ce vice, dont il en tua ſon plus grand amy Clytus, & puis revenant à ſoy ſe vouloit tuer. Bref elle oſte du tout le ſens, & pervertit l'entendement : *Vinum clavo caret, dementat ſapientes, facit repueraſcere ſenes.*

3. Sobrieté

La ſobrieté, bien que ne ſoit des plus

recommandée. grandes & difficiles vertus, qui ne donne peine qu'aux ſots & aux forçats, ſi eſt-elle un progrez & acheminement aux autres vertus : elle eſtouffe les vices au berceau, les ſuffoque en la ſemence : c'eſt la mere de ſanté, la meilleure & plus ſeure medecine contre toutes maladies, & qui faict vivre longuement. Socrates par ſa ſobrieté avoit une ſanté forte & acerée : Maſiniſſa, le plus ſobre roi de tous, fit enfans à 86 ans, & à 92 vainquit les Carthaginois ; où Alexandre s'enyvrant mourut en la fleur de ſon aage, bien qu'il fuſt le mieux nay & Hieron. plus ſain de tous. Pluſieurs goutteux & atteints de maladies incurables aux medecins, ont eſté gueris par diette, voila pour le corps, plus longue & plus ſaine. Elle ſert bien autant ou plus à l'eſprit, qui par elle eſt tenu pur, capable de ſageſſe & bon conſeil : *Salubrium conſiliorum parens ſobrietas.* Tous les grands hommes ont eſté grandement ſobres, non ſeulement les profeſſeurs de vertu ſinguliere & plus eſtroite, mais tous ceux qui ont excellé en quelque choſe, Cyrus, Cæſar, Julien l'Empereur, Mahumet : Epicure, le grand docteur de

volupté, a passé tous en ceste part. La frugalité des Curies & Fabrices Romains est plus haut levée que leurs belles & grandes victoires : les Lacedemoniens tant vaillants faisoient profession expresse de frugalité & sobrieté.

Mais il faut de bonne heure & dès la jeunesse embrasser ceste partie de temperance, & non attendre à la vieillesse douloureuse, & que l'on soit foulé & pressé de maladies, comme les Atheniens, à qui l'on reprochoit qu'ils ne demandoient jamais la paix qu'en robbes de deuil, après avoir perdu leurs parens & amis en guerre, & qu'ils n'en pouvoient plus. C'est trop tard s'adviser. *Sera in fundo parcimonia:* c'est vouloir faire le mesnager quand il n'y a plus rien à mesnager ; chercher à faire son emploite, après que la foire est passée.

C'est une bonne chose de ne s'accoustumer aux viandes delicates, de peur qu'en estant privez, nostre corps en vienne indisposé, & nostre esprit faſché : & d'user d'ordinaire des plus grossieres, tant pource qu'elles nous rendent plus forts & plus sains, que pource qu'elles sont plus aisées à recouvrer.

*Du luxe & desbauche en tous couverts & paremens, & de la frugalité.*

## CHAPITRE XL.

L.1. c.14. Il a eſté dict cy-deſſus que le veſtir n'eſt point originel, ny naturel, ny neceſſaire à l'homme, mais artificiel, inventé & uſurpé par luy ſeul au monde. Or à la ſuitte qu'il eſt artificiel (c'eſt la couſtume des choſes artificielles de varier, multiplier ſans fin & ſans meſure, la ſimplicité eſt amie de nature) il s'eſt eſtendu & multiplié en tant d'inventions (car à quoy la pluſpart des occupations & trafiques du monde, ſinon à la couverture & parure des corps ?) de diſſolutions & corruptions, tellement que ce n'a plus eſté une excuſe & un couvert de deffauts & neceſſitez, mais un nid de vices, *vexillum ſuperbiæ*, *nidus luxuriæ*, ſubject de riottes & querelles : car delà premierement a commencé la proprieté des choſes, le mien & le tien, & la plus grande communauté qui ſoit, ſi ſont touſiours les veſtemens propres, ce qui eſt monſtré par ce mot françois, deſrober.

C'eſt un vice familier & ſpecial aux femmes, que le luxe & l'excez aux veſtemens, vray teſmoignage de leur foibleſſe, voulant ſe prevaloir & rendre recommandables par ces petits accidens, pource qu'elles ſe ſentent foibles & incapables de ſe faire valoir à meilleures enſeignes ; celles de grande vertu & courage s'en ſoucient beaucoup moins. Par les loix des Lacedemoniens, il n'eſtoit permis de porter robes de couleur riches & precieuſes qu'aux femmes publiques ; c'eſtoit leur part comme aux autres la vertu & l'honneur. 2.

Or le vray & legitime uſage eſt de ſe couvrir contre le froid, le vent & autres rigueurs de l'air. Pour ce ne doibvent-ils eſtre tirez à autre fin ; & par ainſi non exceſſifs, ny ſomptueux, ny auſſi vilains & dechirez. *Nec affectata ſordes, nec exquiſitæ munditiæ.* Caligula ſervoit de riſée à tous, par la diſſolution de ſes habillemens. Auguſte fut loué de ſa modeſtie, 3.

*Plaiſir charnel, chaſteté, continence.*

## CHAPITRE XLI.

1. Voy. l. 1. c. 23. La continence eſt une choſe très difficille, & de très penible garde; il eſt bien malaiſé de reſiſter du tout à nature : or c'eſt icy qu'elle eſt plus forte & ardente.

8. Auſſi eſt-ce la plus grande recommandation qu'elle aye que la difficulté, car au reſte c'eſt une vertu ſans action & ſans fruict, c'eſt une privation, un non faire, peine ſans profit, la ſterilité eſt ſignifiée par la virginité : comme auſſi l'incontinence ſimple & ſeule en ſoy, n'eſt pas de grandes fautes, non plus que les autres purement corporelles, & que la nature commet en ſes actions par excez ou defaillance ſans malice. Ce qui l'a decriée & rend tant dangereuſe, c'eſt qu'elle n'eſt preſque jamais ſeule, mais ordinairement accompagnée & ſuivie d'autres plus grandes fautes, infectée de meſchantes & vilaines circonſtances des perſonnes, lieux, temps prohibez, exercée par mauvais moyens, menteries, impoſtu-

res, ſubornations, trahiſons; outre la perte du temps, diſtractions de ſes fonctions, d'où il advient après de grands ſcandales.

Et pource que c'eſt une paſſion violente & enſemble pipereſſe, il ſe faut remparer contre elle, & ſe garder de ſes appaſts; plus elle nous mignarde, plus defions-nous-en: car elle nous veuſt embraſſer pour nous eſtrangler, elle nous appaſte de miel pour nous ſaouler de fiel. Parquoy conſiderons ces choſes. La beauté d'autruy eſt choſe qui eſt hors de nous, c'eſt choſe qui tourne auſſi-toſt en mal qu'au bien: ce n'eſt en ſomme qu'une fleur qui paſſe, choſe bien minſſe, & quaſi que la couleur d'un corps. Recognoiſſant en la beauté la delicate main de nature, la faut priſer comme le ſoleil & la lune, pour l'excellence qui y eſt: & venant à la jouyſſance par tous moyens honneſtes, ſe ſouvenir touſiours que l'uſage immoderé de ce plaiſir uſe le corps, amollit l'ame, affoiblit l'eſprit; & que pluſieurs pour s'y eſtre adonnez, ont perdu les uns la vie, les autres la fortune, les autres leur eſprit: & au contraire qu'il y a plus de plaiſir & de gloire de vaincre la volupté qu'à la

3. Advis.

poſſeder; que la continence d'Alexandre & de Scipion a eſté plus haut louée, que les beaux viſages des filles & femmes qu'ils ont prins captives.

Il y a pluſieurs ſortes & degrez de continence & incontinence. La conjugale eſt la premiere, & qui importe plus de toutes, pour le public & pour le particulier; parquoy elle doibt eſtre de toutes en plus grande recommandation. Il ſe faut retenir dedans le chaſte ſein de la partie qui nous a eſté deſtinée pour compagne. Qui fait autrement, viole non ſeulement ſon corps, le faiſant vaiſſeau d'ordure, mais toutes loix: la loy de Dieu qui commande chaſteté; de nature qui deffend de faire commun ce qui eſt propre à un, & commande de garder ſa foy; du pays qui a introduit les mariages: le droict des familles, transferant injuſtement le labeur d'autruy à un eſtranger: la juſtice, apportant des incertitudes, jalouſies & querelles entre les parens, deſrobe aux enfans l'amour des peres, & aux parens la pieté des enfans.

*De la gloire & de l'ambition.*

## CHAPITRE XLII.

L'AMBITION, le desir de gloire & d'honneur (desquels a esté parlé cy-dessus) n'est pas du tout & en tout sens à condamner. Premierement il est très utile au public, selon que le monde vit, car c'est luy qui cause la plus part des belles actions, qui pousse les gens aux essays hazardeux, comme nous voyons en la plus part des anciens, lesquels tous n'ont pas esté menez d'un esprit philosophique; des Socrates, Phocion, Aristides, Epaminondas, des Catons & Scipions; par la seule vraye & vive image de vertu, car plusieurs, & en bien plus grand nombre, ont esté poussez de l'esprit; de Themistocles, d'Alexandre, de Cæsar: & bien que ces beaux exploicts n'ayent pas esté chez leurs autheurs & operateurs vrayes œuvres de vertu, mais d'ambition, toutesfois les effects ont esté très utiles au public. Outre ceste consideration, encores, selon les sages, est-il excusable & permis en deux cas: l'un est aux choses bonnes & utiles, 1. L. 1. c. 21 & 25.

mais qui ſont au deſſoubs la vertu, & communes aux bons & meſchans, comme ſont les arts & ſciences : *Honos alit artes : incenduntur omnes ad ſtudia gloriâ :* les inventions, l'induſtrie, la vaillance militaire. L'autre eſt pour demeurer en la bienveillance d'autruy. Les ſages enſeignent de ne reigler point ſes actions par l'opinion d'autruy, ſauf pour eviter les incommoditez qui pourroient advenir de leur meſpris de l'approbation & jugement d'autruy.

Mais au faict de la vertu, & de bien faire pour la gloire, comme ſi c'en eſtoit le ſalaire, c'eſt une opinion fauſſe & vaine. Ce ſeroit choſe bien piteuſe & chetive que la vertu, ſi elle tiroit ſa recommandation & ſon prix de l'opinion d'autruy : c'eſt une trop foible monnoye & de trop bas alloy pour elle ; elle eſt trop noble pour aller mendier une telle recompenſe : il faut affermir ſon ame, & de façon telle compoſer ſes affections, que la lueur des honneurs n'esblouyſſe point noſtre raiſon, & munir de belles reſolutions ſon eſprit, qui luy ſervent de barrieres contre les aſſauts de l'ambition.

Il ſe faut donc perſuader que la vertu ne cherche point un plus ample ny plus riche theaſtre pour ſe faire voir, que ſa propre conſcience; plus le ſoleil eſt haut, moins faict-il d'ombre; plus la vertu eſt grande, moins cherche-elle de gloire; gloire vrayement ſemblable à l'ombre, qui ſuit ceux qui la fuyent, & fuit ceux-là qui la ſuivent: ſe remettre devant les yeux que l'on vient en ce monde comme en une comedie, où l'on ne choiſit pas le perſonnage que l'on veuſt jouer, mais ſeulement l'on regarde à bien jouer celuy qui eſt donné; ou comme en un banquet, auquel l'on uſe des viandes qui ſont devant, ſans eſtendre le bras à l'autre bout de la table, ny arracher les plats d'entre les mains des maiſtres d'hoſtel. Si l'on nous preſente une charge dont nous ſoyons capables, acceptons-la modeſtement, & l'exerçons ſincerement; eſtimans que Dieu nous a là poſez en ſentinelle, afin que les autres repoſent ſoubs noſtre ſoin: ne recherchons autre recompenſe de noſtre labeur, que la conſcience d'avoir bien faict, & deſirons que le teſmoignage en ſoit pluſtoſt gravé dedans le cœur de nos conci-

toyens, que ſur le front des œuvres publiques. Bref tenons pour maxime, que le fruict des belles actions eſt de les avoir faictes. La vertu ne ſçauroit trouver hors de ſoy recompenſe digne d'elle. Refuſer & meſpriſer les grandeurs, ce n'eſt pas tant grand miracle, c'eſt un effort qui n'eſt ſi difficile. Qui bien s'ayme & juge ſainement, ſe contente de fortune moyenne & aiſée; les maiſtriſes fort actives & paſſives ſont penibles, & ne ſont deſirées que par eſprits malades. Otanes, l'un des ſept qui avoient droict à la ſouveraineté de Perſe, quitta à ſes compagnons ſon droict, pourveu que luy & les ſiens veſcuſſent en ceſt empire hors de toutes ſubjection & maiſtriſe, ſauf celle des loix anciennes, impatient à commander & eſtre commandé. Diocletian quitta & renonça l'empire, Celeſtinus le papat.

*De la temperance au parler, & de l'eloquence.*

## CHAPITRE XLIII.

CECY eſt un grand poinct de ſageſſe: qui reigle bien ſa langue en un mot, il eſt ſage: *Qui in verbo non offendit, hic perfectus eſt.* Cecy vient de ce que la langue eſt tout le monde, en elle eſt le bien & le mal, la vie & la mort, comme a eſté dict cy-devant: or voicy les advis pour la bien reigler. L. 1. c. 13.

2. Reigles au parler ſix.

Que le parler ſoit ſobre & rare: ſçavoir ſe taire eſt un grand advantage à bien parler; & qui ne ſçait bien l'un, ne ſçait l'autre. Bien dire & beaucoup, n'eſt pas le faict de meſme ouvrier; les meilleurs hommes ſont ceux qui parlent le moins, diſoit un ſage. Qui abondent en paroles, ſont ſteriles à bien dire & à bien faire; comme les arbres qui jettent force feuilles, ont peu de fruict, force paille peu de grain. Les Lacedemoniens grands profeſſeurs de vertu & vaillance, l'eſtoient auſſi du ſilence, ennemis du langage: dont a eſté tant loué & recommandé par tous le peu parler, la bride à la bouche: *Pone, Domine, cuſtodiam*

*ori meo.* En la loy de Moyſe le vaiſſeau qui n'avoit ſon couvercle attaché eſtoit immonde ; en cecy ſe cognoiſt & diſcerne l'homme ; le ſage a la langue au cœur, & le fol a le cœur à la langue.

5. Veritable ; l'uſage de la parole eſt d'aider à la verité, & luy porter le flambeau pour la faire voir ; & au contraire deſcouvrir & rejetter le menſonge. D'autant que la parole eſt l'outil pour communiquer nos volontez & nos penſées, elle doibt bien eſtre veritable & fidelle, puiſque noſtre intelligence ſe conduict par la ſeule voye de la parole. Celuy qui la fauſſe, trahit la ſocieté publique ; & ſi ce moyen nous faut & nous trompe, nous ne nous tenons plus, nous ne nous entre-cognoiſſons plus. De la menterie
C. 10. en a eſté dict.

4. Naïf, modeſte & chaſte ; non accompagné de vehemence & contention, il ſembleroit qu'il y auroit de la paſſion ; non artificiel ny affecté ; non desbauché & dereiglé, ny licentieux.

5. Serieux & utile, non vain & inutile : il ne faut pas s'amuſer à compter ce qui ſe faict en la place ou au theaſtre, ny à dire ſornet-

tes & riſées, cela tient trop du bouffon, & monſtre un trop grand & inutile loiſir: *Otio abundantis, & abutentis.* Il n'eſt pas bon auſſi de conter beaucoup de ſes actions & fortunes; les autres ne prennent pas tant de plaiſir à les ouyr que nous à les conter. Mais ſur-tout non jamais offenſif, la parole eſt l'inſtrument & le courretier de la charité; en uſer contre elle, c'eſt en abuſer contre l'intention de nature. Toute ſorte de mediſance, detraction, mocquerie, eſt très indigne de l'homme ſage & d'honneur.

Facile & doux, non eſpineux, difficile & 6.
ennuyeux: il faut eviter en propos communs les queſtions ſubtiles & aiguës, qui reſſemblent aux eſcreviſſes, où y a plus à eſplucher qu'à manger, la fin n'eſt que cris & contention.

Ferme, nerveux & genereux, non mol, laſche & languiſſant: & par ainſi faut eviter le parler des pedans, plaideurs, & des filles.

A ce poinct de temperance appartient 8.
celuy de garder fidelement le ſecret, (dont a eſté parlé en la foy) non ſeulement qui Chap. 8.
a eſté recommandé & donné en garde, mais celuy que la prudence & diſcretion nous dicte debvoir eſtre ſupprimé.

9. De l'eloquence: sa recommandation.

Or, comme la parole rend l'homme plus excellent que les beſtes, auſſi l'eloquence rend ſes profeſſeurs plus excellens que les autres hommes : car c'eſt la profeſſion de la parole, c'eſt une plus exquiſe communication du diſcours & de la raiſon, le gouvernail des ames, qui diſpoſe les cœurs & les affections, comme certains tons, pour en faire un accord melodieux.

10. Deſcription.

L'eloquence n'eſt pas ſeulement une clarté, pureté, elegance de langage, que les mots ſoient bien choiſis, proprement ageancez, tombans en une juſte cadence : mais elle doibt eſtre auſſi pleine d'ornemens, de graces, de mouvemens ; que les paroles ſoient animées, premierement d'une voix claire, ronde & diſtincte, s'eſlevant & s'abaiſſant peu à peu ; puis d'une grave & naïve action, où l'on voye le viſage, les mains & les membres de l'orateur parler avec ſa bouche, ſuivre de leur mouvement celuy de l'eſprit, & repreſenter les affections : car l'orateur doibt veſtir le premier les paſſions dont il veuſt frapper les autres. Comme Braſidas tira de ſa propre playe le dard dont il tua ſon ennemy ; ainſi la paſſion

s'eſtant conceue en noſtre cœur, ſe forme incontinent en noſtre parole, & par elle ſortant de nous, entre en autruy, & y donne ſemblable impreſſion que nous avons nous-meſmes par une ſubtile & vive contagion. Par là ſe voit qu'une fort douce nature eſt mal propre à l'eloquence, car elle ne conçoit pas les paſſions fortes & courageuſes, telles qu'il les faut pour animer bien l'oraiſon : tellement que quand il faut deployer les maiſtreſſes voiles de l'eloquence en une grande & vehemente action, ces gens-là demeurent beaucoup au deſſoubs, comme ſçeut bien reprocher Ciceron à Callidius qui accuſoit Gallus avec une voix & action ſi froide & laſche : *Tu niſi fingeres, ſic ageres ?* Mais eſtant auſſi vigoureuſe & garnie de ce qu'a eſté dict, elle n'auroit pas moins de force & violence, que les commandemens des tyrans, environnez de leurs gardes & ſatellites : elle ne meine pas ſeulement l'auditeur, mais elle l'entraiſne, reigne parmy les peuples, s'eſtablit un violent empire ſur les eſprits.

L'on peuſt dire contre l'eloquence que la verité ſe ſouſtient & deffend bien de ſoy- 11. Objec-

dions reſ-pondues.

meſme, qu'il n'y a rien plus eloquent qu'elle; ce qui eſt vray où les eſprits ſont purs, vuides & nets de paſſions; mais la pluſpart du monde par nature, ou par art & mauvaiſe inſtruction, eſt preoccupé, mal né & diſpoſé à la vertu & verité, dont il eſt requis de traicter les hommes comme le fer qu'il faut amollir avec le feu, avant que le tremper en l'eau; auſſi par les chaleureux mouvemens de l'eloquence, il les faut rendre ſouples & maniables, capables de prendre la trempe de la verité. C'eſt à quoy doibt tendre l'eloquence; & ſon vray fruict eſt armer la vertu contre le vice, la verité contre le menſonge & la calomnie. L'orateur, dict Theophraſte, eſt le vray medecin des eſprits, auquel appartient de guerir la morſure des ſerpens par le chant des fluſtes, c'eſt-à-dire les calomnies des meſchans, par l'harmonie de la raiſon. Or puiſque l'on ne peuſt empeſcher que l'on ne s'empare de l'eloquence pour executer ſes pernicieux deſſeins, que peuſt-on moins faire que nous deffendre de meſmes armes? ſi nous ne nous en voulons aider, & nous preſentons nuds au combat, ne trahiſſons-

nous pas la vertu & la verité ? Mais pluſieurs ont abuſé de l'eloquence à de meſchans deſſeins, & à la ruine de leur pays. C'eſt vray, & pour cela n'eſt-elle à meſpriſer: cela luy eſt commun avec toutes les plus excellentes choſes du monde, de pouvoir eſtre tournée à mal & à bien, ſelon que celuy qui les poſſede eſt mal diſpoſé: la pluſpart des hommes abuſent de leur entendement, ce n'eſt à dire qu'il n'en faille avoir.

FIN.

# TABLE
# DES MATIERES
## PRINCIPALES.


A

Actions de saillie & boutade, pag. 9. Publiques, 10. Du Prince, 646, 647.
Accidens mauvais, presens & futurs, 697, 698, &c.
Accoustumance, 504
Admonition, liv. 3, c. 9. 765
Adversité, liv. 2, c. 7.
Advantages des hommes sur les bestes, 94, 100, &c. Des bestes sur les hommes, 95, 96, 108
Adulation, liv. 3, c. 10.
Æstimation des personnes & des choses, 60, 61, &c. 417, 418, 536, &c.
Affaires en general, liv. 2, chap. 10. Douteux, 701. Difficiles & dangereux, 702.
Affection & affectation, 411, &c.
Affirmer, 83
Alliances, 644, &c.
Ambition, l. 1, c. 22. l. 3. c. 42.
Ame, liv. 1, c. 11.
Amitié, Amis, liv. 3, c. 7, & 27.
Amour simplement, liv. 1, chap. 21. Paternel, 853, 854. Charnel, liv. 1, ch. 24, liv. 3. ch. 42.
Apprendre, 838, 839
Armée, 642, 679, &c. General d'Armée, 678.
Avarice, liv. 1, ch. 23.
Authorité, 509, 519, 647, 650.

B

Banniſſement, liv. 3, ch. 24.
Batailles, 687, &c.
Beauté, 117, 118
Bestes, liv. 1, ch. 8.
Beneficence, 649, liv. 3, ch. 11.
Bienfaict, *au meſme.*
Bienveillance, 648
Bonté, 432

C

Captivité, liv. 3, ch. 23.
Ceremonie, 418
Cerveau, 145
Choix, 549

Cholere, liv. 1, ch. 27, liv. 3, ch. 31.
Clemence du prince, 618.
Cognoiſſance de ſoy & de l'humaine condition, liv. 1, ch. 1.
Commander & obeyr, liv. 1, ch. 41.
Combats, 685
Comparaiſons de l'homme avec les beſtes, liv. 2, ch. 8. Des vies ſociale & ſolitaire, liv. 1, c. 60. Ruſtique & aux villes, liv. 1, ch. 52. Commune & propre, liv. 1, ch. 51. De la pieté & probité, 473, 474
Compagnée, l. 2, c. 9.
Compaſſion, l. 1, c. 34, liv. 3, ch. 30.
Conference, l. 2, c. 9.
Confeſſion, 444, 445
Conjuration, 703
Conſeil & Conſultation, 543, 544, 626
Conſeiller, 627
Conſtance, 629, 630, 652
Converſation, l. 2, c. 9.
Cocuage, 61
Corps humain, liv. 1, ch. 9.
Couſtume, liv. 2, c. 8.
Crainte, liv. 2, ch. 35, liv. 3, ch. 28.
Croire, mecroire, 80, 81
Cruauté, liv. 1, ch. 32.
Cupidité, liv. 1, c. 25.

D

Debvoir outre les loix, 422, 425
Debvoirs des mariez, liv. 3, ch. 12. Des parens, liv. 3, ch. 13. Des enfans, 857. Des maiſtres & ſerviteurs, liv. 3, ch. 15. Des Souverains, liv. 3, ch. 16. Des ſubjects, 869. Des magiſtrats, liv. 3, ch. 17. Des grands & petits, liv. 3, ch. 18.
Deſeſpoir, liv. 1, chap. 36.
Deſirs, liv. 1, ch. 25, liv. 2, ch. 6.
Dieu, 469, 476
Diſcipline de la jeuneſſe, 835, &c.
Diſcipline militaire, 677, &c.
Diſcretion, 531
Diſſimulation en general, 774, 775. Des Princes, 669, 610. Des femmes, 777
Diviſions publiques, 721. Privées, 725.
Douleur, 51, l. 3, c. 22.

E

Education d'enfans, 810, 811
Election, 548
Eloquence, l. 3, c. 23.
Entendement, 59, 60,

&c. 149, 150, &c. 165, &c. 194.
Enfans, liv. 1, c. 43, liv. 3, ch. 14.
Envie, liv. 1, ch. 29, liv. 3, ch. 33.
Eſpoir, liv. 1, ch. 16.
Eſprit, au long peint, agent perpetuel, univerſel, prompt, 168, 169. Son action, ſa fin, &c. 172, &c. Diſtinction des eſprits, 169, 170, liv. 1, ch. 39.
Eſprit univerſel, 401
Eſtat, 315, 326
Excuſe, 444, 445
Exil, liv. 3, ch. 24.
Experience, 37, 38

F

Faction & ligue, 711, 721, &c.
Feintiſe, 775, 776
Finances, les fonder, 634. Employer, 639, 640. Reſerver en l'Eſpargne, 640
Fineſſes du Prince, 611, &c Voy. Ruſes, 612
Flatterie, liv. 3, ch. 10.
Foibleſſe humaine, liv. 1, ch. 4.
Folie, 108, 109, 190
Force, vertu, l. 3, c. 19.
Formaliſtes 68, 418, 419
Fortune, 548, 549
Foy, fidelité, liv. 3, c. 8. Requiſe au prince, 606, 607.
Frugalité, liv. 3, chap. 40.

G

Gehennes, 33
Generation d'enfans, 808
Gloire, liv. 3, ch. 42.
Gourmandiſe, l. 3, c. 39.
Grands, liv. 3, ch. 18.
Guerre, l'entreprendre, 665, &c. La faire, 665, 677, 678. L'achever, 692, 693, &c. Proviſions & munitions de guerre, 665, &c. Ruſes de guerre, 690
Guerre civile, 707

H

Hayne, liv. 1, ch. 28, liv. 3, ch. 32.
Hereſies, 211, 212
Homme, ſa peinture generale, liv. 1, ch. 2. A ſon mal plus en l'eſprit qu'au corps, 14, 15, 169. Eſt tout vain en ſoy, en ſes penſées & deſſeins, ſa converſation privée & publique, 14, 25 & *ſuiv.* Eſt foible à tout, à deſirer, choiſir, jouir, uſer, 24, &c. Au bien, à la vertu, 29, &c. Au mal, 38. Aux extremitez, 41. A reprendre & eſtre repris, 38. Eſt inconſtant, 44. Miſerable en ſoy, 46. En ſa naiſſance & mort, 47, 48. En-

aemy de ſon bien, 49, &c. Eſt un cherchemal, 50. Né à la douleur, 51. Miſerable en ſon entendement, 58, 59, &c. En ſa volonté, 67, 68. Eſt univerſellement glorieux & preſomptueux, 71, 72. L'eſt envers Dieu, nature, les animaux, 74, 76, &c. Envers l'homme ſon pareil, 79, &c. Eſt animal prodigieux, 45, 46. Compoſé de deux & trois pieces, 111, 112. Difference & inegalité des hommes en toutes choſes, liv. 1, c. 37, c. 38, c. 39.
Honneur, liv. 1, c. 58.
Honte, 221, &c. liv. 3, c. 26.
Humanité, 107

I

Jalouſie, liv. 1, c. 30, liv. 3, 35.
Jeuneſſe, 264
Imagination, 152, &c. liv. 1, ch. 18,
Immortalité, 164
Impoſts & ſubſides, 637
Impoſtures, 82, 83, 87, 88.
Inconſtance, l. 1. c. 5.
Indigence, liv. 1, c. 35.
Induſtrie, 548. 549
Infamie, liv. 3, ch. 26.
Ingratitude, 796
Injuſtice utile, 614
Inſtinct naturel, 100
Inſtruction de la Jeuneſſe, 813, &c. au long.
Invention, 178
Jugement, 156
Jurement, 36
Juſtice en general, liv. 3, ch. 5. Pour autruy, 32, liv. 3, c. 5, 6. Pour le Souverain, 605. Pour ſoy-meſme, l. 3, ch. 6.

L

Langue bonne & mauvaiſe, 136
Liberalité pour tous, liv. 3, c. 11. Du Prince, 621, 649
Liberté ſpirituelle du jugement, 396, &c. De la volonté, 408, &c. Corporelle, liv. 1, ch. 54,
Legiſlateurs, liv. 1, ch. 47.
Loix, liv. 2, ch. 8.
Luxe, liv. 3, ch. 40.

M

Magiſtrats, liv. 1, ch. 46, liv. 3, ch. 17.
Maiſtres, liv. 1, c. 44, liv. 3, ch. 15.
Manie, 108, 180
Maladie, liv. 3, ch. 22.
Mariage, liv. 1, ch. 42.
Mariez, liv. 3, ch. 12.
Maux qui nous menacent, 697. Preſens & preſſans, 698.

Maux externes, liv. 3, ch. 20. Internes, 950, &c.
Memoire, 150, 152, 188
Mentir, 774
Mechanceté, 438, 439, &c.
Mepris du prince, 660. Du monde, 661
Menagerie, liv. 3, ch. 13.
Militaire profeſſion, l. 1, ch. 53. Exercice & vocation, 677, 678.
Miſere humaine en la vie, naiſſance, entendement, volonté, liv. 1, ch. 6.
Moderation double aux affaires, 361
Mœurs bonnes & mauvaiſes de la jeuneſſe & vieilleſſe, 264, 849, 850.
Monde, ſa diviſion, 272, 273. Son meſpris, 490, 484, 485. Son antiquité, changement, eſtat, &c. 403.
Mort, liv. 2, c. 11. Diverſes manieres de ſe porter en la mort, 551, 553. Ne la craindre, la meſpriſer, deſirer, ſe la donner, 554, &c. Diverſes formes de mort, 581, 582.

N

Nature & loy de nature, 421, 422, &c. corrompue par art, ceremonie, vice, &c. 427.
Neutralité, 714
Nobleſſe, liv. 1, ch. 55,
Nudité, 92

O

Obeyſſance, 293
Obligation active & paſſive, 794
Occaſion, 546
Opinion, 165, 201
Ouye, 134, 135

P

Parole, 92, 136, 137
Parens, liv. 1, ch. 43, l. 3, ch. 14.
Party. Comment ſe faut porter entre divers partis, 721
Paſſions, 198, 199, l. 1, c. 20, 389, &c. liv. 5, c. 28, 29, &c.
Pedans, 72
Pauvreté, liv. 1, c. 58, liv. 3, ch. 25.
Perfection, 435
Perfidie, 765
Perſuader, 87, 88
Peuple, liv. 1 ch. 48.
Pieté pour tous, liv. 2, ch. 5. Pour le Souverain, 605
Plaiſirs, liv. 2, ch. 6, liv. 3, ch. 38 & 41.
Prevoyance ou premeditation, 505, 506
Preference ou Preſeance, 539
Preſomption, l. 1, c. 7, 394.

Precipitation, 411, 546
Preud'hommie & Probité, liv. 2, ch. 3.
Princes, leur deſcription bien & mal, liv. 1, c. 45. Leur debvoir, l. 3, c. 2, c. 3, c. 16.
Principes, 85, 86
Proviſions pour gouverner un eſtat ſept, 600, &c.
Proſperité, liv. 2, c. 7, liv. 3, c. 37.
Police, 31
Polygamie, 308
Prudence en general, ſa definition, ſes qualitez, l. 3, c. 1. Publique du prince, liv. 3, c. 2 & 3. Pacifique, 662, &c. Militaire, 670. Aux affaires en general, liv. 2, c. 10. Aux affaires difficiles & dangereux, l. 3, c. 4.
Puiſſance maritale, 307. Paternelle, l. 1, c. 43. Herile des maiſtres, liv. 1, ch. 44.

R

Raiſon, Ratiocination humaine, l. 1, c. 15, 16, 147. Aux beſtes, 97, 98.
Rebellion, 715, 716
Recognoiſſance, 796, &c.
Religion, liv. 2, ch. 5.
Repudiation, 308, 309, 310, 311.
Richeſſes, liv. 1, c. 58.
Ruſes de prince, 611, 612. De guerre, 690.

S

Sacrifices, 34, 35, 453, 454.
Santé, 117, 118
Sageſſe, voy. les Prefaces du premier & ſecond liv. & 416, 446, 824, &c.
Secret, 764
Science, liv. 1, ch. 57, 824, &c.
Sedition, 708, 709
Sens naturel, l. 1, c. 12
Servage, liv. 1, ch. 54.
Serviteurs, l. 3, c. 15.
Severité, 650
Sobrieté, liv. 3, ch. 39.
Soldats & leur diſtinction, naturels, eſtrangers, à pied, à cheval, ordinaires, ſubſidiaires, 665, 666. Leur election, conditions, diſcipline, 675
Solitude, liv. 1, c. 50, 352, 353.
Souveraineté, Souverains, l. 1, c. 45, l. 3, c. 16.
Superiorité & inferiorité, l. 1, c. 40, 41.
Superſtition, 61, 463, &c.
Supplices, 657
Suppoſitions, 73, 74, 80, 81,

T
Trahiſon, 707
Tranquillité, liv. 2, c. 12 & dernier.
Temperance, l. 3, c. 36.
Temperament du cerveau, 149, 150, 151. Entre fiance & deffiance, crainte & aſſeurance, 545, &c.
Threſors, 641, 642
Triſteſſe, liv. 1, c. 33, liv. 3, ch. 29.
Tumulte populaire, 708.
V
Vaillance en general, l. 3, c. 19. Du prince, 618. Des ſoldats, 677
Vanité, liv. 1, ch. 3.
Vengeance, 61, 68, 69. l. 1, c. 31, l. 3, c. 34.
Verité, 36, 176, 192.
Vertu, 29, 30, 394, 434
Veſtement, l. 1, c. 14. l. 3, c. 40.
Victoire, & du vainqueur & vaincu, 692, 93.
Vie humaine, liv. 1, c. 36. Genre & train de vie, l. 2, c. 4. Trois ſortes & degrez de vie, l. 1, c. 49.
Vie civile & ſociale & ſolitaire, liv. 1, c. 50. Menée en communauté, liv. 1, ch. 5. Ruſtique & menée ès villes, liv. 1, chap. 52.
Militaire, l. 1, ch. 53.
Vieilleſſe, 264, 265
Volonté, 67, 68, 194 liv. 1. ch. 19, 408, 409
Volupté, liv. 3, ch. 38.

1930 FIN.

UNIV. OF MICHIGAN,
OCT 29 1914